

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

120^e année

12 novembre

1988

No 46

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

120^e année
12 novembre 1988
No 46

Sommaire

Assurance-récolte, Loi sur l'
Avis divers
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Compagnies minières, Loi sur les
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Inspecteur général des institutions financières
Liquidation des compagnies, Loi sur la
Loi électorale
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les
Proclamation(s)
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde

publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la Gazette officielle
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 643-1328

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
531, rue Deslauriers
Saint-Laurent H4N 1W2
Téléphone: (514) 337-8361

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLES DES MATIÈRES

ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

PROGRAMME D'ASSURANCE DES FRAISIÈRES ET FRAMBOISIÈRES (<i>Prix unitaires et taux de cotisation</i>)	4419
PROGRAMME D'ASSURANCE DES LÉGUMES DE CULTURE MARAÎCHÈRE (LÉGUMES VIVACES) (<i>Prix unitaires et taux de cotisation</i>)	4422
PROGRAMME D'ASSURANCE DES LÉGUMINEUSES (<i>Erratum</i>)	4501

AVIS DIVERS

CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSEMBLÉE GEORGES BOIVIN, NUMÉRO 1017	4423
COMMISSION SCOLAIRE DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE (<i>Rachat d'obligations</i>)	4423
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (<i>Rachat d'obligations</i>)	4423
COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC (<i>Rachat d'obligations</i>)	4424
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER (<i>Requête</i>)	4424
MUNICIPALITÉ DE GRANTHAM-OUEST (<i>Requête</i>) (<i>Erratum</i>)	4501
MUNICIPALITÉ DE LES SEPT-CANTONS-UNIS-DU-SAGUENAY (<i>Requête</i>)	4424
SUCCESSION CHARLES LEFEBVRE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	4426
SUCCESSION LAURA WAKELING (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	4426
SUCCESSION MARIE-HÉLÈNE DEMERS	4426
SUCCESSION PAUL-ÉMILE MERCIER (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	4426
SUCCESSION RENÉ MARLEAU (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	4426
VILLE DE QUÉBEC (<i>Rachat d'obligations</i>)	4427
VILLE DE SAINT-PIERRE (<i>Rachat d'obligations</i>)	4427

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —

LOI SUR LE

DEMANDES

Aldo Pier Federici	4427
Annie Marceau	4427
Aomar Simou	4427
Baldo Di Rocco	4427
Belmira Virginia Silva Nogueira	4427
Benoit Decoste	4427
Geracimos Gerry Apostolatos	4428
Gerlinde Paraskevi Prinotakis	4428
Gilles Duguay	4428
Johanne Blanchard	4428
Johanne Guérin	4428
Joseph Albert Daniel Gagnon	4428
Line Fausse	4428
Lise Fausse	4428
Luc Lalanne	4428
Marie Eliane Louise Courtemanche	4428
Marie France Sampson	4428
Marie Gracia Constance Dore	4429
Marie Jeannette Elizabeth Cormier	4429

Marie Marguerite Lucienne Sylvie Delaney	4429
Marie Martine Ninon Massé	4429
Marie Micheline Suzanne Gall	4429
Marionne Duquet	4429
Michel Larouche	4429
Micheline Philippe	4429
Mirelle Milette	4429
Nathalie Vettesse	4429
Nicole Fausse	4429
Normand Fausse	4430
Omer Louis Moisy	4430
Raynald Picard	4430
Sadie Rothman	4430
Seng-Heang Khlok	4430
Thay Sanh	4430

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

LES ÉTRIERS DE FREIN DU QUÉBEC INC (<i>Erratum</i>)	4431
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	4451
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	4452
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	4453
COURT-VRAC INC. (<i>Erratum</i>)	4501
AVLARO INC. (<i>Erratum</i>)	4501

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES LETTRES PATENTES

FIRST CHURCH OF CHRIST, SCIENTIST, SHERBROOKE	4463
PREMIÈRE ÉGLISE DU CHRIST, SCIENTISTE, SHERBROOKE	4463
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	4464

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES DISSOLUTION — DEMANDES DE

2316-7364 QUÉBEC INC.	4465
2422-8660 QUÉBEC INC.	4465
ALBERT FARLY LTÉE	4465
ALLAITEMENT PLUS	4465
A & M ENTERPRISES LTD.	4465
ANDRÉ GRANDGUILLLOT INC.	4465
ASSOCIATION DES COEURS SOLITAIRES	4465
ATELIER DU 19 SEPTEMBRE	4465
ATELIERS MOBILES PLOMBERIE BEAUBIEN INC.	4465
BIJOUTERIE BERNE DUVERNAY LTÉE	4465
BRIAN HOLDINGS INC.	4466
CENTRE DE RÉNOVATION GUY DESROSIERS INC.	4466
CLARO EXPRESS INC.	4466
C.M.L. LEASING INC.	4466
COMITÉ DES LOISIRS DE FERLAND INC.	4466
CONSEILLERS D'INVESTISSEMENT ET D'ADMINISTRATION INC.	4466
DÉMÉNAGEMENTS PAUL-ÉMILE BELLAVANCE INC.	4466
DEPANO-SOIR INC.	4466
D.N. MARCIL FONDATION INC.	4466

EMBELLISSEMENT LAURENTIDES INC.	4466
ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ M.L. INC.	4466
FRAMCO INC.	4467
FREEMAN-STEIN INC.	4467
FRÈRES ET SOEURS DANS LA CHARITÉ INC.	4467
GARDE STE FAMILLE DE SHERBROOKE INC.	4467
GEROLE INTERNATIONAL INC.	4467
GESTION DE PLACEMENTS P.C. INC.	4467
GESTION DE RISQUES EXPORT LTÉE	4467
GESTION IMMOBILIÈRE TLF INC.	4467
GRÉGOIRE GÉNÉREUX ASS. LTÉE	4467
GROUPE M.T.L.M. INC.	4467
GROUPES DE SOUTIEN AUX	
INITIATIVES-JEUNESSE DE FRANCHEVILLE	4467
HABITAT CONSEILS QUÉBEC INC.	4467
IMPRIMERIE MATANE (1982) INC.	4468
INNOVATION SCIENTIFIQUE (FRANCE) INC.	4468
INVESTMENT AND MANAGEMENT	
COUNSELLORS INC.	4466
JEAN-GUY ALLARD & FILS INC.	4468
J.B. GAGNÉ INC.	4468
J.L. LAFRENIÈRE & FILS INC.	4468
J. PAUL DUBÉ INC.	4468
LA BUCHE À FOYER FUOCO INC.	4468
LA COMPAGNIE TRIFLUVIENNE DE MEUBLES	
HABITAT 2000 INC.	4468
LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE VERSIL CANADA	
LIMITÉE	4468
LE CLUB SPORTIF DYNAMOS DE VARENNES	
INC.	4468
LE COMITÉ DU 125 ^e DE L'AVENIR INC.	4468
LE RESTAURANT NOSH INC.	4468
LE TRIO DE LA LINGERIE INC.	4469
LES AUTOMOBILES MÉDAILLON DE L'ESTRIE	
INC.	4469
LES COMMUNICATIONS KROMAK INC.	4469
LES DISQUES LE RYTHME INC.	4469
LES ENTREPRISES ROBERT LANTHIER INC.	4469
LES ENTREPRISES TRANS-NORD LTÉE	4469
LES ENTREPRISES VALGON INC.	4469
LES IMMEUBLES DUCHESNEAU & GIBEAU	
INC.	4469
LES IMMEUBLES GEMO INC.	4469
LES PRODUCTIONS CROI INC.	4469
LES VENTES D'AUTOMOBILES R.A.C. LTÉE	4469
LIGUE DE SACS DE SABLE FÉMININE DU	
PETIT SAGUENAY	4469
LIONEL LEHOUX LTÉE	4470
LOCATION C.M.L. INC.	4466
MAYER & FRÈRES INC.	4470
MOISE MONIER INC.	4470
NETTOYEUR LAFLEUR INC.	4470
PLACE RACINE (SUR LA CÔTE) LTÉE	4470
PLACEMENT AMIKO INC.	4470
RAOUL BILODEAU & FILS INC.	4470
R. ET H. CÔTÉ INC.	4470
ROCCOB	4470
SALON DE BRONZAGE SUR-TAN INC.	4470
SALON DE THÉ LE DAPHNÉ INC.	4470
SERGE BERNARD INC.	4470
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT TEEJAY INC.	4470
TABAGIE LIBRAIRIE COIN DES ARBRES INC.	4471
TÉLÉSERVICES 2001 INC.	4471

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS

BAADER CANADA LIMITÉE (Erratum)

4501

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES

4471

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES CHANGEMENTS

4472

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE

(Article 1879 du Code civil)

1988 ROMANCE FILMS AND COMPANY, LIMITED

4473

BORDERTOWN (1987) FILM INVESTORS AND COMPANY, LIMITED

4473

LES FILMS ROMANCE, 1988, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

4473

NELVANA IV AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP

4472

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CAMPUS

4472

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE «COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES I»

4472

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CÔTE ST-LUC

4472

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FLASHBACK

4472

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES INVESTISSEURS EN CINÉMA BORDERTOWN (1987)

4473

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES TIGRES DU PAPIER 1988

4472

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NELVANA IV

4472

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PÉTROLIÈRE ET MINIÈRE P & M (1988)

4472

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SDA

4472

TÉLÉ-CINÉMA IV

4472

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE UNE PORTION D'ÉTERNITÉ LE GRAND MONDE

4472

CHANGEMENT DANS LA NATURE DE LEURS AFFAIRES

BORDERTOWN (1987) FILM INVESTORS AND COMPANY, LIMITED

4473

P & M (1988) PETROLEUM-MINING AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP

4473

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES INVESTISSEURS EN CINÉMA BORDERTOWN (1987)

4473

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PÉTROLIÈRE ET MINIÈRE P & M (1988)

4473

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE UNE PORTION D'ÉTERNITÉ/LE GRAND MONDE

4473

CHANGEMENT DE LEUR ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

BORDERTOWN I AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP

4473

BORDERTOWN (1987) FILM INVESTORS AND COMPANY, LIMITED

4474

P & M (1988) PETROLEUM-MINING AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP

4474

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, BORDERTOWN I

4473

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, CAMPUS

4474

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, CHEVALIER I

4474

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES I	4474	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, BP&M	4477
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, CÔTE ST-LUC	4474	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, CRÉDIT TRANS-AÉRO	4477
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, FLASHBACK	4474	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FRAGRANCE (1) QUÉBEC	4477
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, LES INVESTISSEURS EN CINÉMA BORDERTOWN (1987)	4474	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES INVESTISSEURS EN CINÉMA BORDERTOWN (1987)	4476
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, MARITIME-CADILLAC 1988	4474	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, L'OASIS FORT ST-LOUIS	4477
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, PÉTROLIÈRE ET MINIÈRE P & M (1988)	4474	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, MAISON À FOYER 1988	4477
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SDA TÉLÉ-CINÉMA IV	4474	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MANOIR KIRKLAND	4477
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE UNE PORTION D'ÉTERNITÉ/LE GRAND MONDE	4474	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NELVANA IV SOCIÉTÉ EN COMMANDITE UNE PORTION D'ÉTERNITÉ/ LE GRAND MONDE	4477
DISSOLUTION		TRANS-AERO CREDIT AND COMPANY, LIMITED	4477
FORMATION		INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LAVAL	4475	ASSURANCES — LOI SUR LES	
REMPACEMENT D'UN COMMANDITÉ		CHRISTIANIA COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES (<i>Délivrance de permis</i>)	4478
BORDERTOWN I AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4475	TAISHO MARINE AND FIRE INSURANCE COMPANY LIMITED (<i>Délivrance de permis</i>)	4478
BORDERTOWN (1987) FILM INVESTORS AND COMPANY, LIMITED	4476	SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE — LOI SUR LES	
CMP 1989 RESOURCE PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	4476	BONAVENTURE TRUST INC. (<i>Avis d'intention de constitution</i>)	4478
NELVANA IV AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4476	TRUST BONAVENTURE INC. (<i>Avis d'intention de constitution</i>)	4478
P & M (1988) PETROLEUM-MINING AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4476	LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA	
RESSOURCES CMP 1989, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4476	LA BLEUETIÈRE COOPÉRATIVE DE N.D. DE LA DORÉ (<i>Erratum</i>)	4501
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BORDERTOWN I	4475	LOI ÉLECTORALE	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CÔTE ST-LUC	4476	FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FLASHBACK	4476	ALLOCATIONS AUX PARTIS POLITIQUES (<i>articles 358 à 364 de la loi</i>)	4479
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES INVESTISSEURS EN CINÉMA BORDERTOWN (1987)	4476	NOUVELLES AUTORISATIONS (<i>article 335 de la loi</i>)	4482
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES TIGRES DU PAPIER 1988	4476	REMPACEMENT DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS (<i>article 324 de la loi</i>)	4480
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NELVANA IV	4476	POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PÉTROLIÈRE ET MINIÈRE P & M (1988)	4476	CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 5)	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE UNE PORTION D'ÉTERNITÉ/ LE GRAND MONDE	4476	COLLÈGE DINA BÉLANGER (<i>Erratum</i>)	4501
COMMANDITAIRES		CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 5)	
BORDERTOWN (1987) FILM INVESTORS AND COMPANY, LIMITED	4476	FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'OEUF DE CONSOMMATION DU QUÉBEC (<i>Erratum</i>)	4501
BP&M AND COMPANY, LIMITED	4477	PROCLAMATIONS	
CAP-MIR, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4477	Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Bedford sur les territoires des municipalités de Frelighsburg et Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River et du canton de Bedford	4483
CAP-MIR, COMPANY LIMITED	4477		
FROM HOUSE TO HOME 1988 AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4477		
LES IMMEUBLES BOIS DE BOULOGNE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4477		
NELVANA IV AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4477		
RESTAURANT TOUT FEU, TOUT FLAMME, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4478		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 7125 ET 7145 SHERBROOKE EST ENR.	4478		

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Saint-Jean-sur-Richelieu</i> sur le territoire du village de Lacolle	4483	LACOURSIÈRE c. MARION	4490
PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN		LAURENDEAU c. LES PRODUCTIONS FORESTIÈRES RÉJEAN VILLEMAIRE LIMITÉE ET AL.	4490
LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ROBERVAL-SAGUENAY	4483	PARENT c. BOUCHARD	4490
VILLE DE MONTRÉAL	4484	LABELLE	
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES		RAPAGNA ET BAR PEPE INC. c. MAYER	4491
REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	4484	MONTRÉAL	
VENTES PAR SHÉRIF		BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. CLÉROUX-SICOTTE	4492
ABITIBI		CAISSE POPULAIRE DE MAISONNEUVE c. PANNETON	4492
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BASTIEN	4485	CAISSE POPULAIRE FLEURY c. THOMAKOU (ALIAS FERNANDO FERNANDEZ)	4492
ARTHABASKA		QUÉBEC	
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BOISSONNEAULT	4485	CAISSE POPULAIRE DE LIMOILLOU c. ROBERT BOISSONNEAUX ET AL.	4493
CAISSE POPULAIRE DE VICTORIAVILLE c. CROTEAU	4485	SAINT-HYACINTHE	
CAISSE POPULAIRE DE VICTORIAVILLE c. TURGEON	4486	CAISSE POPULAIRE DE LAPRAIRIE c. MULTI-K INC. ET AL.	4494
CAISSE POPULAIRE ST-FERDINAND D'HALIFAX c. DEMERS	4486	CAISSE POPULAIRE DE ST-HUGUES c. LECLAIR	4494
BEDFORD		CAISSE POPULAIRE ST-NAZAIRE D'ACTON c. LAPOINTE	4494
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. OUELLET ET AL.	4486	CAISSE POPULAIRE UPTON c. RESTAURANT LE FLAMMANT INC.	4495
JOLIETTE		TERREBONNE	
CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-CALIXTE c. BENOÎT	4488	CENTRE DE RÉNOVATION SAINT-SAUVEUR INC. c. MOTEL MORIN HEIGHTS INC.	4495
CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-CALIXTE c. CHAPUT	4488	VILLE DE SAINTE-ADÈLE c. 134380 CANADA INC. ET AL.	4496
CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-CALIXTE c. CREVIER	4489	VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION	
CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-CALIXTE c. DAME FERNANDE DE MUNIER-IBERT	4489	VILLE DE LACHUTE	4500
		VILLE DE LAVAL	4500
		VILLE DE TERREBONNE	4500

AVIS JURIDIQUES

Assurance-récolte — Loi sur l'

Programme d'assurance des fraisières et framboisières

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1989, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

A) Fraisières en implantation

- Option 1 : 28 \$ les 1 000 bourgeons
- Option 2 : 22 \$ les 1 000 bourgeons
- Option 3 : 17 \$ les 1 000 bourgeons

B) Fraisières en production

- Option 1 : 0,70 \$ le kilogramme
- Option 2 : 0,56 \$ le kilogramme
- Option 3 : 0,42 \$ le kilogramme

C) Fraisières en culture de plants Élite

- Option 1 : 36 \$ les 1 000 plantons
- Option 2 : 29 \$ les 1 000 plantons
- Option 3 : 22 \$ les 1 000 plantons

D) Fraisières en culture de plants Fondation

- Option 1 : 39 \$ les 1 000 plantons
- Option 2 : 31 \$ les 1 000 plantons
- Option 3 : 23 \$ les 1 000 plantons

E) Framboisières en première année d'implantation

- Option 1 : 178 \$ les 1 000 tiges
- Option 2 : 142 \$ les 1 000 tiges
- Option 3 : 107 \$ les 1 000 tiges

F) Framboisières en deuxième année d'implantation

- Option 1 : 171 \$ les 1 000 tiges
- Option 2 : 137 \$ les 1 000 tiges
- Option 3 : 103 \$ les 1 000 tiges

G) Framboisières en production

- Option 1 : 1,35 \$ le kilogramme
- Option 2 : 1,08 \$ le kilogramme
- Option 3 : 0,81 \$ le kilogramme

H) Framboisières en première année de culture de plants Élite

- Option 1 : 302 \$ les 1 000 tiges
- Option 2 : 242 \$ les 1 000 tiges
- Option 3 : 181 \$ les 1 000 tiges

I) Framboisières en deuxième année de culture de plants Élite

- Option 1 : 244 \$ les 1 000 tiges
- Option 2 : 195 \$ les 1 000 tiges
- Option 3 : 146 \$ les 1 000 tiges

J) Framboisières en première année de culture de plants Fondation

- Option 1 : 196 \$ les 1 000 tiges
- Option 2 : 157 \$ les 1 000 tiges
- Option 3 : 118 \$ les 1 000 tiges

K) Framboisières en deuxième année de culture de plants Fondation

- Option 1 : 193 \$ les 1 000 tiges
- Option 2 : 154 \$ les 1 000 tiges
- Option 3 : 116 \$ les 1 000 tiges

II. Taux de cotisation (applicables à la valeur assurée)

A) Fraisières en implantation

Pour les nouveaux assurés: 3,50 %

Pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré, selon la grille suivante:

Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans
0,00-0,10	3,00	2,90	2,83	2,70	2,55	2,35	2,15	1,95	1,75	1,60	1,50
0,11-0,30	3,20	3,16	3,12	3,08	3,04	3,00	2,61	2,38	2,16	2,00	1,88
0,31-0,55	3,40	3,35	3,30	3,25	3,20	3,15	2,86	2,64	2,45	2,30	2,14
0,56-0,85	3,60	3,57	3,55	3,50	3,42	3,26	3,16	2,90	2,74	2,60	2,39
0,86-1,25	3,95	3,90	3,85	3,80	3,75	3,70	3,65	3,60	3,55	3,50	3,45
1,26-1,75	4,20	4,30	4,40	4,50	4,60	4,70	4,80	4,90	5,00	5,10	5,20
1,76-2,50	4,65	4,85	5,05	5,25	5,90	6,70	7,43	8,00	8,50	9,00	9,50
2,51-3,50	5,10	5,35	5,70	6,00	6,71	7,50	8,34	9,06	9,85	10,65	11,45
3,51-4,50	5,40	5,75	6,10	7,72	7,52	8,36	9,25	10,12	11,00	11,90	12,80
4,51-5,75	5,80	6,30	6,85	8,65	9,20	9,70	10,20	11,18	12,20	13,25	14,30
4,76-7,00	6,45	6,90	8,70	9,35	9,90	10,45	11,36	12,50	13,65	14,80	15,95
7,01- et +	7,00	8,75	9,40	9,95	10,55	11,54	12,80	14,05	15,30	16,50	17,70

B) Fraisières en première année de production

Pour les nouveaux assurés: 9,00 %

Pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré, selon la grille suivante:

Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans
0,00-0,10	8,10	7,88	7,63	7,19	6,85	6,34	5,81	5,30	4,80	4,25	3,90
0,11-0,30	8,80	8,20	7,94	7,69	7,31	6,94	6,44	5,88	5,43	5,00	4,58
0,31-0,55	9,30	8,85	8,30	7,95	7,70	7,35	7,00	6,60	6,30	5,96	5,64
0,56-0,85	9,80	9,35	9,00	8,50	8,25	7,97	7,71	7,45	6,96	6,84	6,70
0,86-1,25	10,35	10,00	9,50	9,40	9,15	8,97	8,78	8,60	8,42	8,24	8,06
1,26-1,75	10,70	10,75	10,81	10,88	10,94	11,00	11,06	11,13	11,19	11,25	11,31
1,76-2,50	11,13	11,63	12,13	12,63	13,13	13,63	14,13	14,63	15,13	15,63	16,31
2,51-3,50	12,06	13,00	13,94	14,88	15,81	16,75	17,65	18,63	19,56	20,50	21,44
3,51-4,50	13,31	14,38	15,44	16,05	16,86	18,63	19,69	20,75	21,81	22,88	23,81
4,51-5,75	14,56	15,50	16,56	17,63	18,75	19,81	20,88	21,94	23,06	23,94	24,56
4,76-7,00	15,56	16,63	17,75	19,06	20,00	21,00	22,56	23,63	24,56	26,06	27,56
7,01- et +	16,69	17,88	19,13	20,28	21,46	22,66	23,85	25,05	26,24	27,44	28,64

C) Fraisières en deuxième année de production et plus

Pour les nouveaux assurés: 13,00 %

Pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré, selon la grille suivante:

Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans
0,00-0,10	11,45	8,70	8,65	8,40	8,05	7,71	7,36	7,02	6,67	6,33	5,98
0,11-0,30	11,60	11,48	8,80	8,69	8,41	8,11	7,88	7,59	7,30	7,02	6,73
0,31-0,55	12,20	11,65	11,50	10,45	10,20	10,00	9,78	9,58	9,37	9,18	8,98
0,56-0,85	12,85	12,45	12,25	12,06	11,87	11,68	11,51	11,33	11,16	10,98	10,81
0,86-1,25	13,80	13,62	13,46	13,28	13,11	12,95	12,79	12,63	12,47	12,31	12,20
1,26-1,75	14,85	15,05	15,25	15,45	15,65	15,85	16,05	16,25	16,45	16,63	16,81
1,76-2,50	16,20	16,60	17,00	17,40	17,80	18,20	18,60	19,00	19,40	19,80	20,20
2,51-3,50	16,70	17,27	17,88	18,52	19,16	19,85	20,54	21,28	22,02	22,80	23,58
3,51-4,50	17,54	18,36	19,21	20,10	21,04	22,02	23,04	24,11	25,22	26,40	27,58
4,51-5,75	18,42	19,49	20,62	21,82	23,08	24,42	25,84	27,34	28,92	30,60	32,28
4,76-7,00	19,50	20,84	22,27	23,80	25,44	27,18	29,05	31,04	33,18	35,46	37,74
7,01- et +	20,88	22,51	24,28	26,17	28,21	30,42	32,80	35,35	38,12	41,10	44,08

D) Fraisières en culture de plants Élite et Fondations

Pour les nouveaux assurés: 4,00 %.

E) Framboisières en première et deuxième année d'implantation

Pour les nouveaux assurés: 4,50 %.

Pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré, selon la grille suivante:

Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans
0,00-0,10	5,30	4,90	4,69	4,39	4,09	3,78	3,48	3,17	2,87	2,57	2,27
0,11-0,40	5,39	5,31	4,91	4,70	4,40	4,13	3,90	3,69	3,48	3,27	3,06
0,41-0,80	5,46	5,40	5,32	5,03	4,76	4,63	4,50	4,37	4,27	4,11	3,95
0,81-1,21	5,54	5,47	5,41	5,33	5,22	5,18	5,14	5,10	5,06	5,02	4,98
1,21-1,80	6,23	6,30	6,37	6,49	6,61	6,73	6,85	6,97	7,09	7,21	7,33
1,81-2,40	6,75	6,97	7,19	7,40	7,62	7,84	8,06	8,28	8,50	8,72	8,94
2,41-3,00	7,64	8,00	8,37	8,74	9,11	9,48	9,85	10,22	10,59	10,96	11,23
3,01-4,00	8,40	8,87	9,34	9,81	10,28	10,75	11,22	11,69	12,16	12,63	13,10
4,01-5,00	9,54	10,10	10,65	11,21	11,77	12,32	12,88	13,44	13,99	14,55	15,11
5,01-6,00	10,20	10,78	11,60	12,29	12,99	13,69	14,39	15,08	15,78	16,80	17,18
6,01-7,00	10,84	11,68	12,52	13,36	14,20	15,04	15,88	16,72	17,56	18,40	19,24
7,01- et +	12,35	13,20	14,05	14,90	15,75	16,60	17,45	18,30	19,15	20,00	20,85

F) Framboisières en production

Pour les nouveaux assurés: 14,00 %

Pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré, selon la grille suivante:

Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans
0,00-0,10	12,05	9,00	8,50	7,90	7,70	7,25	6,85	6,60	6,30	5,95	5,40
0,11-0,30	13,10	12,10	10,80	10,25	9,35	8,58	8,20	7,87	7,50	7,10	6,60
0,31-0,55	13,60	13,12	13,00	12,70	12,60	12,00	11,50	11,00	10,50	9,80	9,30
0,56-0,85	14,10	14,00	13,90	13,60	13,50	13,00	12,60	12,10	11,60	11,20	10,60
0,86-1,25	15,60	15,57	15,55	15,52	15,49	15,47	15,30	15,12	14,95	14,78	14,61
1,26-1,75	17,30	17,60	17,88	18,17	18,46	18,75	19,30	19,32	19,61	19,88	20,16
1,76-2,50	18,53	19,11	19,71	20,30	20,88	21,48	22,07	22,66	23,25	23,84	24,43
2,51-3,50	19,77	20,93	21,55	22,45	23,35	24,31	25,13	26,02	26,91	27,81	28,70
3,51-4,50	20,99	22,18	23,38	23,98	25,77	26,97	28,18	29,37	30,57	31,76	32,96
4,51-5,75	22,22	23,41	24,04	26,16	27,37	29,05	30,72	32,90	34,05	35,72	37,39
5,76-7,00	23,54	24,53	26,94	28,76	30,59	32,41	34,22	36,05	37,87	39,69	41,50
7,01- et +	25,01	27,08	29,15	31,22	33,29	35,36	37,43	39,50	41,57	43,64	45,71

G) Framboisières en culture de plants Élite et Fondation

Pour les nouveaux et anciens assurés: 5,5 %.

Notes: Lorsque l'assuré a souscrit antérieurement à ce programme d'assurance on multipliera le montant de cotisation payable par celui-ci, par l'un ou l'autre des facteurs suivants:

1° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1986, 1987 et 1988: 0,84;

2° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1987 et 1988: 0,88;

3° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1986 et 1988: 0,88;

4° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1986 et 1987: 0,92;

5° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1988: 0,92;

6° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1986 ou 1987: 0,96;

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

58577

Le secrétaire,
JEAN-MARC LAFRANCE

Programme d'assurance des légumes de culture maraîchère (légumes vivaces)

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1989, les prix unitaires et les taux de cotisations suivants:

1. Prix unitaires

A) Asperges

Pour la production:

Option 1 : 1,34 \$ le kilogramme

Option 2 : 1,08 \$ le kilogramme

Option 3 : 0,81 \$ le kilogramme

Pour la valeur de remplacement: \$ / 1000 plants

Année de production	Option 1	Option 2	Option 3
1	220	176	132
2	250	200	150
3	250	200	150
4	250	200	150
5	250	200	150
6	250	200	150
7	250	200	150
8	250	200	150
9	250	200	150
10	250	200	150
11	208	166	125
12	166	133	100
13	125	100	75
14	83	66	50
15 et plus	41	33	25

B) Rhubarbe

Pour la production:

Option 1 : 0,18 \$ le kilogramme

Option 2 : 0,15 \$ le kilogramme

Option 3 : 0,11 \$ le kilogramme

Pour la valeur de remplacement: \$ / 1000 plants

Année de production	Option 1	Option 2	Option 3
1	1 090	872	654
2	1 090	872	654
3	1 090	872	654
4	1 090	872	654
5	1 090	872	654
6	1 090	872	654
7	1 090	872	654
8	1 090	872	654
9	810	648	486
10	540	432	324
11 et plus	270	216	162

2. Taux de cotisation (applicables à la valeur assurée)

A) Asperges

— À l'égard des nouveaux assurés qui optent pour le plan de protection A: 7,00 %

— À l'égard des anciens assurés qui optent pour le plan de protection A, le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré, selon la grille suivante:

Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans
0,00-0,10	6,07	5,62	5,18	4,75	4,18	3,62	3,05	2,47	2,22	2,05	1,95
0,11-0,40	6,42	6,09	5,66	5,22	4,78	4,34	3,91	3,49	3,21	3,04	2,96
0,41-0,80	6,73	6,46	6,18	5,92	5,64	5,37	5,09	4,81	4,53	4,25	4,11
0,81-1,20	7,00	6,89	6,79	6,68	6,58	6,47	6,37	6,26	6,16	6,06	6,01
1,21-1,70	7,20	7,40	7,60	7,79	7,99	8,19	8,39	8,59	8,79	8,99	9,19
1,71-2,20	7,41	7,70	7,99	8,28	8,58	8,87	9,16	9,45	9,74	10,04	10,34
2,21-2,75	7,76	8,25	8,34	8,75	10,13	10,75	11,38	12,01	12,64	13,27	13,90
2,76-3,25	8,34	8,38	8,87	10,56	11,43	12,31	13,18	14,06	14,93	15,81	16,69
3,26-4,00	8,40	9,04	10,73	12,25	13,53	14,82	16,10	17,38	18,67	19,95	21,23
4,01-5,50	9,08	10,80	12,30	14,25	15,75	16,80	18,30	19,80	21,30	22,80	24,30
5,51-7,00	10,90	12,40	14,40	16,40	17,90	19,30	20,60	21,80	22,90	23,90	24,90
7,01- et +	12,50	14,50	16,60	18,50	20,30	22,00	23,60	25,10	26,10	27,80	29,50

— À l'égard des nouveaux et des anciens assurés qui optent pour le plan de protection B: 1,25 %

— À l'égard des nouveaux et anciens assurés qui optent pour le plan de protection C: 3,50 %

b) Rhubarbe

— À l'égard des nouveaux et des anciens assurés qui optent pour le plan de protection A: 4,00 %

— À l'égard des nouveaux et des anciens assurés qui optent pour le plan de protection B: 1,25 %

— À l'égard des nouveaux et des anciens assurés qui optent pour le plan de protection C: 2,50 %

Notes: Lorsque l'assuré a souscrit antérieurement à ce programme d'assurance on multipliera le montant de cotisation payable par celui-ci, par l'un ou l'autre des facteurs suivants:

1° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1986, 1987 et 1988: 0,84;

2° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1987 et 1988: 0,88;

3° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1986 et 1988: 0,88;

4° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1986 et 1987: 0,92;

5° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1988: 0,92;

6° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1986 ou 1987: 0,96;

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Le secrétaire,
JEAN-MARC LAFRANCE

58578

Avis divers

Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Georges Boivin, numéro 1017

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Georges Boivin, numéro 1017, possèdent leur siège social à Granby, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elisabeth II, c. 134, a. 2), et ce à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le fidèle navigateur,
GÉRARD DION

Le fidèle scribe,
ROLAND MONGEAU

58617

Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière Rachat d'obligations

Avis est, par les présentes, donné que la commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière rachètera, le 1^{er} janvier 1989, tel que prévu dans les procédures originales, un montant de 11 000,00 \$ d'obligations de l'émission originale de 195 000,00 \$ datée du 1^{er} janvier 1970 parmi les obligations échéant le 1^{er} janvier 1990 et portant un taux d'intérêt de 9 %.

Suite à un tirage au sort, les obligations portant les numéros suivants seront rachetées le 1^{er} janvier 1988:

Dénomination de 1 000,00 \$:

M-117, M-118, M-123, M-139, M-145, M-148, M-155, M-186, M-187, M-188, M-189.

Les obligations ainsi rachetées devront être présentées pour paiement aux endroits y mentionnés et cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} janvier 1989.

Saint-Romuald, le 1^{er} novembre 1988

La directrice générale,
RAYMONDE TOUZIN

180, 1^{re} Rue
Saint-Romuald, QC
G6W 5M6
Tél.: (418) 839-0524

58618

Communauté urbaine de Montréal Rachat d'obligations

Obligations 17,00 % à fonds d'amortissement, échéant le 15 décembre 1996.

Avis public est, par les présentes, donné que la Communauté urbaine de Montréal rachètera le 15 décembre 1988, pour les fins du fonds d'amortissement et conformément aux dispositions des obligations, un montant total en principal de 443 000,00 \$ des obligations ci-haut mentionnées, à 100 % de leur montant en principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat.

Les numéros des obligations rachetées sont les suivants:

Numéros des obligations à coupons de 1 000,00 \$ rachetées en totalité, portant le préfixe CM -:

005, 011, 051.

(Les obligations d'une valeur de plus de 1 000,00 \$ étant rachetées en partie seulement, le montant en principal racheté apparaît entre parenthèses après chaque numéro)

Numéros des obligations à coupons de 5 000,00 \$, portant le préfixe CV -:

011 (1 000 \$), 017 (2 000 \$), 021 (1 000 \$), 025 (1 000 \$), 026 (1 000 \$), 030 (1 000 \$), 034 (1 000 \$), 042 (1 000 \$), 043 (1 000 \$), 044 (1 000 \$), 046 (1 000 \$), 051 (1 000 \$), 055 (1 000 \$), 057 (1 000 \$), 060 (1 000 \$), 068 (1 000 \$), 069 (1 000 \$), 070 (1 000 \$), 073 (1 000 \$), 074 (2 000 \$), 077 (1 000 \$), 078 (1 000 \$), 079 (1 000 \$), 090 (2 000 \$), 093 (1 000 \$), 100 (1 000 \$), 110 (1 000 \$), 111 (1 000 \$), 117 (1 000 \$), 118 (1 000 \$), 120 (2 000 \$).

Numéros des obligations à coupons de 25 000,00 \$, portant le préfixe CA -:

017 (5 000 \$), 036 (5 000 \$), 045 (5 000 \$), 049 (5 000 \$), 050 (5 000 \$), 058 (5 000 \$), 059 (5 000 \$), 061 (10 000 \$), 068 (5 000 \$), 077 (10 000 \$), 081 (5 000 \$), 082 (5 000 \$), 084 (5 000 \$), 085 (5 000 \$), 087 (5 000 \$), 088 (5 000 \$), 106 (5 000 \$), 128 (5 000 \$), 129 (5 000 \$), 131 (5 000 \$), 134 (5 000 \$), 141 (5 000 \$), 153 (5 000 \$), 166 (5 000 \$), 173 (10 000 \$), 174 (5 000 \$), 179 (5 000 \$).

Numéros des obligations à coupons de 100 000,00 \$, portant le préfixe CC -:

008 (10 000 \$), 009 (10 000 \$), 011 (10 000 \$), 013 (20 000 \$), 021 (10 000 \$), 025 (10 000 \$).

Numéros des obligations nominatives, portant le préfixe CN -:

025 (5 000 \$), 034 (5 000 \$), 035 (5 000 \$), 042 (5 000 \$), 044 (10 000 \$), 045 (5 000 \$), 048 (5 000 \$), 049 (5 000 \$), 050 (5 000 \$), 052 (20 000 \$), 053 (20 000 \$), 054 (20 000 \$), 056 (10 000 \$), 059 (5 000 \$), 060 (5 000 \$), 061 (10 000 \$), 064 (10 000 \$), 065 (10 000 \$), 066 (15 000 \$), 067 (5 000 \$), 068 (5 000 \$).

Une copie de cet avis de rachat a été transmise par lettre recommandée aux détenteurs d'obligations immatriculées qui seront rachetées en totalité ou en partie seulement.

Les obligations ou partie de ces obligations ainsi rachetées deviendront dues et payables le 15 décembre 1988, en monnaie légale du Canada, à toute succursale au Canada de n'importe quelle banque mentionnée à l'annexe A de la Loi sur les banques (Canada), au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, accompagnées s'il y a lieu, de tous les coupons d'intérêt échéant après le 15 décembre 1988, attachés. L'intérêt dû le 15 décembre 1988 sera payé de la manière habituelle.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées devront être accompagnées de procurations dûment signées en blanc. Sur remise des obligations rachetées en partie seulement, la Communauté urbaine de Montréal émettra à ses frais, de nouvelles obligations pour un montant total en principal égal à la partie non rachetée des obligations ainsi remises. Sauf avis contraire, les nouvelles obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises.

À compter du 15 décembre 1988, l'intérêt sur le montant en principal des obligations ou partie de ces obligations présentement appelées pour rachat, cessera de courir.

Montréal, le 25 octobre 1988

Communauté urbaine de Montréal
La secrétaire par intérim,
NICOLE LAFOND

58579

Communauté urbaine de Québec Rachat d'obligations

Avis est, par les présentes, donné que la Communauté urbaine de Québec remboursera par anticipation, le 20 décembre 1988, la totalité de ses obligations émises sur le marché de l'euro-dollar, d'une valeur nominale globale de 32 000 000 \$ canadiens, datées du 20 décembre 1984, portant intérêt au taux de 12 % l'an et échéant le 20 décembre 1991.

Les détenteurs de ces obligations doivent référer aux dispositions apparaissant au verso des titres en ce qui a trait aux modalités de remboursement du capital et de paiement de l'intérêt.

Québec, le 20 octobre 1988

Le secrétaire,
DENIS ST-MARTIN, avocat

58580

Conseil scolaire de l'Île de Montréal Rachat d'obligations

Obligations émises par la Commission des Écoles Catholiques de LaSalle.

Émission de 1 500 000 \$ comprenant 226 000 \$ d'obligations à terme de 20 ans — 9 % — échéant le 1^{er} janvier 1990 remboursable en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations mentionnées ci-dessus que le Conseil scolaire de l'Île de Montréal (la dette obligatoire de la Commission des Écoles Catholiques de LaSalle étant devenue, depuis le 1^{er} juillet 1973, la dette obligatoire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, pour un montant en principal de 59 000 \$, le 1^{er} janvier 1989, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat à savoir:

Coupures de 1 000 \$ dont le numéro commence par la lettre M:

1248, 1251, 1256, 1261, 1265, 1270, 1275, 1278, 1283, 1288, 1292, 1298, 1304, 1309, 1324, 1327, 1331, 1334, 1337, 1341, 1344, 1347, 1351, 1354, 1357, 1361, 1364, 1367, 1371, 1374, 1377, 1381, 1384, 1387, 1391, 1394, 1397, 1401, 1404, 1407, 1411, 1414, 1417, 1421, 1424, 1427, 1431, 1434, 1437, 1441, 1444, 1447, 1451, 1454, 1457, 1461, 1464, 1467, 1471.

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1^{er} janvier 1989 et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque de Montréal dans la province de Québec ou au bureau principal de la Banque Nationale du Canada à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1^{er} janvier 1989 y attachés.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations dûment signées en blanc.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1^{er} janvier 1989.

Montréal, le 21 octobre 1988

Le directeur des services financiers,
CLÉMENT JANELLE, C.A.

58499

Municipalité de Colombier et

Municipalité de Les-Sept-Cantons-Unis-du-Saguenay

Avis est, par les présentes, donné que le Conseil de la municipalité de Colombier et le Conseil de Les-Sept-Cantons-Unis-du-Saguenay à la majorité de leurs membres, des règlements, soit le Règlement numéro 88-004 de la municipalité de Colombier et le Règlement numéro 88-10-049 de la municipalité de Les-Sept-Cantons-Unis-du-Saguenay autorisant ces municipalités à présenter une requête au gouvernement pour regrouper ces municipalités de Colombier et Les-Sept-Cantons-Unis-du-Saguenay et créer une nouvelle municipalité aux conditions suivantes:

1. Le nom de la nouvelle municipalité est: « Municipalité de Colombier ».
2. Le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique des limites territoriales en date du 3 octobre 1988, préparée par M. Jean Roy, arpenteur-géomètre. La description technique des limites est annexée à la présente requête pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.
3. La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal.
4. Un Conseil provisoire sera en poste jusqu'à la première élection générale. Il sera composé de tous les membres du Conseil de l'ex-municipalité de Colombier. Le quorum sera de quatre (4) membres. Le maire actuel de Colombier agira comme maire du Conseil provisoire.
5. La première assemblée du Conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes sans autre avis de convocation; elle aura lieu à 20 heures à la salle du Conseil de l'ex-municipalité de Colombier sans avis de convocation.
6. Si les lettres patentes entrent en vigueur avant le premier octobre 1988, la première élection générale aura lieu le premier dimanche de novembre 1988.

Si les lettres patentes entrent en vigueur après le 1^{er} octobre 1988, la première élection générale aura lieu le premier dimanche du troisième mois suivant le mois d'entrée en vigueur des lettres patentes. Dans le cas où le troisième mois est le mois de janvier, l'élection générale est reportée au premier dimanche du mois suivant.

Le Conseil de la nouvelle municipalité sera formé d'un maire et de six (6) conseillers, lesquels seront élus pour une période de quatre (4) ans.

7. La deuxième élection générale aura lieu le premier dimanche de novembre 1992.

8. Le secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité de Colombier devient le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité.

9. Le surplus accumulé par les anciennes municipalités, au moment de l'entrée en vigueur de lettres patentes, seront utilisés pour des travaux sur leur territoire respectif.

10. Toute dette qui pourrait survenir d'une poursuite judiciaire pour un ou des actes posés par une des anciennes municipalités reste à la charge de l'ensemble des contribuables de cette municipalité.

11. Un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôle d'évaluation, photographies, permis de construction, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six (6) mois qui suivent la publication des lettres patentes à la *Gazette officielle du Québec*.

12. La nouvelle municipalité succède aux droits, aux obligations et aux charges des ex-municipalités; elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance aux lieux et places des municipalités intéressées. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôle d'évaluation, rôle de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits, jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés et abrogés par le Conseil de la nouvelle municipalité.

13. Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviendront la propriété de la nouvelle municipalité.

14. Les fonctionnaires et employés des ex-municipalités deviennent les employés de la nouvelle municipalité dans le respect de leur ancienneté et de leur contrat salarial respectif et ils demeurent en fonction jusqu'à leur démission, leur retraite ou leur renvoi pour cause.

15. La nouvelle municipalité deviendra effective conformément à la loi.

Prenez avis que toutes personnes habiles à voter ayant droit d'être inscrites sur la liste référendaire des municipalités concernées par la présente requête en regroupement peuvent s'opposer au principe du regroupement ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente (30) jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peuvent faire connaître les motifs de leur opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête aux secrétariats des municipalités de Colombier et de la M.R.C. de la Haute-Côte-Nord.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire d'une municipalité:

1) Condition générale à remplir

Être soit domicilié dans la municipalité, soit propriétaire d'un immeuble situé dans la municipalité, soit occupant d'une place d'affaires située dans la municipalité.

2) Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir

Être majeure de citoyenneté canadienne.

3) Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'une place d'affaires

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des occupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant d'une place d'affaires.

Note: Un copropriétaire ou un occupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires.

Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale

Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs, employés, une personne qui au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

Corporation municipale de Colombier

Le secrétaire-trésorier,
MAX BRISSON

Canada

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Haute Côte-Nord

Description technique des limites du territoire de la municipalité de Colombier dans la municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord, provenant du regroupement des municipalités de Colombier et des Sept-Cantons-Unis-du-Saguenay (Canton de Raffex)

Le territoire actuel des municipalités de Colombier et de les Sept-Cantons-Unis-du-Seigneur (Canton de Raffex), comprenant en référence à l'arpentage primitif ou au cadastre, selon le cas, des cantons de Latour, Betsiamites et Raffex les lots ou partie de lots, les blocs ou partie de blocs et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du point d'intersection de la rive du fleuve Saint-Laurent et de la ligne séparative des cantons de Laval et de Latour; de là, passant par les lignes et démarcations suivantes en continuité les unes des autres: ladite ligne séparative des cantons de Laval et de Latour, les lignes extérieures nord-ouest des cantons de Latour, de Betsiamites et de Raffex et ce jusqu'au lac Nipi, la rive sud-ouest du lac Nipi vers l'aval jusqu'à son embouchure et la rive sud-ouest de la rivière Nipi en suivant tout ses méandres jusqu'à la rivière Betsiamites, la dernière course prolongée jusqu'à l'axe de la rivière Betsiamites; ledit axe de la rivière Betsiamites jusqu'à son embouchure; dans le fleuve Saint-Laurent, une ligne droite dans une direction S.45°00'E. jusqu'à une ligne parallèle et distante de deux (2) kilomètres de la rive ouest dudit fleuve; cette dernière ligne distante de deux (2) kilomètres de la rive dans une direction générale sud-ouest jusqu'à une ligne droite de direction astronomique S.45°00'E. dont le point d'origine est l'extrémité sud de la ligne passant à mi-distance entre la rive est de la baie des Plongeurs et la rive est de l'Île numéro 6 du cadastre du canton de Laval; ladite ligne de direction S.45°00'E.; la ligne médiane entre les rives est de l'Île numéro 6 et de la baie des Plongeurs; la ligne médiane de ladite baie jusqu'au prolongement de la ligne séparative des cantons de Latour et de Laval; ledit

prolongement jusqu'au point de départ. Lequel territoire comprend en superficie cinq cent soixante-dix-sept kilomètres carrés (577 km²). Le territoire ainsi décrit est représenté sur le plan préparé par le soussigné en date du 3 octobre 1988 sous la minute 480. Dans la présente description les azimuts sont astronomiques et les distances sont exprimées en mètres (SI).

Signé à Forestville, le troisième jour du mois d'octobre mil neuf cent quatre-vingt-huit.

Préparé par JEAN ROY, arpenteur-géomètre
58619

Succession Charles Lefebvre

Avis est, par les présentes, donné que Lise Paquette, opératrice, demeurant au 8046, rue Drolet, Montréal, QC, H2R 2C9, légataire universelle et exécutrice testamentaire nommée au testament de son époux, Charles Lefebvre, décédé le cinq (5) janvier mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), a accepté la succession dudit Charles Lefebvre, sous bénéfice d'inventaire, aux termes de l'acte reçu devant Yves Sabourin, notaire, le dix-huit (18) mars mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), sous le numéro 6352 de ses minutes et enregistré à la division de Montréal sous le numéro 4000673.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Yves Sabourin, notaire et peut être consulté à son bureau situé au 514, rue Principale, Lachute, QC.

Lachute, le 12 octobre 1988

Le procureur,
YVES SABOURIN, notaire

58620

Succession Laura Wakeling

Avis est, par les présentes, donné que Edward Ralph Wakeling, contremaître, Evelyn Esther Penniston épouse de Edward Ralph Wakeling, du même lieu, Curt Edward Wakeling, coordonnateur d'imposition et Scott William Wakeling, serrurier, tous domiciliés au 1158, avenue Crawford-Bridge, Verdun, seuls héritiers légaux de Laura Wakeling, en son vivant employée d'un cabinet de dentiste, domiciliée à 1158, avenue Crawford-Bridge, Verdun, décédée accidentellement le 27 mars 1988 sans laisser de testament, ont accepté la succession de Laura Wakeling, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Paule Mackay, notaire, 4950, avenue Verdun, Verdun, le premier août mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) sous le numéro 12892 de ses minutes.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Paule Mackay, notaire, le vingt-huit septembre mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) sous le numéro 13008 de ses minutes et peut être consulté à son étude, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, les héritiers, sous bénéfice d'inventaire, paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Verdun, le 11 octobre 1988

Le procureur,
PAULE MACKAY, notaire

58506

Succession Marie-Hélène Demers

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 676 du Code civil, que suite au décès de Marie-Hélène Demers,

survenu le 6 juillet 1988, ses héritiers ont accepté sa succession, sous bénéfice d'inventaire, aux termes de l'acte signé le 14 septembre 1988 à Montréal devant Louis G. Bourque, notaire, faisant affaires au 266, rue Notre-Dame Ouest, bureau 402, Montréal, QC, H2Y 1T6, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Hull, le 20 septembre 1988, sous le numéro 391612.

Montréal, le 5 octobre 1988

58500

Le procureur,
LOUIS G. BOURQUE, notaire

Succession Paul-Émile Mercier

Veuillez prendre avis que madame Lise Lachance Mercier, ménagère, domiciliée au 38, boulevard Père-Brousseau, Saint-Damien-de-Buckland, comté de Bellechasse, province de Québec, G0R 2Y0, en sa qualité de tutrice aux enfants mineurs de feu Paul-Émile Mercier, soit David Mercier et Mélisa Mercier, nommée à cette charge par jugement de la Cour supérieure, district de Montmagny, le 6 octobre 1988, dossier no 300-14-000057-880, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, pour ses pupilles, David et Mélisa Mercier, la succession de son époux, Paul-Émile Mercier, par acte reçu à Saint-Damien-de-Buckland, comté de Bellechasse, le 20 octobre 1988, devant Yvon Robitaille, notaire, 200, boulevard Métivier, Saint-Damien, QC, G0R 2Y0, enregistré au bureau d'enregistrement de Bellechasse, le 25 octobre 1988 sous le numéro 157298.

Saint-Damien-de-Buckland, le 25 octobre 1988

58621

Le procureur,
YVON ROBITAILLE, notaire

Succession René Marleau

Avis est, par les présentes, donné que, monsieur Michel Marleau, agent de relations humaines, marié sous le régime de la société d'acquêts, à dame Nicole Beaudoin, demeurant au 4245, rue Louis Pinard, Trois-Rivières, G8Y 4B5, et monsieur André Marleau, vérificateur, marié à dame Manon Bergeron sous le régime de la séparation de biens, demeurant au 34, rue Lussier, Pincoirt, J7V 5A9, sont les seuls héritiers de leur père, feu René Marleau, en son vivant journaliste, domicilié au 287, rue des Érables, Laval-sur-le-Lac, où il est décédé le 7 mai 1987, sans laisser de testament, ont accepté la succession dudit René Marleau, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Christian Pruneau, notaire, 10, rue Vaillancourt, Cap-de-la-Madeleine, G8T 1Y5, daté le 30 septembre 1988 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 6 octobre 1988 sous le numéro 690732.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Christian Pruneau et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Cap-de-la-Madeleine, le 19 octobre 1988

58507

Le procureur,
CHRISTIAN PRUNEAU, notaire

Ville de Québec**Rachat d'obligations**

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Québec par sa résolution numéro CM-88-1383, adoptée le 17 octobre 1988, a décidé de se prévaloir des dispositions concernant l'amortissement anticipé contenues aux termes des obligations faisant partie de l'émission de 25 000 000 \$ canadiens du 22 décembre 1982 et de racheter le 22 décembre 1988 la totalité des obligations émises pour un prix de 101,50 % de leur valeur nominale.

Toutes les obligations émises dans le cadre de cette émission, pour un montant total en capital de 25 000 000 \$ canadiens doivent faire l'objet de cet amortissement anticipé, aucune obligation n'ayant déjà été rachetée en vue de son amortissement.

Québec, le 1^{er} novembre 1988

Les procureurs,
BOUTIN, ROY & ASSOCIÉS

58581

Ville de Saint-Pierre**Rachat d'obligations**

Prenez avis que, conformément à la procédure adoptée par la ville de Saint-Pierre, cette dernière rachètera, le 1^{er} janvier 1989, un montant de 20 000 \$ (vingt mille dollars) d'obligations échéant le 1^{er} janvier 1990, à même son émission d'obligations originale de 233 000,00 \$ datées du 1^{er} janvier 1970, portant intérêts au taux de 9 % l'an payable semi-annuellement le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, émises aux termes de son Règlement no 416.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

M77, M78, M80, M99, M125, M127, M134, M137, M142, M143, M154, M156, M161, M188, M195, M202, M208, M218, M227, M229.

Les obligations susmentionnées cesseront de porter intérêt au 1^{er} janvier 1989 et devront être présentées pour remboursement.

Saint-Pierre, le 25 octobre 1988

La trésorière,
DENISE TRAHAN

58622

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes**Aldo Pier Federici**

Prenez avis que Aldo Pier Federici, Patrizia Gemma Henriette Chantal Pier Federici et Alexandre William Norberto Jean Aldo Pier Federici, résidents et domiciliés au 65, avenue Sunnyside, Westmount, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leurs noms en ceux de Aldo Pier Federici Di Sigestro, Patrizia Gemma Henriette Chantal Pier Federici Di Sigestro et Alexandre William Norberto Jean Aldo Pier Federici Di Sigestro.

Ce changement affectera aussi Christiane Chantal Pier Federici née Carr résidant et domiciliée à la même adresse que les requérants.

Montréal, le 21 septembre 1988

Les procureurs des requérants,
MCMASTER, MEIGHEN

58463-45-2

Annie Marceau

Prenez avis que Annie Marceau, domiciliée au 1452, de la Terrasse, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Annie Tremblay.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 11 octobre 1988

Les procureurs de la requérante,
PERIGNY, BEAULIEU, VÉZINA, GAUTHIER
& VACHON

58561-46-2

Aomar Simou

Prenez avis que Aomar Simou, domicilié au 3445, rue Petitclerc, appartement 101, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mohamed Toumani.

Ce changement affectera aussi sa fille Chadia Mouna Simou.

Québec, le 18 octobre 1988

Le requérant,
AOMAR SIMOU

58396-45-2

Baldo Di Rocco

Prenez avis que Baldo Di Rocco, domicilié au 11890, Jean N.-Charbonneau, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Aldo Di Rocco.

Montréal, le 20 octobre 1988

Les procureurs du requérant,
MENDELSON, ROSENZVEIG, SHACTER

58464-45-2

Belmira Virginia Silva Nogueira

Prenez avis que Belmira Virginia Silva Nogueira, domiciliée au 6580, des Ormeaux, appartement 4, Anjou, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Belmira Virginia Silva Bourbonnais.

Montréal, le 18 octobre 1988

Le procureur de la requérante,
RICHARD ANTOINE HUOT, notaire

58465-45-2

Benoit Decoste

Prenez avis que Benoit Decoste, domicilié au 324, rue Hamford, Lachute, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anaël Valnican.

Lachute, le 19 octobre 1988

Le procureur de la requérante,
LOUISE GIROUX, avocate

58562-46-2

Geracimos Gerry Apostolatos

Prenez avis que Geracimos Gerry Apostolatos, domicilié au 21, Saint-Charles, Greenfield Park, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gerald Nicholas Apostolatos.

Montréal, le 22 octobre 1988

58563-46-2

Le requérant,
GERACIMOS GERRY APOSTOLATOS

Gerlinde Paraskevi Priniotakis

Prenez avis que Gerlinde Paraskevi Priniotakis, domiciliée au 475, Fenton, ville Mont-Royal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gerlinde Schmitz.

Montréal, le 22 octobre 1988

58565-46-2

La requérante,
GERLINDE PARASKEVI PRINIOTAKIS

Gilles Duguay

Prenez avis que Gilles Duguay, domicilié au 3195, des Aulnes, appartement 2, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilles Savard.

Québec, le 19 octobre 1988

58466-45-2

Le requérant,
GILLES DUGUAY

Johanne Blanchard

Prenez avis que Johanne Blanchard, domiciliée au 3975, rue Dupuis, appartement 9, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Johanne Pelletier.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 24 octobre 1988

58612-46-2

Les procureurs de la requérante,
LEDUC, BOYANER, SEPINWALL & LANDRY

Johanne Guérin

Prenez avis que Johanne Guérin, domiciliée au 7790, boulevard Perras, appartement 2, Rivière-des-Prairies, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joanne Guérin.

Montréal, le 19 septembre 1988

58467-45-2

Les procureurs de la requérante,
JEANNOTTE & BAILLARGEON, notaires

Joseph Albert Daniel Gagnon

Prenez avis que Joseph Albert Daniel Gagnon, domicilié au 8402, 9^e Avenue, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daniel Tribbie.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 22 octobre 1988

58564-46-2

Le requérant,
JOSEPH ALBERT DANIEL GAGNON

Line Fausse

Prenez avis que Line Fausse, domiciliée au 317, rue Desjardins, appartement 4, Granby, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Line Faust.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est Marie-Christine Fausse-Martel, son enfant mineure et non émancipée, domiciliée à la même adresse que la requérante.

Granby, le 25 octobre 1988

58566-46-2

Le procureur de la requérante,
MARIO CHAMPAGNE, notaire

Lise Fausse

Prenez avis que Lise Fausse, domiciliée au 698, rue Desjardins, Granby, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lise Faust.

Granby, le 25 octobre 1988

58567-46-2

Le procureur de la requérante,
MARIO CHAMPAGNE, notaire

Luc Lalanne

Prenez avis que Luc Lalanne, domicilié au 34, Val-Simon, Morin Heights, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Luc Côté.

Montréal, le 26 octobre 1988

58568-46-2

Le requérant,
LUC LALANNE

Marie Eliane Louise Courtemanche

Prenez avis que Marie Eliane Louise Courtemanche, domiciliée au 1560, rue Falaise, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Eliane Lise Courtemanche.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Laval, le 4 octobre 1988

58468-45-2

Le procureur de la requérante,
MICHEL WOLFE, avocat

Marie France Sampson

Prenez avis que Marie France Sampson, domiciliée au 976, avenue Brown, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maria France Saponidis.

Québec, le 11 octobre 1988

58397-45-2

La requérante,
MARIE FRANCE SAMPSON

Marie Gracia Constance Dore

Prenez avis que Marie Gracia Constance Dore, domiciliée au 6612, rue Jeanne-Mance, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Grace de la Durantaye.

Montréal, le 21 octobre 1988

Les procureurs de la requérante,
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT &
TSIMBERIS

58569-46-2

Marie Jeannette Élizabéth Cormier

Prenez avis que Marie Jeannette Élizabéth Cormier, domiciliée au 124, rue Laval, Amqui, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Jany Élizabéth Cormier.

Amqui, le 20 octobre 1988

Le procureur de la requérante,
FRANÇOIS DIDIER, notaire

58613-46-2

Marie Marguerite Lucienne Sylvie Delaney

Prenez avis que Marie Marguerite Lucienne Sylvie Delaney, domiciliée au 2175, rue des Marteaux, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Marguerite Lucienne Sylvie Berthiaume.

Laval, le 12 octobre 1988

Le procureur de la requérante,
LOUISE LALONDE, avocate

58400-45-2

Marie Martine Ninon Massé

Prenez avis que Marie Martine Ninon Massé, domiciliée au 21, rue du Barry, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Martine Ninon Martin.

Gatineau, le 18 octobre 1988

Les procureurs de la requérante,
KEHOE, BLAIS, MAJOR & PARENT

58614-46-2

Marie Micheline Suzanne Gall

Prenez avis que Marie Micheline Suzanne Gall, domiciliée au 8835, rue Gravel, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Suzy Duguay.

Montréal, le 15 septembre 1988

La requérante,
MARIE MICHELINE SUZANNE GALL

58469-45-2

Marienne Duquet

Prenez avis que Marienne Duquet, domiciliée au 510, Leduc, Saint-Romuald, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marielle Duquet.

Saint-Romuald, le 25 octobre 1988

La requérante,
MARIENNE DUQUET

58570-46-2

Michel Larouche

Prenez avis que Michel Larouche, domicilié au 455, 51^e Rue Ouest, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michaël Larouche.

Québec, le 18 octobre 1988

Le requérant,
MICHEL LAROUCHE

58571-46-2

Micheline Philippe

Prenez avis que Micheline Philippe, domiciliée au 85, Perras, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Micheline Leblanc.

Hull, le 24 octobre 1988

La requérante,
MICHELINE PHILIPPE

58572-46-2

Mirelle Milette

Prenez avis que Mirelle Milette, domiciliée au 653, rue Frigon, Shawinigan, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mireille Milette.

Shawinigan, le 23 septembre 1988

Les procureurs de la requérante,
MASSICOTTE, DESSUREAULT, PLAMONDON
& ST-GERMAIN, avocats

58398-45-2

Nathalie Vettese

Prenez avis que Nathalie Vettese, domiciliée au 6596, rue Marquette, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathalie Vettese Vaillancourt.

Montréal, le 20 septembre 1988

Les procureurs de la requérante,
POIRIER, PINARD, BOUGIE &
BAILLARGEON

58470-45-2

Nicole Fausse

Prenez avis que Nicole Fausse, domiciliée au 75, rue Fatima, Granby, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nicole Faust.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont David Pion-Fausse et Elise Fausse-Pion, ses enfants mineurs non émancipés, tous deux domiciliés à la même adresse que la requérante.

Granby, le 25 octobre 1988

Le procureur de la requérante,
MARIO CHAMPAGNE, notaire

58573-46-2

Normand Fausse

Prenez avis que Normand Fausse, domicilié au 401, boulevard Leclerc Ouest, Granby, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Normand Faust.

Granby, le 25 octobre 1988

58574-46-2

Le procureur du requérant,
MARIO CHAMPAGNE, notaire

Omer Louis Moisy

Prenez avis que Omer Louis Moisy, domicilié au 1455, Falaise, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Omer Louis Massy.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Laval, le 28 octobre 1988

58615-46-2

Le procureur du requérant,
JEAN L. BEAUCHAMP, avocat

Raynald Picard

Prenez avis que Raynald Picard, domicilié au 171, Saint-Louis, appartement 1.4, Saint-Eustache, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raynald Ouellette.

Saint-Eustache, le 5 août 1988

58399-45-2

Les procureurs du requérant,
GIRARD & SAULNIER

Sadie Rothman

Prenez avis que Sadie Rothman, domicilié au 5617, avenue Rand, Côte-Saint-Luc, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sidney Rothman.

Montréal, le 20 octobre 1988

58471-45-2

Les procureurs du requérant,
LEVINE, FRISHMAN

Seng-Heang Khlok

Prenez avis que Seng-Heang Khlok, domicilié au 1604, de Touraine, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Seng-Heang Pin.

Ce changement affectera aussi ses enfants mineurs, Annie Botha, Liliane Sophie, Vanessa Vannary, tous domiciliés à la même adresse que le requérant.

Laval, le 21 octobre 1988

58575-46-2

Le procureur du requérant,
PIERRE PION, avocat

Thay Sanh

Prenez avis que Thay Sanh, domicilié au 5020, rue Barclay, appartement 7, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Simona Sanh.

Montréal, le 29 septembre 1988

58576-46-2

Les procureurs du requérant,
LEDUC, BOYANER, SEPINWALL & LANDRY

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les**Délivrance d'un certificat de constitution**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2625-0514 100.000 MEUBLES INC.	1988 10 07	Joliette
2624-9235 2624-9235 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Québec
2624-9243 2624-9243 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Québec
2624-9284 2624-9284 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Terrebonne
2624-9342 2624-9342 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Beauce
2624-9359 2624-9359 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Beauce
2624-9367 2624-9367 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Beauce
2624-9383 2624-9383 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Québec
2625-0100 2625-0100 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Québec
2625-0258 2625-0258 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Alma
2625-0555 2625-0555 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Beauce
2625-0621 2625-0621 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Drummond
2625-0985 2625-0985 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Québec
2625-1280 2625-1280 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Arthabaska
2625-1298 2625-1298 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Québec
2625-1405 2625-1405 QUÉBEC INC.	1988 10 21	Québec
2625-1413 2625-1413 QUÉBEC INC.	1988 10 21	Québec
2625-1546 2625-1546 QUÉBEC INC.	1988 10 12	Saint-François
2625-1553 2625-1553 QUÉBEC INC.	1988 10 12	Saint-François
2625-1587 2625-1587 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Québec
2625-1637 2625-1637 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Rimouski
2625-1645 2625-1645 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2625-1652		
2625-1652 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Rimouski
2625-1710		
2625-1710 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Abitibi
2625-1728		
2625-1728 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Alma
2625-1876		
2625-1876 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Drummond
2625-1918		
2625-1918 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Québec
2627-3003		
2627-3003 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Chicoutimi
2627-3011		
2627-3011 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Chicoutimi
2627-3045		
2627-3045 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Québec
2627-3052		
2627-3052 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Québec
2627-3060		
2627-3060 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Québec
2627-3102		
2627-3102 QUÉBEC INC.	1988 10 21	Saint-François
2627-3227		
2627-3227 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Québec
2627-3235		
2627-3235 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Québec
2627-3243		
2627-3243 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Québec
2627-3375		
2627-3375 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Québec
2627-3433		
2627-3433 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Québec
2627-3441		
2627-3441 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Arthabaska
2627-3458		
2627-3458 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Arthabaska
2627-3466		
2627-3466 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Québec
2627-3474		
2627-3474 QUÉBEC INC.	1988 10 21	Laval
2627-3482		
2627-3482 QUÉBEC INC.	1988 10 21	Terrebonne
2627-3508		
2627-3508 QUÉBEC INC.	1988 10 12	Beauce
2627-3516		
2627-3516 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Saint-François
2627-3524		
2627-3524 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Saint-François
2627-3532		
2627-3532 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2627-3540		
2627-3540 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Saint-Hyacinthe
2627-3557		
2627-3557 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Montréal
2627-3565		
2627-3565 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Joliette
2627-3573		
2627-3573 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Joliette
2627-4027		
2627-4027 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Montréal
2627-4035		
2627-4035 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Frontenac
2627-4043		
2627-4043 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Saint-Hyacinthe
2627-4050		
2627-4050 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Abitibi
2627-4068		
2627-4068 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Chicoutimi
2627-4076		
2627-4076 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Drummond
2627-4084		
2627-4084 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Drummond
2627-4092		
2627-4092 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Québec
2627-4100		
2627-4100 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Alma
2627-4118		
2627-4118 QUÉBEC INC.	1988 10 21	Québec
2627-4126		
2627-4126 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Saint-François
2627-4134		
2627-4134 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Saint-François
2627-4142		
2627-4142 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Chicoutimi
2627-4159		
2627-4159 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Chicoutimi
2627-4175		
2627-4175 QUÉBEC INC.	1988 10 21	Montréal
2629-1096		
2629-1096 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Montréal
2629-1104		
2629-1104 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Longueuil
2629-1120		
2629-1120 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Laval
2629-1161		
2629-1161 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Longueuil
2629-1922		
2629-1922 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Montréal
2629-1930		
2629-1930 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Distric judiciaire
2629-2243		
2629-2243 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-2276		
2629-2276 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-2383		
2629-2383 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Beauharnois
2629-2391		
2629-2391 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Laval
2629-2482		
2629-2482 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-2508		
2629-2508 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Montréal
2629-2516		
2629-2516 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Montréal
2629-2524		
2629-2524 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Alma
2629-2532		
2629-2532 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Laval
2629-2540		
2629-2540 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Laval
2629-2565		
2629-2565 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Beauharnois
2629-2581		
2629-2581 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Laval
2629-2599		
2629-2599 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Montréal
2629-2607		
2629-2607 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Montréal
2629-2615		
2629-2615 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Montréal
2629-2656		
2629-2656 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Saint-Hyacinthe
2629-2664		
2629-2664 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Frontenac
2629-2706		
2629-2706 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Saint-Hyacinthe
2629-2714		
2629-2714 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-2722		
2629-2722 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-2730		
2629-2730 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Québec
2629-2797		
2629-2797 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-2805		
2629-2805 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-2813		
2629-2813 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Joliette
2629-2862		
2629-2862 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-2888		
2629-2888 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Bedford
2629-2904		
2629-2904 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-2920		
2629-2920 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Joliette
2629-2938		
2629-2938 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Montréal
2629-2946		
2629-2946 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Montréal
2629-2953		
2629-2953 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Beauharnois
2629-2961		
2629-2961 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Terrebonne
2629-2979		
2629-2979 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Montréal
2629-3019		
2629-3019 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Richelieu
2629-3027		
2629-3027 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-3035		
2629-3035 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-3043		
2629-3043 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Joliette
2629-3050		
2629-3050 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Longueuil
2629-3068		
2629-3068 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-3076		
2629-3076 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Saint-Hyacinthe
2629-3084		
2629-3084 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-3118		
2629-3118 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-3126		
2629-3126 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-3134		
2629-3134 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-3142		
2629-3142 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-3159		
2629-3159 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-3167		
2629-3167 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-3191		
2629-3191 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-3209		
2629-3209 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-3217		
2629-3217 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-3241		
2629-3241 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Terrebonne
2629-3274		
2629-3274 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Montréal
2629-3324		
2629-3324 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Montréal
2629-3332		
2629-3332 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Montréal
2629-3381		
2629-3381 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Montréal
2629-3399		
2629-3399 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Trois-Rivières
2629-3431		
2629-3431 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-3449		
2629-3449 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Terrebonne
2629-3464		
2629-3464 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Beauharnois
2629-3472		
2629-3472 QUÉBEC INC.	1988 10 14	Montréal
2629-3522		
2629-3522 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Laval
2629-3548		
2629-3548 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Roberval
2629-3571		
2629-3571 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Laval
2629-3639		
2629-3639 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Terrebonne
2629-3647		
2629-3647 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-3654		
2629-3654 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-3662		
2629-3662 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-3670		
2629-3670 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-3696		
2629-3696 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Rouyn-Noranda
2629-3704		
2629-3704 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-3712		
2629-3712 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-3720		
2629-3720 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-3738		
2629-3738 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-3746		
2629-3746 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-3753		
2629-3753 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-3761		
2629-3761 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Saint-François
2629-3779		
2629-3779 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Saint-François
2629-3787		
2629-3787 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Laval
2629-3894		
2629-3894 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Montréal
2629-3902		
2629-3902 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Montréal
2629-3944		
2629-3944 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Beauharnois
2629-3951		
2629-3951 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Beauharnois
2629-3985		
2629-3985 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Montréal
2629-3993		
2629-3993 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Québec
2629-4041		
2629-4041 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Longueuil
2629-4074		
2629-4074 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Joliette
2629-4090		
2629-4090 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Montréal
2629-4108		
2629-4108 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Longueuil
2629-4124		
2629-4124 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Terrebonne
2629-4173		
2629-4173 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-4181		
2629-4181 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-4199		
2629-4199 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Beauharnois
2629-4207		
2629-4207 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Montréal
2629-4215		
2629-4215 QUÉBEC INC.	1988 10 17	Montréal
2629-4280		
2629-4280 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Longueuil
2629-4306		
2629-4306 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Terrebonne
2629-4314		
2629-4314 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Terrebonne
2629-4389		
2629-4389 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-4413		
2629-4413 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-4439		
2629-4439 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-4454		
2629-4454 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-4470		
2629-4470 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Joliette
2629-4488		
2629-4488 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Joliette
2629-4504		
2629-4504 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Longueuil
2629-4546		
2629-4546 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-4553		
2629-4553 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Longueuil
2629-4595		
2629-4595 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Beauharnois
2629-4603		
2629-4603 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Montréal
2629-4637		
2629-4637 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Terrebonne
2629-4645		
2629-4645 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Terrebonne
2629-4686		
2629-4686 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-4694		
2629-4694 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-4702		
2629-4702 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Montréal
2629-4710		
2629-4710 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Laval
2629-4728		
2629-4728 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Montréal
2629-4736		
2629-4736 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Joliette
2629-4744		
2629-4744 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Longueuil
2629-4751		
2629-4751 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Beauharnois
2629-4777		
2629-4777 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Longueuil
2629-4785		
2629-4785 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Beauharnois
2629-4801		
2629-4801 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-4819		
2629-4819 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-4850		
2629-4850 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Gaspé
2629-4876		
2629-4876 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Labelle
2629-4900		
2629-4900 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-4918		
2629-4918 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2629-4926		
2629-4926 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2629-4934		
2629-4934 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2629-4942		
2629-4942 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2629-4967		
2629-4967 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Terrebonne
2629-4975		
2629-4975 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Longueuil
2629-5154		
2629-5154 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-5162		
2629-5162 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-5170		
2629-5170 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-5188		
2629-5188 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-5196		
2629-5196 QUÉBEC INC.	1988 10 18	Montréal
2629-5253		
2629-5253 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Montréal
2629-5279		
2629-5279 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Joliette
2629-5287		
2629-5287 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Longueuil
2629-5295		
2629-5295 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Bonaventure
2629-5303		
2629-5303 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2629-5360		
2629-5360 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Montréal
2629-5378		
2629-5378 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Montréal
2629-5410		
2629-5410 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2629-5469		
2629-5469 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Montréal
2629-5493		
2629-5493 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Montréal
2629-5501		
2629-5501 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Trois-Rivières
2629-5519		
2629-5519 QUÉBEC INC.	1988 10 19	Montréal
2629-5550		
2629-5550 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Iberville
2629-5634		
2629-5634 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-5642		
2629-5642 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2629-5659		
2629-5659 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2629-5667		
2629-5667 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2629-5675		
2629-5675 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2629-5741		
2629-5741 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2629-5758		
2629-5758 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2629-5790		
2629-5790 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2629-5865		
2629-5865 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2629-5873		
2629-5873 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2629-5881		
2629-5881 QUÉBEC INC.	1988 10 20	Montréal
2624-8484		
A I SUSPENSION INC.	1988 10 17	Laval
2629-4256		
ACOUSTILAC INC.	1988 10 18	Chicoutimi
2629-4363		
ACTION LEMIEUX PERFORMANCE DU QUÉBEC INC.	1988 10 17	Montréal
2629-1153		
ACTION PRODUCTION A.N.J. INC.	1988 10 14	Montréal
2629-1948		
AGENCE ELLIOT SPIRO INC.	1988 10 13	Montréal
2629-2250		
ALIMENTS ALITHÈQUE INC.	1988 10 14	Montréal
2629-5485		
LES ALIMENTS JOE DELL'ACCIO INC.	1988 10 20	Laval
2624-9334		
AMÉNAGEMENT FORESTIER GAGNON ET LAFRANCE INC.	1988 10 19	Québec
2625-0530		
ANDRÉ DAIGLE CONSTRUCTION LTÉE	1988 10 07	Abitibi
2625-0241		
ASPASIE INC.	1988 10 17	Saint-Maurice
2627-3300		
AUTO TECH-MEC INC.	1988 10 17	Chicoutimi
2629-3605		
AUTOBUS CHAMPION INC.	1988 10 17	Montréal
2629-5402		
AUTOS RÉSEAU TÉLÉCOMMUNICATION (ART) INC.	1988 10 20	Saint-Hyacinthe
2629-5899		
AUTO-ÉCOLE 755 INC.	1988 10 20	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-4116 BAGAGERIE YUL INC.	1988 10 17	Laval
2629-3258 BAR-RESTAURANT BO-BI-NO INC.	1988 10 17	Laval
2629-4538 BELI MODE INC.	1988 10 18	Montréal
2629-5246 LES BOISÉS ST-FAUSTIN INC.	1988 10 19	Montréal
2625-1397 BOLIN MOTO SPORT INC.	1988 10 20	Beauce
2629-2821 LA BOUTIQUE FIGURA INC.	1988 10 17	Longueuil
2627-3391 BREAUULT, GENDRON & ASSOCIÉS INC.	1988 10 17	Trois-Rivières
2629-5584 BUFFET BALTAZAR INC.	1988 10 20	Montréal
2629-3308 CAJORAN INC.	1988 10 17	Bedford
2629-3563 LES CAMPS CHASSE & PÊCHE NORD-FRONTIÈRE INC.	1988 10 17	Montréal
2629-5329 LES CARROSSERIES FERNAND BRIÈRE INC.	1988 10 19	Terrebonne
2629-3340 CASSE-CROÛTE TI-COUNE INC.	1988 10 14	Joliette
2629-4371 CENTRE DE RECHERCHE SUR LE SANG ARTIFICIEL DU QUÉBEC, INC.	1988 10 17	Montréal
2627-3250 CENTRE D'AFFAIRES LE MESNIL INC.	1988 10 17	Québec
2629-2847 CHARTRAND, POLI & ASSOCIÉS INC.	1988 10 18	Laval
2624-9391 CHAUSSURES G PLUS INC.	1988 10 20	Québec
2625-1702 LA CHOCOLATIÈRE D'AUTREFOIS INC.	1988 10 20	Saint-Maurice
2629-2466 CIVEC CENTRE INFORMATIQUE DE VENTE ET ET CONSULTATION INC.	1988 10 13	Chicoutimi
2627-3029 CLIMATIC SAGUENAY INC.	1988 10 19	Québec
2624-9326 CLINIPLAST INC.	1988 10 19	Québec
2629-4066 CLUB DE GOLF WACKINSHAW INC.	1988 10 17	Beauharnois
2629-5592 COIFFURE & BOUTIQUE SÉCHOIR À MAIN INC.	1988 10 20	Montréal
2629-4496 COIN DES LUTINS, COTEAU DU LAC INC.	1988 10 18	Beauharnois
2629-5782 COMPO-DÉJÀ INC.	1988 10 20	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-3225 CONCEPT NOUVEAU MONDE INC. NEW WORLD CONCEPTS INC.	1988 10 17	Frontenac
2629-5436 LES CONCESSIONS VAL-FA INC.	1988 10 18	Longueuil
2629-4520 CONFECTION NGOV HONG INC.	1988 10 17	Montréal
2629-4298 LES CONSEILLERS DU LAC BOIVIN INC.	1988 10 18	Bedford
2629-3555 CONSTRUCTION BEPCO INC.	1988 10 17	Longueuil
2627-3425 CONSTRUCTION BOISMENU INC.	1988 10 18	Labelle
2629-5709 CONSTRUCTIONS BAGN INC.	1988 10 20	Montréal
2629-5477 LES CONSTRUCTIONS GEORGES MORIN INC.	1988 10 18	Terrebonne
2629-2573 CONSTRUCTIONS GILLES DION INC.	1988 10 13	Bedford
2625-0167 LES CONSTRUCTIONS G.S.L. INC.	1988 10 19	Kamouraska
2625-1629 LES CONSULTANTS GILLES GINGRAS & ASSOCIÉS INC.	1988 10 18	Québec
2629-4611 CONSULTATION DE MAR INC.	1988 10 19	Montréal
2629-2839 LE CONTRACTANT D'ORIENT LTÉE ORIENT CONTRACTOR LTD.	1988 10 18	Montréal
2629-2490 CONVOI 88 INC.	1988 10 14	Abitibi
2625-0191 CORPORATION LORACOM	1988 10 19	Québec
2627-3342 COSMO PROF LTÉE	1988 10 19	Québec
2629-3498 COURRIER IDÉAL LTÉE	1988 10 14	Longueuil
2625-0225 COUVRE-PLANCHER ESTRIE INC.	1988 10 17	Saint-François
2624-9318 CRÉATIONS BOCCARDI INC.	1988 10 19	Québec
2629-2268 CUBIRACK INSTALLATION INC.	1988 10 14	Longueuil
2629-2995 CUISINE QUALIBEL INC.	1988 10 14	Saint-Hyacinthe
2624-8435 DANY MORIN INC.	1988 10 06	Joliette
2629-2623 DÉCORATIONS CHLOROPHYLLE INC.	1988 10 13	Montréal
2629-5345 LES DÉLICES EN CROÛTE INC.	1988 10 19	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-3373 DEVEAU, LAVOIE, MASSE & ASS. INC.	1988 10 14	Laval
2629-5337 LES DÉVELOPPEMENTS ARELCO INC.	1988 10 19	Montréal
2627-4167 DICK POULIN, PLÂTRIER INC.	1988 10 21	Québec
2629-5618 DISQUES C.T. INC.	1988 10 19	Montréal
2629-3233 DISTRIBUTION THERMO S.H.R. INC.	1988 10 17	Terrebonne
2629-5220 DISTRIBUTIONS E.T. INC.	1988 10 19	Montréal
2625-1389 LES DISTRIBUTIONS PBR INC.	1988 10 20	Québec
2629-4462 LES DISTRIBUTIONS RAM-16 INC.	1988 10 18	Montréal
2629-3514 EAUDACE BOUTIQUE INC.	1988 10 17	Joliette
2627-3409 LES ÉDITIONS C.L.G. LTÉE	1988 10 14	Hull
2625-1306 ÉLECTRICITÉ ET CHAUFFAGE G. ROBICHAUD INC.	1988 10 19	Montmagny
2629-4009 LES EMBALLAGES R.D.P. INC. R.D.P. PACKAGING INC.	1988 10 17	Montréal
2629-3316 LES ENTREPRISES BOURDON P.M.C. INC.	1988 10 17	Laval
2629-5394 ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ BERNARD GUIGUE INC.	1988 10 18	Longueuil
2629-5568 LES ENTREPRISES J. SAVAGE INC.	1988 10 20	Longueuil
2627-4530 LES ENTREPRISES J.O. DUBÉ INC.	1988 10 19	Kamouraska
2625-1736 LES ENTREPRISES L.G. FRÉCHETTE INC.	1988 10 17	Trois-Rivières
2629-4512 LES ENTREPRISES MARYBER INC.	1988 10 18	Beauharnois
2629-4165 LES ENTREPRISES PAINTTECH INC.	1988 10 18	Montréal
2629-4058 LES ENTREPRISES PHARMACEUTIQUES PIERREFONDS INC.	1988 10 17	Montréal
2624-9276 LES ENTREPRISES PROSYSCON INC.	1988 10 14	Chicoutimi
2629-4678 ENTREPRISES R.S. GHUMAN INC.	1988 10 18	Joliette
2625-1264 LES ENTREPRISES SOMI INC.	1988 10 13	Labelle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-2854 LES ENTREPRISES TSAR INC.	1988 10 18	Montréal
2629-4421 LES ENTREPRISES UNIQUE-UNITÉ INC. UNIQUE-UNITY ENTERPRISES INC.	1988 10 17	Montréal
2629-4348 ÉQUIPEMENT DE RESTAURANT L.P. INC. L.P. RESTAURANT EQUIPMENT INC.	1988 10 17	Montréal
2624-9201 ÉRIC BRASSARD INC.	1988 10 11	Québec
2625-0076 ESSENCE R. HARNOIS INC.	1988 10 13	Trois-Rivières
2627-3094 ESTHÉTIQUE COIFFURE FRANCÉ GAUDREAU INC.	1988 11 01	Québec
2629-2672 ÉVOLUTION, GROUPE INFORMATIQUE INC.	1988 10 14	Terrebonne
2624-8450 EXCAVATION & DÉNEIGEMENT SHEFFORD INC.	1988 10 06	Bedford
2627-3334 LES EXPORTATIONS PIERRE FONTAINE & FILS INC.	1988 10 17	Saint-Hyacinthe
2629-5147 LA FACTORERIE DE CEINTURES DE MONTRÉAL INC. THE BELT FACTORY OF MONTRÉAL INC.	1988 10 19	Montréal
2629-3415 FERME AVICOLE MLG BOURDEAU INC.	1988 10 18	Beauharnois
2625-0498 LA FERME CASTELJOIE INC.	1988 10 07	Kamouraska
2629-3886 FERME DU VIEUX CHÊNE INC.	1988 10 14	Drummond
2624-9268 FERME H.L.T. INC.	1988 10 14	Trois-Rivières
2629-3407 FERME JEAN-LOUIS ET DEBBIE DESJARDINS INC.	1988 10 17	Drummond
2629-2896 FIDUSPEQ INC.	1988 10 18	Montréal
2629-4827 LES FORAGES DE MONTRÉAL (1988) INC.	1988 10 19	Saint-Hyacinthe
2629-5600 LES FOURRURES BAIE DES CHALEURS INC.	1988 10 20	Bonaventure
2629-2433 GARAGE FOSTER JUNCTION INC.	1988 10 13	Bedford
2625-1330 GASTON BEAUDET INC.	1988 10 19	Québec
2625-0183 GAZ BAR DANIEL PLOURDE INC.	1988 10 19	Kamouraska
2629-4157 GEREPAR INC.	1988 10 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2625-1694 GESTION 2467 INC.	1988 10 20	Québec
2629-2771 GESTION BERNARD D'AMOURS LTÉE	1988 10 17	Laval
2629-5915 GESTION CHAMBLY-CARTIER INC.	1988 10 20	Longueuil
2629-2987 GESTION DURONIC INC.	1988 10 14	Abitibi
2629-3506 GESTION D. O. INC.	1988 10 14	Saint-François
2629-2474 GESTION ÉLEUTHÈRE INC.	1988 10 13	Montréal
2625-1363 GESTION GBGF INC.	1988 10 20	Québec
2629-3589 GESTION G. E. LEMAY ET ASSOCIÉS INC.	1988 10 17	Montréal
2625-1355 GESTION HERGÉ INC.	1988 10 20	Québec
2625-1371 GESTION HESS INC.	1988 10 20	Québec
2624-9227 GESTION HORIZON FERTE INC.	1988 10 12	Arthabaska
2625-0084 GESTION IMMOBILIÈRE M.C.J.P. INC.	1988 10 13	Trois-Rivières
2629-4082 GESTION INIS LTÉE	1988 10 17	Montréal
2629-3456 GESTION JOHN STEIN INC. JOHN STEIN HOLDING INC.	1988 10 14	Montréal
2624-9292 GESTION LA POULETTE GRISE (1988) INC.	1988 10 18	Charlevoix
2629-4868 GESTION MIDAR INC.	1988 10 19	Laval
2627-4522 GESTION MTL INC.	1988 10 21	Trois-Rivières
2625-1884 GESTION MULTI-MÉDIA INC.	1988 10 18	Québec
2625-0159 GESTION M. BRETON INC.	1988 10 19	Québec
2629-5261 GESTION NOR-MA INC.	1988 10 19	Terrebonne
2625-1744 GESTION PLACEMAR INC.	1988 10 17	Québec
2629-2458 GESTION RIVE-DROITE INC.	1988 10 13	Longueuil
2625-1660 GESTION THELL INC.	1988 10 19	Québec
2627-3318 GESTION WILLETT FRANC INC.	1988 10 17	Terrebonne
2629-4561 GESTIONS GUILLEMETTE & LANGEVIN INC.	1988 10 18	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-5428 LE GROUPE ACCENT SÉCURITÉ AU TRAVAIL INC.	1989 01 01	Montréal
2629-2284 LE GROUPE J.C. J.L. CHEVALIER INC.	1988 10 14	Longueuil
2625-0209 G. & G. PATOINE INC.	1988 10 17	Montmagny
2629-3977 LES HABITATIONS RESITECH INC. <i>RESITECH HOMEBUILDERS INC.</i>	1988 10 17	Beauharnois
2629-2789 H.L. MULTI-SERVICES INC.	1988 10 17	Laval
2627-3490 IMMEUBLES CHARLES EKLOVE INC. <i>CHARLES EKLOVE REALTY INC.</i>	1988 10 21	Montréal
2629-1146 IMMEUBLES PROMICA INC.	1988 10 14	Montréal
2625-1801 LES IMMEUBLES QUÉ MET INC.	1988 10 17	Québec
2624-8468 IMMEUBLES STE-ODILE INC.	1988 10 06	Québec
2629-1088 INFORMATIQUE MICRO-EXPRESS INC. <i>MICRO-EXPRESS COMPUTERS INC.</i>	1988 10 13	Montréal
2629-4249 INNOVOX INC.	1988 10 18	Montréal
2629-4884 INVESTISSEMENTS ADDCO INC.	1988 10 19	Montréal
2629-3092 LES INVESTISSEMENTS FILCAN LTÉE <i>FILCAN INVESTMENTS LTD.</i>	1988 10 14	Montréal
2627-3326 LES INVESTISSEMENTS QUATRO DES MONTS INC.	1988 10 17	Terrebonne
2629-5683 LES INVESTISSEMENTS VENT D'ASIE INC.	1988 10 20	Montréal
2625-1256 JEAN-EUDES & LAURIER THIBEAULT INC.	1988 10 14	Roberval
2629-4223 LES JEUX DE LA MÈRE L'OIE INC.	1988 10 18	Terrebonne
2629-4579 J.E.M. DÉBOSSÉLAGE INC.	1988 10 18	Mingan
2629-2763 LAVIN GROUPE CONSEIL INC.	1988 10 17	Laval
2629-4132 LIBREX INC.	1988 10 18	Joliette
2629-3969 LION FILMS INC.	1988 10 17	Montréal
2629-4405 LOCATION D'ÉCHAFAUDAGES UNIVERSELLE LTÉE	1988 10 18	Montréal
2627-3367 LOCATION S. CARRIER INC.	1988 10 17	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-5212 MACHINERIE R. GAGNON INC.	1988 10 19	Joliette
2625-0217 MAÇONNERIE LEBEAU INC.	1988 10 17	Terrebonne
2629-2698 LES MAÇONNERIES MICHEL PLOUFFE INC.	1988 10 13	Laval
2629-3175 MAISON DÉCOR GERMAIN LEBEAU INC.	1988 10 14	Iberville
2627-4019 MAISONS LP INC.	1988 10 21	Québec
2629-5907 MANUSPEQ INC.	1988 10 20	Terrebonne
2625-1314 MARC TREMBLAY ÉLECTRIQUE INC.	1988 10 19	Baie-Comeau
2629-3803 MASITECH INC.	1988 10 20	Montréal
2629-3282 MAURICE MAZLOUM INC.	1988 10 17	Montréal
2627-3359 MIGA CONSTRUCTION INC.	1988 10 19	Québec
2629-3936 MIGSA DIV. PISCINES INC.	1988 10 17	Laval
2629-4769 MILLOGICIEL INC.	1988 10 18	Montréal
2629-5352 MODES PYRALE INC.	1988 10 19	Laval
2629-3266 LES MOTEURS R.L. INC.	1988 10 17	Bedford
2629-4322 LES MOULES DU BASSIN INC.	1988 10 19	Gaspé
2629-4017 MULTISERCO INC.	1988 10 17	Saint-Hyacinthe
2629-2649 M. ET S. CHOUINARD INC.	1988 10 13	Laval
2629-2870 NELSON BÉLAND INC.	1988 10 17	Longueuil
2629-3357 LES NETTOYEURS VINCENT PANETTA INC. VINCENT PANETTA DRY CLEANING INC.	1988 10 14	Montréal
2629-4231 ORTHO-LITS INC. ORTHO-BED INC.	1988 10 18	Montréal
2625-0480 OUTILS VIC INC.	1988 10 07	Arthabaska
2625-0522 O.I. ÉQUIPEMENT DE BUREAU INC.	1988 10 07	Montréal
2629-4447 PARFUMERIE GUY & JACKIE INC.	1988 10 18	Joliette
2625-0175 PLACEMENT DE PERSONNEL LOUISE BOLDUC INC.	1988 10 19	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-5204 LES PLACEMENTS ALEXANDRE INC.	1988 10 19	Montréal
2625-1686 LES PLACEMENTS DU 784 INC.	1988 10 19	Québec
2629-3423 PLACEMENTS D.N. INC.	1988 10 18	Montréal
2629-3183 LES PLACEMENTS IMPLEX INC.	1988 10 14	Montréal
2629-4272 LES PLACEMENTS ISACO ASSAR INC. ISACO ASSAR HOLDINGS INC.	1988 10 18	Montréal
2627-3417 PLACEMENTS JEAN-GUY CUSSON INC.	1988 10 18	Saint-Hyacinthe
2625-1348 LES PLACEMENTS ROGER LAMOUREUX INC.	1988 10 18	Saint-Hyacinthe
2629-4892 PLASTILUX INC.	1988 10 19	Montréal
2629-4835 PLOMBERIE DENIS LACHARITÉ INC.	1988 10 19	Montréal
2629-3001 PLOMBERIE LANORAIE INC.	1988 10 13	Joliette
2629-2912 POLYPHONIE CINÉ-VIDÉO INC.	1988 10 18	Montréal
2625-0548 PRESTIGE MÉDIA INC.	1988 10 18	Beauce
2629-3290 LES PRODUCTIONS DE FILMS ST-HENRI P.Q. INC.	1988 10 17	Montréal
2629-2557 LES PRODUCTIONS MARCEL J. ROY INC.	1988 10 13	Iberville
2629-5386 LES PRODUITS GEMICOR INC. GEMICOR PRODUCTS INC.	1988 11-01	Montréal
2627-3078 LES PRODUITS T. AUGER INC.	1988 10 21	Québec
2625-0506 PROTECH-VIDÉO B.R.P. INTERNATIONAL INC.	1988 10 07	Richelieu
2625-0233 LE P'TIT COMMERCIAL INC.	1988 10 17	Gaspé
2629-3795 QUINCAILLERIE (CARREAU) MAURICE INC.	1988 10 20	Montréal
2625-0050 RANCH LIMOUSIN INC.	1988 10 13	Montmagny
2625-0068 RAY TOUR INC.	1988 10 13	Québec
2629-1955 RÉNOVATION & MAINTENANCE PIERRE GIGUÈRE & FILS INC.	1988 10 13	Longueuil
2624-8427 RÉNOVATIONS HENFONT INC.	1988 10 07	Laval
2629-1138 RÉNOVATIONS ROBIN INC.	1988 10 17	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-4793 RÉSIDENTE GAUCHER-HÉROUX INC.	1988 10 19	Saint-Hyacinthe
2629-3480 RESTAURANT BURGER ENCORE INC.	1988 10 14	Longueuil
2629-3688 RESTAURANT CHEZ MARA INC.	1988 10 18	Montréal
2629-4629 RESTAURANT LA CLEF DES CHAMPS INC.	1988 10 19	Terrebonne
2629-4397 RESTAURANT PASTA SINA INC.	1988 10 18	Montréal
2629-3365 RESTAURANT VIEUX CHEZ NOUS INC.	1988 10 14	Laval
2629-5238 RE/MAX SUCCÈS (1988) INC.	1988 10 19	Montréal
2629-3910 RICHARD CAMPEAU & FILS INC.	1988 10 17	Beauharnois
2629-5311 ROCKAM TRANSPORTS INC.	1988 10 19	Montréal
2629-4652 SANIGESCO INC.	1988 10 18	Longueuil
2629-4140 SÉCURITÉ COMTEK J.B. INC.	1988 10 18	Longueuil
2629-4959 SÉRIGRAPHIE 2B DESIGN INC.	1988 10 20	Beauharnois
2629-4587 SERVICE D'ENTRETIEN LÉANDRE INC. LÉANDRE MAINTENANCE SERVICE INC.	1988 10 18	Montréal
2629-1112 LES SERVICES D'ENTRETIEN K.D.P. INC. K.D.P. MAINTENANCE INC.	1988 10 14	Montréal
2629-5444 LES SERVICES D'ENTRETIENS H & V INC.	1988 10 19	Longueuil
2629-3621 SERVICES IMMOBILIERS TRUST CAPITAL INC. CAPITAL TRUST REAL ESTATE SERVICES INC.	1988 10 18	Montréal
2629-2680 SERVICES PROFESSIONNELS BARIL INC.	1988 10 14	Joliette
2629-5766 LES SILENCIEUX G. & L. ROXBORO INC.	1988 10 20	Montréal
2629-5691 SOCIÉTÉ DE GESTION CORENDEX INC.	1988 10 20	Terrebonne
2629-5626 SOCIÉTÉ DE GESTION NOUVELLE ÈRE INC.	1988 10 20	Québec
2629-5774 SOCIÉTÉ FORESTIÈRE LAGACÉ LTÉE	1988 10 20	Montréal
2629-5576 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LAGACÉ LTÉE	1988 10 20	Montréal
2625-1611 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE L'EXÉCUTIF NO 2 INC.	1988 10 18	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-4033 SOGESCO PLANNING INC.	1988 10 17	Richelieu
2629-3597 SOUDURE A. GAGNON INC.	1988 10 17	Longueuil
2629-3928 LA SPEQ I-I-D INC.	1988 10 17	Montréal
2629-3613 SPLASH LAVE-AUTO (1988) INC.	1988 10 17	Terrebonne
2629-2631 SYSTEBEC LIMITÉE	1988 10 13	Montréal
2629-3530 TAHALY IMPORT-EXPORT INC.	1988 10 17	Montréal
2629-4264 LES TAPIS ST-PIERRE & FRÈRES LTÉE	1988 10 18	Montréal
2629-4660 TECHNI 5 INC.	1988 11 01	Montréal
2624-9375 THIBODEAU, POULIN, CHAMPAGNE CONSULTANTS INC.	1988 10 20	Beauce
2625-1322 TOITURE EXCEL INC.	1988 10 19	Québec
2629-2409 TRACE CRÉATIVE INC.	1988 10 13	Montréal
2629-2425 TRAITEUR LA FOURCHETTE D'OR INC.	1988 10 13	Montréal
2624-8443 TRANCHAGE JULIEN INC. JULIEN SLICING INC.	1988 10 06	Hull
2629-2748 TRANSPORT COFRANCA INC.	1988 10 14	Montréal
2629-2755 TRANSPORT KEVYAN INC.	1988 10 17	Terrebonne
2629-3100 TRANSPORTS B.M. CYR INC.	1988 10 14	Bonaventure
2629-4843 TRANSPORTS DEVOST & FRÈRES INC.	1988 10 19	Mingan
2629-5451 LES TRANSPORTS JACQUELIN MARTIN INC.	1988 10 19	Chicoutimi
2624-9250 LES TRANSPORTS SIMON THÉRIAULT INC.	1988 10 13	Kamouraska
2629-4025 UNIMIX INC.	1988 10 17	Montréal
2629-1963 USINEX INC.	1988 10 13	Laval
2629-4330 VANESSA MUSIK INC.	1988 10 17	Montréal
2624-9219 LE VENT DE LA SAVANE INC.	1988 10 11	Joliette
2625-1561 LA VILLA DES AÎNÉS ST-GRÉGOIRE INC.	1988 10 06	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2629-4355 Y.R. LAUZON CONSTRUCTION INC.	1988 10 18	Beauharnois
<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD		

584

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1344-1720 L'ART GRAPHIQUE INC.	1948 11 11	1988 10 13	
1630-8702 AUTOBUS B. GIRARD INC.	1978 10 30	1988 10 07	
1242-1525 CADRIN MACHINES INC.	1971 05 18	1988 10 19	
1116-1023 CANADIAN BELTING LIMITED	1962 08 09	1988 10 11	COURROIES CANABEL INC.
1217-4892 LA COMPAGNIE DE MACHINERIE D'EMBALLAGE AUTOMATIQUE LTÉE	1971 11 30	1988 10 17	PAMCO INC.
1151-9352 LES CONSERVES DES LAURENTIDES, LTÉE	1945 10 22	1988 10 18	
1636-5298 DESOURDY INC.	1979 05 28	1988 10 17	
1160-9872 LES DISTRIBUTEURS ARMSTRONG LIMITÉE	1956 03 29	1988 10 14	
1638-3036 LES DISTRIBUTEURS ASSOCIÉS DRUMMOND LTÉE	1979 08 17	1988 10 14	
1176-7647 DUBOIS & NADEAU INC.	1967 12 28	1988 10 11	
1476-4286 LES ENTREPRISES DAFORT INC.	1977 04 12	1988 10 07	
1332-8646 LES ENTREPRISES L.L. PO-MER INC.	1973 02 27	1988 10 13	
1634-9508 GARAGE JEAN-ROCH THIBEault INC.	1979 03 26	1988 10 18	
1238-6199 G.B. TRANSPORT INC.	1965 05 16	1988 10 14	
1627-3658 LES IMMEUBLES B.L.G. INC.	1978 06 09	1988 10 12	
1477-2735 LES IMMEUBLES B.R. INC.	1977 05 05	1988 10 11	
1108-2625 J.A. LAPOINTE FILMS INC.	1963 08 12	1988 10 17	LAPOINTE FILMS INTERNATIONAL INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1629-4480 LUC SAUVÉ, DÉCORATEUR INC.	1978 08 30	1988 09 19	
1359-7869 MAURICE BOULANGER INC.	1974 12 30	1988 10 18	
1511-1370 MEUBLES PLAZA MARIEVILLE INC.	1978 02 15	1988 10 11	
1354-4002 NOUPRO INC.	1974 03 06	1988 10 11	
1363-1478 LES PLACEMENTS HUDON ET ROBERGE INC.	1975 04 29	1988 10 11	
1508-4924 PLACEMENTS R. CAMIRAND INC.	1977 11 09	1988 10 21	1508-4924 QUÉBEC INC.
1168-7720 POMERLEAU MARINE INC.	1968 07 08	1988 10 07	
1474-3959 POTERIE ST-FÉLIX INC.	1977 02 21	1988 10 21	LES ENTREPRISES NICOLE LE BREUX INC.
1279-4996 RAOUL PÉPIN INC.	1958 05 29	1988 10 17	
1168-9551 RESTAURANT LE RALLYE INC.	1964 12 15	1988 10 19	
1501-7825 TRANSPORT J.G. MARTIN INC.	1976 01 16	1988 10 14	
1148-8244 VIAU AUTO LOCATION LIMITÉE	1964 04 22	1988 10 07	

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

584

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2314-7176 AUTO POINT INC.	AUTO POINT INC. ST. JEAN AUTO PARTS INC.	1984 12 31	Drummond
2627-3086 DUBORD CANTINE INC.	DUBORD CANTINE INC. 2627-0124 QUÉBEC INC.	1988 10 13	Montréal
2627-3284 GESTION NORMAND PAGÉ INC.	NORMAND PAGÉ INC. 2157-0049 QUÉBEC INC.	1988 11 01	Québec
2624-9300 J.B. ST-PIERRE & FILS INC.	J.B. ST-PIERRE & FILS INC. GESTION A. & R. ST-PIERRE INC.	1988 11 01	Rimouski
2625-1272 MERCERIES TISSEUR INC.	MERCERIES TISSEUR INC. MAGASINS TISSEURS INC.	1988 10 04	Beauharnois

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

584

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1368-9294 1368-9294 QUÉBEC INC.	1974 07 08	1988 10 13	du capital-actions
2329-9399 2329-9399 QUÉBEC INC.	1985 11 07	1988 10 12	du capital-actions
2332-2969 2332-2969 QUÉBEC INC.	1985 12 17	1988 10 06	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE GESTION JOLIETTE INC.
2332-3330 2332-3330 QUÉBEC INC.	1985 12 17	1988 10 17	du district: Beauharnois
2332-4965 2332-4965 QUÉBEC INC.	1985 12 19	1988 10 11	du district: Joliette
2416-2075 2416-2075 QUÉBEC INC.	1986 05 05	1988 10 06	de la dénomination sociale: GRAVEL, SAVARY, PAUL & ASSOCIÉS INC.
2424-6217 2424-6217 QUÉBEC INC.	1987 02 01	1988 10 12	de la dénomination sociale: LES DÉVELOPPEMENTS MERCO INC.
2430-3323 2430-3323 QUÉBEC INC.	1987 02 10	1988 10 06	de la dénomination sociale: LES BIOGRAPHIES HÉRITAGE INC.
2430-6433 2430-6433 QUÉBEC INC.	1987 03 13	1988 09 23	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 7
2433-5614 2433-5614 QUÉBEC INC.	1987 03 04	1988 10 05	de la dénomination sociale: LES TRANSPORTS DU HAUT-RICHELIEU INC.
2529-9918 2529-9918 QUÉBEC INC.	1987 09 03	1988 10 17	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS DE LA RENARDIÈRE INC.
2531-9427 2531-9427 QUÉBEC INC.	1987 10 22	1988 10 13	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES MICHEL POIRIER INC.
2532-7727 2532-7727 QUÉBEC INC.	1987 11 12	1988 10 14	des dispositions
2533-9896 2533-9896 QUÉBEC INC.	1988 03 28	1988 10 18	du capital-actions
2534-5794 2534-5794 QUÉBEC INC.	1987 04 29	1988 10 19	de la dénomination sociale: LES SCIERIES BASQUES INC.
2534-6073 2534-6073 QUÉBEC INC.	1987 04 29	1988 10 18	1) de la dénomination sociale: LEMIEUX & COUTURE INC. 2) du district: Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2541-3030 2541-3030 QUÉBEC INC.	1987 11 20	1988 10 20	1) de la dénomination sociale: CINÉFLEX INC. 2) du district: Laval
2543-2154 2543-2154 QUÉBEC INC.	1987 12 04	1988 10 11	1) de la dénomination sociale: BIFF ÉLECTRONIQUE INC. 2) du district: Iberville
2543-4101 2543-4101 QUÉBEC INC.	1987 12 14	1988 10 12	du district: Saint-François
2543-4358 2543-4358 QUÉBEC INC.	1987 12 14	1988 10 05	1) de la dénomination sociale: AUBERGE LA SAUVAGINE INC. 2) du district: Terrebonne
2545-2830 2545-2830 QUÉBEC INC.	1988 01 07	1988 10 06	de la dénomination sociale: LA TIMBRAGIE JEAN LAPOINTE INC.
2545-4034 2545-4034 QUÉBEC INC.	1988 01 08	1988 10 07	de la dénomination sociale: MECVAL (1988) INC.
2546-6889 2546-6889 QUÉBEC INC.	1988 01 13	1988 10 11	1) de la dénomination sociale: GESTION YVES BARRETTE INC. 2) du district: Laval
2548-2589 2548-2589 QUÉBEC INC.	1988 02 08	1988 10 11	de la dénomination sociale: REMORQUAGE OUTREMONT, INC.
2551-3532 2551-3532 QUÉBEC INC.	1988 04 26	1988 10 19	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES LUCIEN CADRIN INC. 2) du district: Beauce 3) du capital-actions
2551-3540 2551-3540 QUÉBEC INC.	1988 04 26	1988 10 19	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES MAURICE CADRIN INC. 2) du capital-actions
2551-4639 2551-4639 QUÉBEC INC.	1988 05 03	1988 10 21	de la dénomination sociale: CANTERRE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INC.
2551-8119 2551-8119 QUÉBEC INC.	1988 05 10	1988 10 04	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS N.P. INC.
2552-1550 2552-1550 QUÉBEC INC.	1988 05 24	1988 10 20	de la dénomination sociale: GÉOMATECH INC.
2552-4786 2552-4786 QUÉBEC INC.	1988 04 05	1988 10 06	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS CHRISTIAN CHAGNON INC. 2) du district: Montréal 3) du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2552-4794 2552-4794 QUÉBEC INC.	1988 04 05	1988 10 06	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS CLAUDE CHAGNON INC. 2) du capital-actions
2552-4802 2552-4802 QUÉBEC INC.	1988 04 05	1988 10 06	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS JOHANNE CHAGNON INC. 2) du district: Montréal 3) du capital-actions
2552-4810 2552-4810 QUÉBEC INC.	1988 04 05	1988 10 06	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS ISABELLE CHAGNON INC. 2) du district: Montréal 3) du capital-actions
2552-4828 2552-4828 QUÉBEC INC.	1988 04 05	1988 10 06	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS ÉLAINE CHAGNON INC. 2) du capital-actions
2617-3823 2617-3823 QUÉBEC INC.	1988 04 26	1988 10 14	de la dénomination sociale: BULLES ET PLUMARD INC.
2617-9267 2617-9267 QUÉBEC INC.	1988 05 05	1988 10 11	1) de la dénomination sociale: LE RESTAURANT LA GASCOGNE (1988) INC. 2) du district: Terrebonne
2619-4605 2619-4605 QUÉBEC INC.	1988 06 02	1988 10 18	du capital-actions
2620-0915 2620-0915 QUÉBEC INC.	1988 06 21	1988 10 12	de la dénomination sociale: CONCEPTROMEC INC.
2621-2670 2621-2670 QUÉBEC INC.	1988 08 10	1988 10 19	1) de la dénomination sociale: LOCATION BURO-MAX INC. 2) du capital-actions
2621-7711 2621-7711 QUÉBEC INC.	1988 08 24	1988 10 18	1) de la dénomination sociale: GARAGE CADIEX INC. 2) du capital-actions
2622-9435 2622-9435 QUÉBEC INC.	1988 07 07	1988 10 13	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ODANAK INC.
2623-7958 2623-7958 QUÉBEC INC.	1988 08 01	1988 10 20	de la dénomination sociale: SOLI-MAX INTERNATIONAL INC.
2624-1430 2624-1430 QUÉBEC INC.	1988 09 13	1988 10 11	de la dénomination sociale: LUMINAIRES R.L. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2624-4566 2624-4566 QUÉBEC INC.	1988 09 23	1988 10 17	de la dénomination sociale: NOVAFLEX INC.
2624-6082 2624-6082 QUÉBEC INC.	1988 09 28	1988 10 06	de la dénomination sociale: ISOLATION BOIS-FRANCS INC.
2624-7742 2624-7742 QUÉBEC INC.	1988 10 04	1988 10 20	de la dénomination sociale: PRESTO SPORTS (1988) INC.
2625-8368 2625-8368 QUÉBEC INC.	1988 08 25	1988 10 17	du district: Beauce
2626-0232 2626-0232 QUÉBEC INC.	1988 08 29	1988 10 18	du district: Terrebonne
2626-1396 2626-1396 QUÉBEC INC.	1988 08 31	1988 10 17	1) de la dénomination sociale: REPENTIGNY EXCAVATION INC. 2) du district: Joliette
2626-8821 2626-8821 QUÉBEC INC.	1988 09 20	1988 10 05	du district: Terrebonne
2626-8854 2626-8854 QUÉBEC INC.	1988 09 20	1988 10 07	du district: Terrebonne
2626-9381 2626-9381 QUÉBEC INC.	1988 09 20	1988 10 05	du district: Terrebonne
2627-0892 2627-0892 QUÉBEC INC.	1988 09 21	1988 10 20	de la dénomination sociale: RULIM-IV INC.
2628-5817 2628-5817 QUÉBEC INC.	1988 09 30	1988 10 07	de la dénomination sociale: COIFFURE ROSHALYN INC.
2628-5890 2628-5890 QUÉBEC INC.	1988 09 30	1988 10 06	de la dénomination sociale: DÉPANNEUR RÉAL PETITCLERC PLUS INC.
1328-7669 BELLEMARE EXPRESS INC.	1962 11 28	1988 10 19	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
1131-3566 BELOIT CANADA LTÉE	1962 11 23	1988 10 20	de la dénomination sociale: 1131-3566 QUÉBEC INC.
1364-5478 BOUTIQUE LE CACHOT INC.	1975 07 08	1988 10 11	du capital-actions
1640-9989 BOUTIQUE SOPHIE-T INC.	1980 02 05	1988 10 11	de la dénomination sociale: 1640-9989 QUÉBEC INC.
2620-4073 LE BRAISIER DE LA COLLINE INC.	1988 07 05	1988 10 19	de la dénomination sociale: RESTAURANT LE PARADIS INC.
2324-6572 BRASSERIE LAVOISIER INC.	1985 07 30	1988 10 21	de la dénomination sociale: 2324-6572 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2552-1246 LA BRASSERIE PORTNEUVOISE LTÉE	1988 05 26	1988 10 20	du capital-actions
2535-4051 CÂBLEVISION LES MÉCHINS INC.	1987 05 25	1988 10 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
2149-9140 CARON & GUÉNETTE INC.	1983 01 13	1988 10 20	du nombre des administrateurs: 3
2429-8812 CARREFOUR DE TILLY INC.	1987 03 04	1988 10 04	de la dénomination sociale: GESTION ROMÉKO INC.
2628-6997 LES CHAUSSURES BELLISSIMO INC.	1988 09 30	1988 10 12	de la dénomination sociale: LES CHAUSSURES STEPS INC.
2435-6990 LES CHEMINÉES E.R.G. INC.	1986 04 14	1988 10 12	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES D'ENTRETIEN RÉJEAN GRÉGOIRE INC.
1843-8119 CLUB BASQUE INC.	1981 03 04	1988 10 17	1) du district: Charlevoix 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2420-6484 LA COMPAGNIE DE CHAUSSURES WHITE CROSS LTÉE	1986 09 25	1988 10 14	de la dénomination sociale: LA COMPAGNIE DE GESTION 2727 QUÉBEC INC.
1863-4329 CONSOGEST M.K. INC.	1982 11 22	1988 09 20	du district: Montréal
1461-2618 CONSTRUCTION BOIS-FRANCS ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DIVISION, ISOLATION BOIS-FRANCS INC.	1975 08 06	1988 10 06	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION BOIS-FRANCS INC.
2618-7039 CONSTRUCTIONS PIERRE MAILHOT INC.	1988 05 16	1988 10 07	du capital-actions
1851-7557 LES CONSTRUCTIONS PONTELANDOLFO INC.	1981 10 26	1988 10 14	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS TAGA INC.
2524-5101 LES CONSULTANTS COPPA INC.	1987 04 14	1988 10 14	1) de la dénomination sociale: GROUPE COPPA INC. 2) du district: Laval 3) du capital-actions
2539-9932 DÉVELOPPEMENT CONQUEST INC.	1987 10 14	1988 10 11	de la dénomination sociale: PERMAFIL LTÉE
2320-3698 DISTRIBUTION SUC-BEC INC.	1985 05 02	1988 10 20	1) de la dénomination sociale: GESTION FRANÇOIS GAGNON INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2619-0363 DOMAINE DE LOUVOIS INC.	1988 05 25	1988 10 07	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 3
2551-2542 LES ÉCURIES MAGNA INC.	1988 04 22	1988 10 18	1) du capital-actions 2) des dispositions
2626-3533 ÉDIKONSUL CONSEILLERS EN SERVICES LINGUISTIQUES INC.	1988 09 08	1988 10 14	de la dénomination sociale: ÉDIKON-SOL CONSEILLERS EN SERVICES LINGUISTIQUES INC.
1857-2669 ÉLECTRICITÉ MICHEL LANGLOIS INC.	1982 04 22	1988 10 18	du capital-actions
1857-6025 LES ENTREPRISES BIGRAS, MIGNERON & ASSOCIÉS INC.	1982 04 29	1988 10 06	1) du capital-actions 2) des dispositions
2536-3961 LES ENTREPRISES DINAMO INC.	1987 06 17	1988 10 12	de la dénomination sociale: 2536-3961 QUÉBEC INC.
2155-4001 LES ENTREPRISES FRANÇOIS ST-GERMAIN INC.	1983 05 12	1988 10 17	du capital-actions
1854-9006 ÉQUIPEMENT DE PLASTIQUE GRAND M (CANADA) INC.	1982 02 12	1988 10 14	de la dénomination sociale: LES ÉQUIPEMENTS MAGIC CAN. INC. MAGIC CAN. EQUIPMENT INC.
1850-8192 ÉQUIPEMENTS UNIBEC (1981) INC.	1981 09 28	1988 10 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
2553-2698 FABRICATION KLETON INC.	1988 06 02	1988 10 11	du capital-actions
2620-5104 FERME QUEMBRYO INC.	1988 06 30	1988 10 18	des dispositions
2326-5275 FRANCO SANTÉ-BEAUTÉ INC.	1985 09 04	1988 10 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
1858-2965 GAZ DE L'ESTRIE INC.	1982 05 25	1988 10 07	du capital-actions
2421-9206 GÉNÉTIPORC INC.	1986 11 10	1988 10 07	1) du capital-actions 2) des dispositions
2536-1338 GESTION NAT. C INC.	1987 06 05	1988 10 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2149-6815 GESTION PIERRE BELISLE INC.	1982 12 29	1988 10 12	du capital-actions
2159-3256 GESTION ROGER SOREL INC.	1983 08 29	1988 10 17	des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1347-6403 GUY COUSINEAU INC.	1972 07 17	1988 10 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
1128-4940 HALIBURTON & WHITE LIMITÉE	1922 09 20	1988 10 12	du capital-actions
1267-7290 I. THIBAUT INC.	1965 06 22	1988 10 18	du capital-actions
2432-1689 JATNER EXPRESS INC.	1987 03 11	1988 10 20	de la dénomination sociale: TRANSPORT HAMLAC INC.
1155-2577 J. LUCIEN ALLARD LTÉE	1949 06 16	1988 10 18	1) de la dénomination sociale: LES GALERIES LEBEL SUR QUEVILLON INC. 2) du district: Montréal
1152-7322 J.A. D'ANJOU ET FILS LTÉE	1967 01 17	1988 10 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
2542-7907 LE GROUPE SGD INC.	1987 12 31	1988 10 17	du capital-actions
1206-6684 LOCATION DE CAMIONS LOCAM INC.	1971 01 05	1988 10 20	du capital-actions
1641-6968 LOCATION DU PRO INC.	1980 02 15	1988 10 06	de la dénomination sociale: PRO-VENT BÉCANCOUR INC.
2535-8672 LOGICIEL CADUCEUS INC.	1987 05 11	1988 10 07	du capital-actions
2621-8974 LES OEUFs TROIS-RIVIÈRES LTÉE	1988 08 31	1988 10 12	du district: Québec
2545-6930 PAQUETTE PROVOST, GESTION DÉVELOPPEMENTALE INC.	1988 02 22	1988 10 17	1) de la dénomination sociale: CONSEIL À LA DIRECTION, L. PROVOST INC. 2) du district: Québec
2618-4622 PISCINES B & M INC.	1988 05 11	1988 10 13	du capital-actions
1503-2766 LES PLACEMENTS DIVERSIFICO INC.	1976 04 29	1988 10 11	du capital-actions
2620-3729 LES PLACEMENTS LUIDGI RICCI INC.	1988 06 29	1988 10 04	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS LUIGI RICCI INC.
1480-6715 LES PRODUITS FREDDY INC.	1975 10 31	1988 10 05	de la dénomination sociale: LES INDUSTRIES DOMFOODS STAR INC., DOMFOODS STAR INDUSTRIES INC.
1862-0203 ROBERT CASTAGNIER ET FILS INC.	1982 10 04	1988 10 11	de la dénomination sociale: FERME CASTALAIT INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2433-5606 R. PERREAULT TRANSPORT INC.	1987 03 04	1988 10 14	1) de la dénomination sociale: TRANSPORT RABEL INC. 2) du district: Longueuil 3) du capital-actions 4) des dispositions 5) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 15
1298-2310 SERVICE DES ONDES LIMITÉE	1969 03 07	1988 10 07	du district: Laval
1624-0616 SERVICE QUALIVENT INC.	1978 03 03	1988 10 17	du capital-actions
2525-8724 LES SERVICES PROFESSIONNELS P.A.Q. INC.	1987 05 15	1988 10 12	du district: Montréal
2166-0501 SYSTÈMES DE GESTION INFORMATISÉS RMS INC.	1984 02 09	1988 10 14	de la dénomination sociale: 2166-0501 QUÉBEC INC.
2618-1164 TÉLÉCÂBLE LES CAPUCINS INC.	1988 06 17	1988 10 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
2429-2955 TÉLÉCÂBLE LYSER INC.	1987 02 16	1988 10 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
1858-4466 TRANSIT P.M. INC.	1982 05 31	1988 10 11	du district: Joliette
2626-8201 UNIGLOBE VOYAGE DU CUIVRE INC.	1988 09 16	1988 10 13	1) de la dénomination sociale: UNIGLOBE VOYAGES DU CUIVRE INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 9
2622-4246 YVAN PILON & FRÈRES INC.	1988 06 27	1988 09 28	de la dénomination sociale: YVAN PILON & FRÈRE INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2625-0126 L'ARCHE DE LA DERNIÈRE PLUIE	1988 10 19	21, 9 ^e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac
2624-5324 ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU CENTRE D'ACCUEIL LASALLE	1988 10 19	8686, rue Centrale, LaSalle
2627-3292 L'ASSOCIATION DES CLASSES-RESSOURCES DES BASSES-LAURENTIDES INC.	1988 10 19	65, rue Lorraine, Blainville
2625-1850 ASSOCIATION DES ÉDUCATEURS DES CENTRES DE SANTÉ DU QUÉBEC (A.E.C.S.Q.)	1988 10 18	3175, chemin Côte Ste-Catherine, Montréal
2627-3268 ASSOCIATION DES FOURNISSEURS INDUSTRIELS, RÉGION DE QUÉBEC	1988 10 18	1505, rue Provinciale, Québec
2625-1827 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA MAISON MARGUERITE BOURGEOIS	1988 10 18	2122, Panet, app. 204, Montréal
2627-4860 ASSOCIATION DES NON-FUMEURS DE LASALLE	1988 10 21	8700, rue Centrale, LaSalle
2625-1595 L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'AMBULANCES RÉGIONAUX INC.	1988 10 18	705, des Guérets, Sainte-Adèle
2625-1124 L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL	1988 10 19	1062, rue Sauvé est, Montréal
2624-4202 ASSOCIATION HOCKEY MINEUR NOTRE-DAME DE L'ÎLE PERROT INC.	1988 10 19	Notre-Dame de L'Île Perrot
2627-4902 LES BATELIERS DE L'ESTUAIRE DU ST-LAURENT INC.	1988 10 21	361, rue Leclerc, Baie Sainte-Catherine
2624-8328 BÉNÉVOLES DU CENTRE D'ACCUEIL NAZAIRE PICHÉ	1988 10 21	150, 15 ^e Avenue, Lachine
2624-0051 CENTRE DE STIMULATION POUR ENFANTS EN DIFFICULTÉ DE LA MONTRÉGIE INC.	1988 10 19	1574, Papineau, app. 6, Longueuil
2624-8807 CENTRE D'AIDE AUX FAMILLES D'ALCOOLIQUES ET DE TOXICOMANES (CAFAT)	1988 10 19	1840, Montée Monette, Laval
2625-1959 CENTRE FEMMES AUX QUATRE VENTS	1988 10 19	Sept-Îles

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2625-1603 LE CLUB DE L'ÂGE D'OR «LE DUVERNAY»	1988 10 18	1850, boulevard Lévêque est, Laval
2627-4878 CLUB DE VOLLEY-BALL HUSKY DE SEPT-ÎLES	1988 10 21	46, des Épinettes, Sept-Îles
2627-3276 CLUB OPTIMISTE CENTRAL ST-HUBERT, QUÉ.	1988 10 18	3815, des Cèdres, Saint-Hubert
2624-9730 COMITÉ DES BÉNÉVOLES DU CENTRE HOSPITALIER PORTNEUF	1988 10 19	700, rue St-Cyrille, Saint-Raymond
2625-1934 COMITÉ DES FEMMES CHILIENNES DE LA RIVE-SUD	1988 10 19	375, William Birks, Saint-Bruno
2624-9722 COMITÉ DES PERSONNES ATTEINTES DU VIH DU QUÉBEC	1988 10 19	3600, rue Hôtel de Ville, Montréal
2625-1967 COMITÉ DU 125 ^e DE DURHAM-SUD INC.	1988 10 20	125, Principale, Durham-Sud
2627-3037 COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS, MÉKINAC-DES CHENAUX INC.	1988 10 20	1986, Place du Centre, Saint-Séverin
2625-1942 COMITÉ POUR FEMMES VIOLENTÉES DE RIVIÈRE-DU-LOUP	1988 10 19	Rivière-du-Loup
2627-3383 LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND MORNE	1988 10 20	203, Grande Ligne, Sacré-Coeur-de-Marie
2625-1975 CORPORATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE SAINT-EUSTACHE	1988 10 20	402, rue Brodeur, Saint-Eustache
2625-1868 CORPORATION TOURISTIQUE ST-EUGÈNE INC.	1988 10 18	83, Mgr Bernier, Saint-Eugène
2625-1108 CO-GARDIENNAGE DE SAINTE-JULIE	1988 10 19	Sainte-Julie
2627-4894 ÉCOLE CULTURELLE LUSO CANADIENNE	1988 10 21	6318, rue de Marseille, Montréal
2625-0134 LES ÉDITIONS ASTRONOMIQUES INC.	1988 10 19	Montréal
2625-1926 LA FONDATION ARTHUR-PIGEON	1988 10 19	64, rue Châteauguay, Huntingdon
2625-1579 FONDATION DU COLLÈGE JÉSUS-MARIE DE SILLERY	1988 10 18	2047, chemin Saint-Louis, Sillery
2627-4217 FONDATION MONTESSORI DE QUÉBEC	1988 10 21	1265, Du Buisson, Sillery

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2625-1835 FONDS D'AIDE À L'ATHLÈTE RIMOUSKOIS	1988 10 18	99, Évêché est. Rimouski
2624-8989 HABITATION CANADO-HAÏTIENNE	1988 10 18	4200, Denis-Papin, app. 4. Montréal
2625-1116 HÉRITAGE TOUR	1988 10 19	259, boulevard Kirkland. Kirkland
2625-0993 INSTITUT ÉDUCATIF POUR LES JEUNES IRANIENS	1988 10 17	3860, rue Barclay, app. 4. Montréal
2625-0092 LOISIRS DU PAVILLON RACHEL	1988 10 18	4291, rue Saint-Hubert. Montréal
2624-6553 LA MISSION D'ACCUEIL FAMILLE FOI VIVANTE CHAMPAGNAT	1988 10 17	274, rue Laval. Laval
2625-1843 MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE DU LAC VILLIERS	1988 10 18	Bail 44677, Lac Villiers. Saint-Michel des Saints
2627-4852 L'ORDRE DE LA DIVE BOUTEILLE DE GAILLAC	1988 10 21	Montréal
2627-4886 PARC DU DOMAINE LE VALLON	1988 10 21	597, Place Saint-Tropez. Laval
2624-8476 PARLONS BÉBÉ	1988 10 17	201, boulevard des Pères. Mistassini
2625-1892 SENSIBILISE TOI, ARRÊTE LA RÉCIDIVE	1988 10 19	4388, rue Avalon. Pierrefonds
2624-7809 LA SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL (CONSEIL DE CHÂTEAUGUAY)	1988 10 19	Châteauguay
2625-1678 UNION DES JEUNES DÉVIANTS SOCIAUX-ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC	1988 10 20	361, 6 ^e Rue, app. 3. Québec
2625-1900 VOIE D'ACCÈS	1988 10 19	374, DeMortagne. Boucherville

*L'inspecteur général des
institutions financières.
JEAN-MARIE BOUCHARD*

584

Lettres patentes

Première église du Christ, scientiste, Sherbrooke
First Church of Christ, Scientist, Sherbrooke

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), Partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 1988 10 07 constituant en

corporation, sans capital-actions, les membres actuels de « First Church of Christ, Scientist, Sherbrooke », déjà constituée en corporation le 1963 04 14 en vertu de l'article 10 de la Loi constituant en corporation First Church of Christ, Scientist, Montréal, et prévoyant la constitution en corporations d'autres églises Christ, Scientist, dans la province de Québec, sous la dénomination sociale de « Première Église du Christ, scientiste, Sherbrooke et sa version First Church of Christ, Scientist, Sherbrooke ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est à Sherbrooke, district judiciaire de Saint-François.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1586-2220*

58508

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2310-1389 L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE BELLECHASSE (L'A.P.H.B.)	1984 12 17	1988 10 20	1) des objets 2) des dispositions
1155-7428 CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.	1964 04 07	1988 10 18	de la valeur des biens immobiliers
2313-4331 CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES EN ÉCONOMIE PHILANTHROPIQUE C.E.R.E.P. INC.	1985 01 08	1988 10 18	de la dénomination sociale: CENTRE INTERACTIF DES DONATEURS ET SOLLICITEURS, HUMANIS INC.
2416-7785 LA FONDATION DE L'ASSOCIATION JAMAÏQUAINE DE MONTRÉAL	1986 06 02	1988 10 20	des objets
1842-7856 GARDERIE LE PETIT BALUCHON INC.	1981 02 06	1988 10 19	1) du siège social: 2180, Notre-Dame, Sainte-Foy 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions
2322-2136 GROUPE D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE LA MRC DE L'ÉRABLE	1985 07 29	1988 10 18	de la dénomination sociale: GROUPE D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS DE L'ÉRABLE
1845-8026 MAISON D'ACCUEIL ET D'INFORMATION POUR LA FEMME DE LA MAURICIE INC.	1981 04 30	1988 10 19	de la dénomination sociale: CENTRE DE FEMMES DE SHAWINIGAN INC.
2416-7694 LES OEUVRES ICHTHUS INC.	1986 05 23	1988 10 18	1) des objets 2) des dispositions
1859-8979 REGROUPEMENT DES FEMMES DE LOTBINIÈRE OUEST	1982 08 05	1988 10 18	de la dénomination sociale: CENTRE DE FEMMES PARMİ ELLES

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
----------------------	----------------------	---	---------------

1861-7597
RELAIS-JEUNESSE DU HAUT-RICHELIEU 1983 01 20 1988 10 18 des objets
INC.

L'inspecteur général des institutions financières.
JEAN-MARIE BOUCHARD

584

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

2316-7364 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2316-7364 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lachute, le 27 octobre 1988

58512 *Le procureur de la compagnie,*
CHRISTIANE BESNER, notaire

2422-8660 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2422-8660 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 20 septembre 1988

58590 *Pour la compagnie,*
IRÈNE NOËL

ALBERT FARLY LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALBERT FARLY LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Victoire-de-Sorel, le 24 octobre 1988

58513 *Le président,*
ALBERT FARLY

ALLAITEMENT PLUS

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALLAITEMENT PLUS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-du-Loup, le 31 octobre 1988

58514 *La secrétaire-trésorière,*
LINE LEBEL

A & M ENTERPRISES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «A & M ENTERPRISES LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 octobre 1988

58515 *Les procureurs de la compagnie,*
CHAIKELSON & SPECTOR, avocats

ANDRÉ GRANDGUILLLOT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ANDRÉ GRANDGUILLLOT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 octobre 1988

58516 *Le président,*
VICTOR ROBERT

ASSOCIATION DES COEURS SOLITAIRES

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DES COEURS SOLITAIRES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Léonard, le 25 octobre 1988

58517 *Le trésorier,*
RAYMOND PION

ATELIER DU 19 SEPTEMBRE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ATELIER DU 19 SEPTEMBRE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 juin 1988

58518 *L'administrateur,*
JEAN DESJARDINS

ATELIERS MOBILES PLOMBERIE BEAUBIEN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ATELIERS MOBILES PLOMBERIE BEAUBIEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 octobre 1988

58519 *Le président,*
JACQUES BEAUCAGE

BIJOUTERIE BERNE DUVERNAY LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BIJOUTERIE BERNE DUVERNAY LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 25 octobre 1988

58520 *Pour la compagnie,*
MARCEL ARMAND, L.Sc.COM., C.A.

BRIAN HOLDINGS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BRIAN HOLDINGS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 octobre 1988

58521

Les procureurs de la compagnie,
STEIN & STEIN

CENTRE DE RÉNOVATION GUY DESROSIERS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE DE RÉNOVATION GUY DESROSIERS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 septembre 1988

58522

Le secrétaire,
SECONDO MARIN

CLARO EXPRESS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLARO EXPRESS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Thetford Mines, le 23 septembre 1988

58591

Les procureurs de la compagnie,
GOSSELIN, OUELLETTE, GRONDIN & HOULE

**LOCATION C.M.L. INC.
C.M.L. LEASING INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LOCATION C.M.L. INC.—C.M.L. LEASING INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 octobre 1988

58550

Les procureurs de la compagnie,
BELL, RUDICK, EDELSTEIN

COMITÉ DES LOISIRS DE FERLAND INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ DES LOISIRS DE FERLAND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 25 octobre 1988

58523

La secrétaire-trésorière,
SYLVIE GAGNON

**CONSEILLERS D'INVESTISSEMENT ET D'ADMINISTRATION INC.
INVESTMENT AND MANAGEMENT COUNSELLORS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSEILLERS D'INVESTISSEMENT ET D'ADMINISTRATION INC.—INVESTMENT AND MANAGEMENT COUNSELLORS

INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} novembre 1988

58592

Le président,
JOHN H. KURTH

DÉMÉNAGEMENTS PAUL-ÉMILE BELLAVANCE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DÉMÉNAGEMENTS PAUL-ÉMILE BELLAVANCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Thetford Mines, le 23 septembre 1988

58593

Les procureurs de la compagnie,
GOSSELIN, OUELLETTE, GRONDIN & HOULE

DEPANO-SOIR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DEPANO-SOIR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 2 novembre 1988

58616

Le procureur de la compagnie,
LINE LAGACÉ, notaire

D.N. MARCIL FONDATION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «D.N. MARCIL FONDATION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 20 septembre 1988

58594

Pour la compagnie,
IRÈNE NOËL

EMBALLISSEMENT LAURENTIDES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EMBALLISSEMENT LAURENTIDES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Notre-Dame-du-Laus, le 26 octobre 1988

58525

Pour la compagnie,
IRÈNE DICAIRE

ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ M.L. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ M.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Basile-le-Grand, le 27 octobre 1988

58595

La présidente,
THÉRÈSE MICHAUD L'ÉCUYER

FRAMCO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FRAMCO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 18 octobre 1988

58526

Le président,
MAURICE DALLAIRE

FREEMAN-STEIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FREEMAN-STEIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 octobre 1988

58527

Les procureurs de la compagnie,
STEIN & STEIN

FRÈRES ET SOEURS DANS LA CHARITÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FRÈRES ET SOEURS DANS LA CHARITÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 31 octobre 1988

58596

La secrétaire,
MONIQUE P.-NADEAU

GARDE STE FAMILLE DE SHERBROOKE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARDE STE FAMILLE DE SHERBROOKE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 24 octobre 1988

58528

Le président,
RÉAL BOULANGER

GEROLE INTERNATIONAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GEROLE INTERNATIONAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Val-d'Or, le 28 octobre 1988

58598

Le secrétaire,
GEORGES LABELLE

GESTION DE PLACEMENTS P.C. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION DE PLACEMENTS P.C. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 septembre 1988

58597

Le président,
PIERRE CHAMPAGNE

GESTION DE RISQUES EXPORT LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION DE RISQUES EXPORT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Mont-Saint-Hilaire, le 17 octobre 1988

58529

Pour la compagnie,
RICHARD PARENT

GESTION IMMOBILIÈRE TLF INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION IMMOBILIÈRE TLF INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 27 octobre 1988

58530

Le secrétaire,
ANDRÉ TOULOUSE

GRÉGOIRE GÉNÉREUX ASS. LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GRÉGOIRE GÉNÉREUX ASS. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 18 octobre 1988

58531

Le président,
GRÉGOIRE GÉNÉREUX

GROUPE M.T.L.M. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GROUPE M.T.L.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 24 octobre 1988

58532

Le procureur de la compagnie,
ROBERT GAGNON, notaire

GROUPES DE SOUTIEN AUX INITIATIVES-JEUNESSE DE FRANCHEVILLE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GROUPES DE SOUTIEN AUX INITIATIVES-JEUNESSE DE FRANCHEVILLE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 26 août 1988

58533

Les procureurs de la compagnie,
HARDY, AYOTTE, LAPRISE, MALLETTE
GAMACHE ET ST-HILAIRE

HABITAT CONSEILS QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HABITAT CONSEILS QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ancienne-Lorette, le 31 octobre 1988

58599

Pour la compagnie,
LOUISE DESCHÈNES

IMPRIMERIE MATANE (1982) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMPRIMERIE MATANE (1982) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Matane, le 5 octobre 1988

58534

Le procureur de la compagnie,
SERGE BERNIER, notaire

INNOVATION SCIENTIFIQUE (FRANCE) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INNOVATION SCIENTIFIQUE (FRANCE) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 octobre 1988

58535

Le secrétaire adjoint,
LAWRENCE CAPELOVITCH

JEAN-GUY ALLARD & FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JEAN-GUY ALLARD & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Roberval, le 28 octobre 1988

58601

Le président,
JEAN-GUY ALLARD

J.B. GAGNÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J.B. GAGNÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 27 octobre 1988

58600

Le secrétaire,
RAOUL SIMARD

J.L. LAFRENIÈRE & FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J.L. LAFRENIÈRE & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 24 octobre 1988

58602

Les procureurs de la compagnie,
BEAUMIER, RICHARD ET ASSOCIÉS

J. PAUL DUBÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J. PAUL DUBÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 octobre 1988

58536

La secrétaire,
JEANE DUBÉ

LA BUCHE À FOYER FUOCO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA BUCHE À FOYER FUOCO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 octobre 1988

58537

Le président,
ALEX FUOCO

LA COMPAGNIE TRIFLUVIENNE DE MEUBLES HABITAT 2000 INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA COMPAGNIE TRIFLUVIENNE DE MEUBLES HABITAT 2000 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 12 octobre 1988

58538

Le président,
CHARLES DUMAIS

LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE VERSIL CANADA LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE VERSIL CANADA LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 octobre 1988

58539

Le président,
FRANÇOIS CHARLEBOIS

LE CLUB SPORTIF DYNAMOS DE VARENNES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CLUB SPORTIF DYNAMOS DE VARENNES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Varennnes, le 13 octobre 1988

58603

Le procureur de la compagnie,
ME CLAUDE H. CHICOINE

LE COMITÉ DU 125^e DE L'AVENIR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE COMITÉ DU 125^e DE L'AVENIR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

L'Avenir, le 15 octobre 1988

58524

Le président,
GILLES RAÏCHE

LE RESTAURANT NOSH INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE RESTAURANT NOSH INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 octobre 1988

58540

Le procureur de la compagnie,
ME ANGELO VELENTZAS

LE TRIO DE LA LINGERIE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE TRIO DE LA LINGERIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Terrebonne, le 25 octobre 1988

58547

Le président,
JEAN-FÉLIX ST-GELAIS

LES AUTOMOBILES MÉDAILLON DE L'ESTRIE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES AUTOMOBILES MÉDAILLON DE L'ESTRIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 25 octobre 1988

58541

Le procureur de la compagnie,
ME JEAN-CLAUDE BOUTIN

LES COMMUNICATIONS KROMAK INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES COMMUNICATIONS KROMAK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Pont-Viau, le 30 septembre 1988

58542

Le président,
JEAN-MARC RIOUX

LES DISQUES LE RYTHME INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DISQUES LE RYTHME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 septembre 1988

58604

Le président,
GILLES BEAULIEU

LES ENTREPRISES ROBERT LANTHIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES ROBERT LANTHIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 septembre 1988

58605

Le président,
ROBERT LANTHIER

LES ENTREPRISES TRANS-NORD LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES TRANS-NORD LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Donat, le 25 octobre 1988

58543

Le procureur de la compagnie,
NORMAND CAMPBELL, notaire

LES ENTREPRISES VALGON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES VALGON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 27 octobre 1988

58606

Le secrétaire,
YVES VALLÉE

LES IMMEUBLES DUCHESNEAU & GIBEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES DUCHESNEAU & GIBEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 octobre 1988

58544

Les procureurs de la compagnie,
GODIN, RAYMOND, HARRIS, THOMAS

LES IMMEUBLES GEMO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES GEMO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 18 octobre 1988

58545

La secrétaire,
MONIQUE RODRIGUE

LES PRODUCTIONS CROI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PRODUCTIONS CROI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Hull, le 27 septembre 1988

58546

Le président,
BERNARD GAUTHIER

LES VENTES D'AUTOMOBILES R.A.C. LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES VENTES D'AUTOMOBILES R.A.C. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 juillet 1988

58607

Les procureurs de la compagnie,
LAZARUS, HEFT, CHARBONNEAU

LIGUE DE SACS DE SABLE FÉMININE DU PETIT SAGUENAY

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIGUE DE SACS DE SABLE FÉMININE DU PETIT SAGUENAY» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Petit-Saguenay, le 28 octobre 1988

58548

La secrétaire,
NATHALIE BOUCHARD

LIONEL LEHOX LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIONEL LEHOX LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 octobre 1988

58549 *Les procureurs de la compagnie,*
RIOUX, BOULANGER

MAYER & FRÈRES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAYER & FRÈRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Amos, le 2 septembre 1988

58551 *Le procureur de la compagnie,*
CHARLES DUGUAY, notaire

MOISE MONIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MOISE MONIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lac-Saint-Charles, le 31 octobre 1988

58608 *Le président,*
YVON MONIER

NETTOYEUR LAFLEUR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NETTOYEUR LAFLEUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Julienne, le 26 octobre 1988

58552 *Le président,*
PIERRE LAFLEUR

PLACE RACINE (SUR LA CÔTE) LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACE RACINE (SUR LA CÔTE) LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 25 octobre 1988

58553 *Le directeur général,*
GUY BYATT

PLACEMENT AMIKO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENT AMIKO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rouyn-Noranda, le 25 octobre 1988

58609 *Le procureur de la compagnie,*
GILLES GAGNÉ, notaire

RAOUL BILODEAU & FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RAOUL BILODEAU & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 24 octobre 1988

58554 *Le président,*
RAOUL BILODEAU

R. ET H. CÔTÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «R. ET H. CÔTÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 19 octobre 1988

58610 *Les procureurs de la compagnie,*
BEAUVAIS, TRUCHON & ASSOCIÉS

ROCCOB

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROCCOB» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Asbestos, le 24 octobre 1988

58555 *Pour la compagnie,*
DANIEL PÉRUSSE

SALON DE BRONZAGE SUR-TAN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SALON DE BRONZAGE SUR-TAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 octobre 1988

58556 *La présidente,*
DENISE TALON

SALON DE THÉ LE DAPHNÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SALON DE THÉ LE DAPHNÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 octobre 1988

58557 *La présidente,*
FRANCE BOURGET

SERGE BERNARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SERGE BERNARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beloeil, le 26 octobre 1988

58558 *Le président,*
SERGE BERNARD

SOCIÉTÉ DE PLACEMENT TEEJAY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ DE PLACEMENT TEEJAY INC.» demandera à l'inspecteur

général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1988

58611

Le président,
ÉRIC M. SMITH

TABAGIE LIBRAIRIE COIN DES ARBRES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TABAGIE LIBRAIRIE COIN DES ARBRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 13 octobre 1988

58559

La présidente,
MARINETTE LILLE

TÉLÉSERVICES 2001 INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TÉLÉSERVICES 2001 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 24 octobre 1988

58560

Le président-directeur général,
JACQUES L. HAMEL

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2695-4354 ** CORPORATION DE PERMIS BANDAG	1988 10 07	Me Robert B. Issenman, Tour de la Bourse, bur. 3400, C.P. 242, Montréal	Tour de la Bourse, bur. 3400, C.P. 242, Montréal
2687-9502 * FOURRURES LABRADOR LTÉE	1988 10 12	Mme Anne Létourneau, 111, rue Delage, Beauport	111, rue Delage, Beauport
2687-9452 ** FOURRURES PIERRE (1987) BATHURST LTÉE	1988 10 12	Mme Anne Létourneau, 111, rue Delage, Beauport	111, rue Delage, Beauport
2695-0972 ** MACPLAN LTÉE	1988 10 11	Mme Elizabeth Clot, 1100, boulevard René-Lévesque ouest, bureau 5.009, Montréal	1100, boulevard René-Lévesque ouest, Montréal
2697-2380 ** NETTOYANTS NCC CANADA LTÉE	1988 10 07	M. Paul A.R. Townsend, 1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal	1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies minières — Loi sur les

Changements

La compagnie minière ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
2499-1317 ALOTTA RESOURCES LTD.	1988 05 30	de l'agent principal et son adresse à: Cathy Applecath-Pike, 64, rue St-Jean Val d'Or de la principale place d'affaires à: 188, avenue Perreault. Val d'Or

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

584

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)

Le notaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé leur raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CAMPUS	LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX II, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS II AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1988 10 19
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES TIGRES DU PAPIER 1988	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES DUNES	1988 10 20
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NELVANA IV NELVANA IV AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FILM H.B. FILM III H.B. FILM III AND COMPANY, LIMITED	1988 10 21
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PÉTROLIÈRE ET MINIÈRE P & M (1988)	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FILM H.B. FILM IV H.B. FILM IV AND COMPANY, LIMITED	1988 10 14
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SDA TÉLÉ-CINÉMA IV	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SDA TÉLÉ-CINÉMA VI	1988 10 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE UNE PORTION D'ÉTERNITÉ LE GRAND MONDE	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AUTOPSIE DE LA VIOLENCE	1988 10 14
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE « COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES I »	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE « COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES »	1988 10 19
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CÔTE ST-LUC	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER C.B. NO 2 ENR.	1988 10 17
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FLASHBACK	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FILMNEUF	1988 10 21

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
LES FILMS ROMANCE, 1988, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 1988 ROMANCE FILMS AND COMPANY, LIMITED	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FONDS DE FILMS XIV, 1988 1988 FILM FUND XIV AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1988 10 19
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES INVESTISSEURS EN CINÉMA BORDERTOWN (1987) BORDERTOWN (1987) FILM INVESTORS AND COMPANY, LIMITED	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE V.H. TÉLÉVISION II V.H. TELEVISION II & COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1988 10 21

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

585

Changement dans la nature de leurs affaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé la nature de leurs affaires:

Raison sociale de la société	Modifications apportées à la nature de leurs affaires	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES INVESTISSEURS EN CI- NÉMA BORDERTOWN (1987) BORDERTOWN (1987) FILM INVESTORS AND COMPANY, LIMITED	Acquiring, holding, causing the production of and exploiting motion picture films and television programs in all media	1988 10 21
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PÉTROLIÈRE ET MINIÈRE P & M (1988) P & M (1988) PETROLEUM- MINING AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	Financing resource exploration and acquiring shares of resource companies	1988 10 14
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE UNE PORTION D'ÉTERNITÉ/ LE GRAND MONDE	Porter acquéreur et d'exploiter un ou des films de court ou long métrage portant visa et produits par les productions du lundi matin (1985) inc. ou tout autre producteur	1988 10 14

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

585

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé l'endroit de leur établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, BORDERTOWN I BORDERTOWN I AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1010 Sherbrooke Ouest local 2401 Montréal, QC H3A 2R7	1988 10 17

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, CAMPUS	5581, rue Royal-mount Montréal, QC, H4P 1J3	1988 10 19
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, CHEVALIER I	300, rue Léo-Pariseau, bureau 2400, Montréal, QC, H2N 2P4	1988 10 19
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, CINÉ-TÉLÉ IV	507, place d'Armes, bureau 1800, Montréal, QC, H2Y 2W8	1988 10 20
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES I	300, rue Léo-Pariseau, bureau 2400, Montréal, QC, H2N 2P4	1988 10 19
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, CÔTE ST-LUC	600, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2325, Montréal, QC, H3B 4M3	1988 10 17
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, FLASHBACK	373, rue St-Paul, Montréal, QC, H2Y 2A7	1988 10 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, LES INVESTISSEURS EN CINÉ-MA BORDERTOWN (1987) BORDERTOWN (1987) FILM INVESTORS AND COMPANY, LIMITED	1010, Sherbrooke Ouest local 2401 Montréal, QC, H3A 2R7	1988 10 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, MARITIME-CADILLAC 1988	507, place d'Armes, local 1800, Montréal, QC, H2Y 2W8	1988 10 20
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, PÉTROLIÈRE ET MINIÈRE P & M (1988) P & M (1988) PETROLEUM-MINING AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	800, boul. Dorchester Ouest local 1100 Montréal, QC, H3B 1X9	1988 10 14
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, SDA TÉLÉ-CINÉMA IV	1425, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H3G 1T7	1988 10 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, UNE PORTION D'ÉTERNITÉ/LE GRAND MONDE	5218, rue St-Denis Montréal, QC, H2J 2M2	1988 10 14

Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de chacune des sociétés en commandite suivantes ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LAVAL	1983 12 01	555 et 575, rue Cartier Ouest, Laval-des-Rapides	1988 10 18

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal.*
CLAUDE LEBEAU

585

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
AU COEUR DU VILLAGE	1988 10 17	90, rue Principale Nord, Sutton, QC, J0E 2K0

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Bedford.*
DIANE G. MESSIER

585

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
« FERME LAURENT BÉLANGER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE »	1988 10 20	8, des Pionniers, L'Islet-sur-Mer, QC, G0R 2B0

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montmagny.*
FRANCINE BÉLANGER

585

Remplacement d'un commandité

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont remplacé ou ajouté un ou des commandités:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COM- MANDITE BORDERTOWN I BORDERTOWN I AND COM- PANY, LIMITED PARTNERSHIP	161330 CANADA INC.	ALLIANCE ENTER- TAINMENT HOLDINGS INC.	1988 10 17

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CÔTE ST-LUC	150229 CANADA INC.	GESTION CLAUDE BOISVERT INC.	1988 10 17
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FLASHBACK	162718 CANADA INC.	NICOLE LAURIER	1988 10 21
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES INVESTISSEURS EN CINÉMA BORDERTOWN (1987) <i>BORDERTOWN (1987) FILM INVESTORS AND COMPANY, LIMITED</i>	161330 CANADA INC.	153522 CANADA INC.	1988 10 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES TIGRES DU PAPIER 1988	2525-5837 QUÉBEC INC.	LES PRODUCTIONS DU VERSEAU INC.	1988 10 20
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NELVANA IV <i>NELVANA IV AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	656147 ONTARIO LIMITED	2525-5787 QUÉBEC INC.	1988 10 21
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PÉTROLIÈRE ET MINIERE P & M (1988) <i>P & M (1988) PETROLEUM-MINING AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	INVESTISSEMENTS D'EXPLORATION MINIERE EXCAN INC. <i>EXCAN MINERAL EXPLORATION INVESTMENTS INC.</i>	2525-5787 QUÉBEC INC.	1988 10 14
RESSOURCES CMP 1989, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>CMP 1989 RESOURCE PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED</i>	CMP FUNDS-V MANAGEMENT LTD	CMP FUNDS-IV MANAGEMENT LTD	1988 10 14
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE UNE PORTION D'ÉTERNITÉ/ LE GRAND MONDE	LES PRODUCTIONS DU REGARD INC.	LES PRODUCTIONS DU LUNDI MATIN (1985) INC.	1988 10 14

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

585

Commanditaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont apporté des modifications en ce qui a trait aux commanditaires:

Raison sociale de la société	Lieu du principal établissement	Date d'enregistrement des modifications
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES INVESTISSEURS EN CINÉMA BORDERTOWN (1987) <i>BORDERTOWN (1987) FILM INVESTORS AND COMPANY, LIMITED</i>	1010, Sherbrooke Ouest local 2401 Montréal, QC, H3A 2R7	1988 10 21

Raison sociale de la société	Lieu du principal établissement	Date d'enregistrement des modifications
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MANOIR KIRKLAND	1255, boulevard Laird local 188 Ville Mont-Royal, QC	1988 10 21
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NELVANA IV NELVANA IV AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1001, boul. De Maisonneuve Montréal, QC, H3A 3C8	1988 10 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE UNE PORTION D'ÉTERNITÉ/ LE GRAND MONDE	5218, rue St-Denis Montréal, QC, H2J 2M2	1988 10 14

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

585

Commanditaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont apporté des modifications en ce qui a trait aux commanditaires:

Raison sociale de la société	Lieu du principal établissement	Date d'enregistrement des modifications
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, BP&M BP&M AND COMPANY, LIMITED	1801, McGill College Avenue local 745 Montréal, QC, H3A 2N4	1988 10 20
CAP-MIR, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, CAP-MIR COMPANY LIMITED	12169, Eva Cyrce, Rivière-des-Prairies Montréal	1988 10 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, CRÉDIT TRANS-AÉRO TRANS-AERO CREDIT AND COMPANY, LIMITED	1200, avenue McGill Collège bureau 1240, Montréal, QC, H3B 4G7	1988 10 19
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, FRAGRANCE (1) QUÉBEC	240, rue St-Jacques Ouest, Montréal, QC, H2Y 1L9	1988 10 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, L'OASIS FORT ST-LOUIS	600, de la Gauchetière Ouest, Montréal, QC, H3B 4L8	1988 10 19
LES IMMEUBLES BOIS DE BOULOGNE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	8000, rue St-Denis district de Montréal, QC, H2R 2G1	1988 10 20
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, MAISON À FOYER 1988 FROM HOUSE TO HOME 1988 AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4691, rue Garnier, Montréal, QC, H2J 3S6	1988 10 13

Raison sociale de la société	Lieu du principal établissement	Date d'enregistrement des modifications
RESTAURANT TOUT FEU, TOUT FLAMME, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	400, Laurier Ouest, Montréal, Québec	1988 10 17
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, 7125 et 7145 SHERBROOKE EST ENR.	2100, boulevard René Gauthier, Varenes, QC J0L 2P0	1988 10 17

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

585

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Christiana compagnie générale d'assurances
(dénomination sociale française utilisée par
Christiana General Insurance Corporation of New York)
Délivrance de permis

Avis est donné, par les présentes, que « Christiana compagnie générale d'assurances » (dénomination sociale française utilisée par Christiana General Insurance Corporation of New York) a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivante:

- Automobile
 - Biens
 - Responsabilité
 - Maritime
- Activités limitées à la réassurance

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Le représentant principal au Québec est monsieur John H.C. McGreevy du 12, rue Grisons, Québec, QC. Le siège social de la compagnie est situé au 120, White Plains Road, Tarrytown, New York, États-Unis, 10591.

Québec, le 26 octobre 1988

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

584

Taisho Marine and Fire Insurance Company Limited *Délivrance de permis*

Avis est donné, par les présentes, que « Taisho Marine and Fire Insurance Company Limited » a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Biens
- Bris des machines
- Responsabilité

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Le représentant principal au Québec est monsieur Robert Montmarquette, a/s Gerling Global, 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal, QC, H3A 3C8. Le siège social de la compagnie est situé au 3-9, Kanda-Surugadai Chiyoda-Ku, Tokyo, Japon.

Québec, le 26 octobre 1988

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

584

Sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne — Loi sur les

TRUST BONAVENTURE INC.
BONAVENTURE TRUST INC.
Avis d'intention de constitution

Les requérants dont les noms apparaissent ci-dessous donnent avis de leur intention d'être constitués en société de fiducie en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, chapitre 95 des Lois du Québec de 1987.

La Société s'appellera TRUST BONAVENTURE INC. (et sa version BONAVENTURE TRUST INC.); elle aura son siège social et son principal centre de décision à Montréal.

La Société aura un capital autorisé de quarante-cinq millions de dollars (45 000 000 \$), composé d'un million (1 000 000) d'actions de catégorie A sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale n'excédant pas quinze millions de dollars (15 000 000 \$), d'un million (1 000 000) d'actions de catégorie B sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale n'excédant pas quinze millions de dollars (15 000 000 \$) et d'un million (1 000 000) d'actions de catégorie C d'une valeur nominale de quinze (15 \$) chacune; le capital émis et en circulation de la Société au moment de sa constitution sera de dix millions de dollars (10 000 000 \$), représenté par cent mille (100 000) actions de catégorie A. Il n'y aura, à l'origine, aucun surplus d'apport.

Les activités de la Société correspondront aux objets généraux permis pour les sociétés de fiducie par la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et seront aussi de recevoir des dépôts du public et de prêter de l'argent.

Les nom, profession et adresse des requérants, qui sont tous de nationalité canadienne, sauf pour M. A. S. Bell, qui est britannique, sont comme suit:

Nom	Profession	Adresse
Alesander Scott Bell	Actuaire	28, East Barnton Avenue, Edimbourg, Écosse, EH4 6AQ
Harry Winsor Macdonell, C.R.	Avocat	90, Dunvegan Road, Toronto Ontario, M4V 2P7
Roy R. Naudie	Comptable agréé	623, avenue Belmont Westmount, QC, H3Y 2W1
Roger L. Beaulieu, c.r.	Avocat	3044, chemin Saint-Sulpice, Montréal, QC, H3H 1B5
Peter R.D. MacKell, c.r.	Avocat	3470, rue Stanley, appartement 1503, Montréal, QC, H3A 1R9
Hon. Francis Fox, c.p.,c.r.	Avocat	80, Berlioz (Rive), appartement 306, Île-des-Sœurs Montréal, QC, H3P 1H4
C. Stephen Cheasley	Avocat	341, Berkeley-Circle, Dorval, QC, H9S 1H6

EN FOI DE QUOI, les requérants ont signé à Montréal, QC, le 24 octobre 1988

(s) ALEXANDER SCOTT BELL
(s) HARRY WINSOR MACDONELL
(s) ROY R. NAUDIE
(s) ROGER L. BEAULIEU
(s) PETER R.D. MACKELL
(s) FRANCIS FOX
(s) C. STEPHEN CHEASLEY

58582-46-04

Loi électorale

Financement des partis politiques

Le directeur des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi électorale.

Le Financement public des partis politiques (articles 358 à 364)

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Paul Bégin, pour la période du 1^{er} au 31 août 1988.

1. Frais d'administration	35 643,09 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	0 \$

3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	2 456,00 \$
Total:	38 099,09 \$

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 1^{er} mai au 31 août 1988.

1. Frais d'administration	220 547,32 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	\$

3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	\$
Total:	<u>220 547,32 \$</u>

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

Remplacement d'un représentant officiel, article 324 de la Loi électorale

Dénomination de l'instance	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Instance du Parti libéral du Québec de la circonscription électorale de:		
Anjou	Denis Pilon	Louise Brodeur
Labelle	Yves Rivard	Gerry M. Caillé
Robert-Baldwin	Gaëtan Desmarais	Fernand Douesnard
Sainte-Marie	Raymonde Beauchemin	Micheline Emery
Instance du Parti québécois de la circonscription électorale de:		
Crémazie	Raymond Gauthier	Murielle Di Battista
Groulx	Daniel Farmer	Marcel Paquin
Jeanne-Mance	Philippe Châtignon	Régine Larocque
Mégantic-Compton	Marius Blais	Emile Ducharme
Taillon	Charlotte Sabourin	Françoise Brisson
Viger	Alain Riendeau	Michel Dupont
Instance du Parti québécois de la région de:		
La Capitale nationale	Michel Champoux	Raymond Brouillet
Instance de l'Union nationale des circonscriptions électorales de:		
Beauce-Nord	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Beauharnois	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Bellechasse	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Brome-Missisquoi	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Chambly	Pauline Fecteau	Charles Thibault

Dénomination de l'Instance	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Charlesbourg	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Châteauguay	Pauline Fecteau	Charles Thibault
D'Arcy McGee	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Deux-Montagnes	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Fabre	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Frontenac	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Huntingdon	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Iberville	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Johnson	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Joliette	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Jonquière	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Kamouraska-Témiscouata	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Laviolette	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Lévis	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Lotbinière	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Maskinongé	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Matapédia	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Montmagny-L'Islet	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Nicolet	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Notre-Dame-de-Grâce	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Orford	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Outremont	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Prévost	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Rivière-du-Loup	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Robert-Baldwin	Pauline Fecteau	Charles Thibault

Dénomination de l'instance	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Roberval	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Rousseau	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Saint-Hyacinthe	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Saint-Jacques	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Saint-Jean	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Saint-Maurice	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Sherbrooke	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Taschereau	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Terrebonne	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Vimont	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Instance de l'Union nationale des régions de:		
Fonds électoral de l'Union nationale	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Campagne électorale	Pauline Fecteau	Charles Thibault
Dénomination du parti	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Union nationale	Pauline Fecteau	Charles Thibault

Nouvelles autorisations (instances) article 335 de la Loi électorale

Dénomination de l'instance	Nom du représentant officiel	Date d'autorisation
Instance du Parti québécois de la circonscription électorales de:		
La Prairie	François Juteau	1988 09 26
Les-Chutes-de-la-Chaudière	André Lapointe	1988 10 02
Pointe-aux-Trembles	Bibiane Mitivier	1988 10 05
Masson	Georgette Morin	1988 10 02
Sainte-Foy, le 28 octobre 1988		

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

Proclamations

[L.S.]

Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Bedford sur les territoires des municipalités de Frelighsburg et Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River et du canton de Bedford

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, les territoires des municipalités de Frelighsburg et Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River et du canton de Bedford seront soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Bedford, comme si ces municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 19 octobre 1988, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 1585-88.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), les Règlements numéros 26/0488, 07-0388 et 79-88 des municipalités de Frelighsburg et Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River et du canton de Bedford ont été adoptés à l'effet de soumettre les territoires de ces municipalités à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Bedford.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Bedford, par ses Règlements numéros 460-88-1, 459-88-1 et 464-88, a concouru dans la teneur des règlements adoptés par les municipalités ci-dessus mentionnées.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 19 octobre 1988

Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 508
Folio: 203

585

[L.S.]

Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sur le territoire du village de Lacolle

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire du village de Lacolle sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 19 octobre 1988, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 1586-88.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil municipal du village de Lacolle a adopté le Règlement numéro 311-88 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, par son Règlement numéro 2019, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal du village de Lacolle.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 19 octobre 1988

Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 508
Folio: 204

585

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

La Compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay

Avis est, par les présentes, donné que La compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay s'adressera au Parlement du Québec, à sa présente ou prochaine session, pour l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé modifiant sa charte, notamment pour:

1. autoriser la compagnie à construire, outiller et exploiter un chemin de fer d'embranchement reliant un point quelconque de son chemin de fer et de ses embranchements, situé dans ville de La Baie, à un point quelconque du territoire décrit à l'annexe de la Loi annexant un territoire à celui de la ville de Chicoutimi (1983, c. 48), suivant un tracé approprié et conformément aux lois et règlements en vigueur, et en conséquence exproprier les terrains requis pour ce faire, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de loi;

2. conférer à la compagnie le pouvoir de passer des contrats pour aliéner en tout ou en partie ses droits à toute personne ou corporation formée ou non en vertu de la Loi sur les chemins de fer (L.R.Q., c. C-14);

3. tout autre fin jugée utile ou nécessaire par le Parlement du Québec.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ledit projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Les personnes intéressées pourront obtenir toute information additionnelle en s'adressant auprès de la compagnie, 1980, boulevard Mellon, case postale 1070, Jonquière, QC, G7S 4K6 (tél.: 418-699-3508).

Chicoutimi, le 1^{er} novembre 1988

Les procureurs de la compagnie,
CAIN, LAMARRE, LAROCHE, WELLS

58585

Ville de Montréal

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Montréal s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, pour lui demander l'autorisation de présenter un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de modifier les dispositions de sa charte, le chapitre 102 des lois de 1959-60 et ses modifications, relativement aux matières suivantes:

1. La procédure d'approbation des contrats et les modalités des appels d'offres.
2. Les dons de biens mobiliers aux organismes sans but lucratif.
3. Le pouvoir de réglementer les collectes publiques.
4. La procédure d'approbation des modifications au plan de cadastre.
5. Les modes d'implication de la ville dans l'exploitation du gaz et des sous-produits du gaz.
6. La procédure d'acquisition des ruelles par les riverains.
7. Le paiement à la ville de droits pour l'étude des demandes d'approbation de plans d'ensemble.
8. L'inclusion des recettes estimatives découlant des nouvelles constructions dans l'estimation de revenu probable de l'année suivante.
9. Les objets du certificat du directeur des finances déterminant les crédits nécessaires.
10. La suppression du plafond de 4 millions de dollars pour l'enlèvement de la neige dans le budget.
11. Le délai de transmission du budget au ministre dans une année d'élection.
12. La procédure d'adoption du programme triennal d'immobilisation.
13. La refonte des divers pouvoirs d'emprunt de la ville, et la procédure d'approbation des emprunts par le ministre des Affaires municipales.

14. La procédure des virements de crédits.
15. Les stocks de biens non durables.
16. Le pouvoir d'exiger le remboursement des subventions dans le cas de changement de destination de bâtiments subventionnés.
17. Le mode de fixation des droits annuels et taxes spéciales.
18. L'application de la taxe spéciale sur les parcs de stationnement à ceux appartenant à certains organismes publics.
19. La constitution de corporations sans but lucratif munies du pouvoir de participer à tout fonds d'investissement ayant pour objet le développement économique de la ville.
20. Le pouvoir d'emprunter en vue de financer les activités des corporations municipales.
21. La procédure de modification du rôle de répartition des taxes.
22. La prolongation de la période d'élaboration du plan d'urbanisme de l'arrondissement centre.
23. Les mesures relatives à la commémoration du 350^e anniversaire de la fondation de Montréal.
24. L'élargissement du pouvoir d'octroyer des réductions de taxes à l'égard des petites et moyennes entreprises.
25. Diverses dispositions de concordance et abrogation de dispositions désuètes.

Ainsi que toute autre matière jugée nécessaire ou utile pour la bonne administration des affaires de la ville ou pour l'intérêt de ses citoyens.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer la direction de la Législation à l'Assemblée nationale du Québec.

Les procureurs de la ville de Montréal,

58623 SAUVÉ, LACROIX, SÉGUIN, VERDON, CARON ET ASSOCIÉS

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu des pouvoirs délégués par le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1554-9330 LES LOISIRS DE STE-DOROTHÉE	1988 10 18	Aucune

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 600-05-000022-885
S. 605-18-000012-888

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 298, rue Principale, La Sarre, district d'Abitibi, demanderesse, contre JEAN-GUY BASTIEN, domicilié et résidant à rangs 8 et 9, Authier-Nord, district d'Abitibi, défendeur et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Abitibi, mis en cause.

« Les lots de terre connus et désignés sous les numéros cinquante-trois B, cinquante-quatre A et cinquante-quatre B, du rang Huit (53-B, 54-A et 54-B, rg 8), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Royal-Roussillon, division d'enregistrement d'Abitibi.

Les lots de terre connus et désignés sous les numéros cinquante-huit A et cinquante-huit B, du rang Sept (58-A et 58-B, rg 7) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Royal-Roussillon, division d'enregistrement d'Abitibi.

Le lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro quatre du rang Neuf (4, rg 9), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Languedoc, division d'enregistrement d'Abitibi.

Lesquels lots ci-dessus décrits étant hypothéqués avec les bâtisses et bâtiments de ferme y érigés, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 15 130,80 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue Ouest, Amos, le JEUDI HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à NEUF heures TRENTE.

La shérif adjointe,
ME PAULE GOULET

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 26 octobre 1988

58625

Arthabaska

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000139-880
415-18-000013-880

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, ayant son siège social à Montréal et une succursale au 374, rue Principale,

Daveluyville, district d'Arthabaska, demanderesse, contre RÉJEAN BOISSONNEAULT, résidant à rang 10, Saint-Sylvestre, district de Nicolet, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Nicolet, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, mis en cause.

« Une terre située en la municipalité de Maddington Falls dans le Dixième Rang du canton de Maddington, connue et désignée comme étant le quart latéral et longitudinal nord-est du lot numéro quatre cent huit (ptie 408) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude, comprenant celle de Saint-Sylvestre; avec une maison, deux (2) porcheries et une remise dessus, circonstances et dépendances. Cette terre a, selon mesures anglaises et approximatives, une largeur de deux arpents et quart 2/4 arp) sur toute la profondeur des terres dudit rang, soit environ vingt-huit (28) arpents. Cette terre est bornée au nord-est par la terre d'Armand Vigneault ou représentants, faisant partie du lot 409 dudit cadastre et au sud-ouest par la terre de René Therrien ou représentants, faisant partie du lot numéro 408 dudit cadastre. Tel et ainsi que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant le concerner. »

La mise à prix est fixée à 21 491,50 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Nicolet, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, le MARDI DIXIÈME jour de JANVIER 1989 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOEL, avocat

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 28 octobre 1988

58626

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000147-883
415-18-000014-888

LA CAISSE POPULAIRE DE VICTORIAVILLE, ayant son siège social au 33, rue Notre-Dame Est, Victoriaville, district d'Arthabaska, demanderesse, contre ÉMILE CROTEAU, résidant au 30, route 116, Arthabaska, district d'Arthabaska, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francis Sud, Arthabaska, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement de forme irrégulière, situé dans la paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska, au sud-est de la route cent seize (116) conduisant d'Arthabaska à Warwick, connu et désigné au cadastre officiel de la ville d'Arthabaska, comme étant une partie non subdivisée du lot numéro dix-sept (ptie 17), mesurant en avant, à l'ouest, trente-six pieds (36 pi) le long de ladite route, cent cinquante pieds (150 pi) dans une ligne nord-ouest, cent trente-cinq pieds (135 pi) de largeur à la profondeur ou ligne sud-est, sur une profondeur de cent cinquante-huit pieds (158 pi) dans sa ligne nord-est et cent cinquante pieds (150 pi) dans sa ligne sud-ouest, et borné comme suit: en front, à l'ouest, à la route 116 et au nord-ouest au lot 17-1 dudit cadastre; en profondeur, au sud-est, à l'immeuble de Magella Trotter (ptie 17); d'un côté, au nord-est, à une autre partie dudit lot 17, appartenant à Omer Beauchesne; et de l'autre côté, au sud-ouest, à une autre

partie dudit lot 17, appartenant à M. Émile Croteau; le tout avec maison dessus construites, circonstances et dépendances. Avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble, et notamment cette servitude de passage en faveur du lot 17-1 et celle de non-accès sur ladite route no 116, sauf à l'accès de sortie accordée par le ministère de la Voirie et cette servitude de droit de passage en faveur de M. Omer Beauchesne, le tout, tel qu'établi dans le titre d'acquisition de M. Émile Croteau. »

La mise à prix est fixée à 31 535,00 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francis Sud, Arthabaska, le MERCREDI ONZIÈME jour de JANVIER 1989 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOEL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 28 octobre 1988

58627

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000147-883
415-18-000015-885

LA CAISSE POPULAIRE DE VICTORIAVILLE, ayant son siège social au 33, rue Notre-Dame Est, Victoriaville, district d'Arthabaska, demanderesse, contre JEAN-GUY TURGEON, résident au 95, rue Champlain, Victoriaville, district d'Arthabaska, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francis Sud, Arthabaska, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement situé sur le côté nord-ouest de la rue Champlain à Victoriaville, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre révisé et amendé du canton d'Arthabaska, paroisse de Sainte-Victoire, comme étant le lot cinquante-six, redivision du lot cinq cent trois, subdivision du lot originaire numéro quatre cent soixante-trois (463-503-56); ledit emplacement avec maison dessus construite portant le numéro d'immeuble 95, rue Champlain, Victoriaville, circonstances et dépendances. Ledit immeuble avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant le concerner. »

La mise à prix est fixée à 11 648,00 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francis Sud, Arthabaska, le MERCREDI ONZIÈME jour de JANVIER 1989 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOEL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 27 octobre 1988

58629

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000148-881
415-18-000012-882

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-FERDINAND D'HALIFAX, ayant son siège social au 285, rue Principale, Saint-Ferdinand, district de Frontenac, demanderesse, contre GILLES DEMERS, résident au 132, route 265 Sud, Sainte-Sophie-de-Mégantic, district de Frontenac, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francis Sud, Arthabaska, mis en cause.

« Une propriété située dans le Septième Rang de la paroisse de Sainte-Sophie, comté de Mégantic, contenant trente-huit hectares et quatre-vingt-quatre centièmes (38,84 ha), correspondant à quatre-vingt-seize acres (96 ac) en superficie, plus ou moins, connue au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Sophie, canton d'Halifax comme étant:

a) la totalité du lot numéro neuf cent quarante-deux (no 942); avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances;

b) une partie du lot numéro neuf cent quarante-trois (ptie no 943), bornée, en front, partie à la route 265 Sud et partie aux emplacements appartenant à Yvon Bergeron et Gaétan Caouette; en arrière, au sud-ouest, au cordon entre les rangs Six et Sept; d'un côté, au sud-est, au lot numéro neuf cent quarante-deux ci-dessus décrit; et de l'autre côté, au nord-ouest, partie à une autre partie du même lot, appartenant à Gaétan Caouette et partie du lot numéro neuf cent quarante-quatre, appartenant à Aimé Bergeron; sans bâtisse dessus. »

La mise à prix est fixée à 10 431,00 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francis Sud, Arthabaska, le MARDI DIXIÈME jour de JANVIER 1989 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOEL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 27 octobre 1988

58628

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 460-05-000117-858
460-18-000396-885

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire de la Caisse populaire de Roxton-Falls, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 254, rue Notre-Dame, Roxton Falls QC, partie demanderesse, contre DENIS OUELLET, agriculteur, demeurant au 490, Labonté, Acton Vale, QC, et SYLVIE

GRIMARD, coordonnatrice, demeurant au 490, Labonté, Acton Vale QC, tous deux faisant affaires en société d'exploitation agricole sous les nom et raison sociale de FERME LA VILLAGEOISE ENR., partie défenderesse.

Description

1. Une ferme située dans la municipalité de Béthanie, connue et désignée au cadastre officiel du canton d'Ely, division d'enregistrement de Shefford, comme étant le lot numéro neuf cent quatre (904) d'une contenance de cent vingt-deux acres (122 ac) en superficie; sauf et à distraire de ladite ferme les emplacements suivants, savoir:

a) une partie dudit lot neuf cent quatre (ptie 904) du cadastre officiel du canton d'Ely, vendue par Léonidas L'Espérance à Jean Riendeau en vertu d'un acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Shefford sous le numéro 179531, située ladite partie du côté ouest du chemin entre les Dixième et Onzième Rangs du canton d'Ely, mesurant cent vingt pieds (120 pi) de largeur sur le chemin public par cent-dix pieds (110 pi) de profondeur à prendre et à détacher dudit lot 904, bornée comme suit: vers l'est par le chemin public ci-dessus mentionné, vers le nord par une partie du lot 905 du même cadastre, vers le sud et vers l'ouest par d'autres parties dudit lot 904, appartenant à Stanislas St-Onge ou représentants;

b) une autre partie du même lot situé au village de L'Enfant-Jésus, vendue par Stanislas St-Onge à Ernestine St-Onge en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Shefford sous le numéro 140523 à prendre dans la partie est du lot numéro neuf cent quatre (ptie E. 904) du susdit cadastre officiel du canton d'Ely; commençant à un point situé au coin sud-est de l'emplacement de la Commission Scolaire, une distance de cent dix pieds (110 pi); de là, tournant à angle droit et allant vers le nord en longeant la ligne ouest de l'emplacement de la Commission scolaire jusqu'au terrain de Irénée St-Onge ou représentants, une distance de cent dix-huit pieds (118 pi); de là, tournant à angle droit et allant vers l'ouest en longeant la ligne sud de l'emplacement dudit Irénée St-Onge, une distance de quarante-neuf pieds (49 pi); de là, tournant à angle droit et allant vers le sud une distance de deux cent trente-trois pieds (233 pi); de là, tournant à angle droit et allant vers l'est en longeant la ligne nord de l'emplacement de dame Euclide Plante, une distance de cent cinquante-neuf pieds (159 pi) jusqu'au chemin public; de là, tournant à angle droit et longeant ledit chemin public jusqu'au point de départ, une distance de cent quinze pieds (115 pi); ledit terrain étant borné comme suit: au nord par les terrains de la Commission Scolaire et d'Irénée St-Onge ou représentants, à l'est par le chemin public, au sud par les terrains de dame Euclide Plante et Ernest Brasseur ou représentants et à l'ouest par le terrain dudit Ernest Brasseur ou représentants.

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

c) Un emplacement étant une partie dudit lot neuf cent quatre (ptie 904) du même cadastre, vendu par Jean Aurèle Landry à Laurent Dépot en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Shefford sous le numéro 157707, borné comme suit: au nord par partie dudit lot 904, appartenant à Stanislas St-Onge ou représentants et étant à deux cent quarante pieds (240 pi) de la ligne sud du lot numéro 905 dudit cadastre, en front par le chemin public, en profondeur par partie du lot 904, appartenant à Ernest Brasseur ou représentants; ledit emplacement ayant, à partir des deux cent quarante pieds du lot 905, soixante-

quinze pieds (75 pi) de largeur, plus ou moins, sur cent dix pieds (110 pi) de profondeur; avec les bâtisses y érigées.

d) Un immeuble sis et situé dans la paroisse de Très-saint-Enfant-Jésus d'Ely, faisant partie du lot numéro neuf cent quatre (ptie 904) du cadastre officiel du canton d'Ely, mesurant cent quarante-cinq pieds (145 pi) de profondeur sur cent soixante-cinq pieds (165 pi) de profondeur, et borné comme suit: vers l'est par le chemin public, entre les Dixième et Onzième Rangs dudit canton, au nord, à l'ouest et au sud par des parties du même lot 904, appartenant à J.G. Brasseur ou représentants et à la Commission Scolaire; avec une beurrerie et autres bâtisses y édifiées. Cet immeuble a été vendu par la Laiterie Shefford Limitée à Les Laiteries Leclerc Inc. en vertu d'un acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Shefford sous le numéro 174972.

e) Un terrain vendu par Jean-Guy Brasseur à la Commission Scolaire d'Ely Ouest en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Shefford sous le numéro 154948, lequel est situé dans la paroisse de Béthanie (autrefois Très-saint-Enfant-Jésus), mesurant trois cents pieds (300 pi) de largeur en front sur le chemin public, de même qu'à l'arrière, sur cent cinquante pieds (150,0 pi) de profondeur, faisant partie du lot numéro neuf cent quatre (ptie 904) des plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ely, et borné comme suit: au nord par une partie du même lot, appartenant à la Société Coopérative Agricole du Très-Saint-Enfant-Jésus d'Ely, à l'est par le chemin public entre les Dixième et Onzième Rangs dudit canton, au sud et à l'ouest par d'autres parties du lot numéro 904, appartenant à Jean-Guy Brasseur ou représentants; avec droit d'installer et d'entretenir des tuyaux d'égout souterrains sous une lisière de terrain de vingt pieds de longueur environ pour relier le coin nord-ouest du terrain ci-dessus décrit à un fossé découvert qui se trouve sur la ferme.

f) Une partie du même lot vendue par monsieur Jean-Guy Brasseur à Comité des Loisirs de Béthanie en vertu d'un acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Shefford sous le numéro 188941, mesurant trois cents pieds (300 pi) dans ses lignes est et ouest, sur cent cinquante pieds (150 pi) dans ses lignes nord et sud, borné à l'est par le terrain de la Commission Scolaire d'Ely Ouest, vers le nord, vers l'ouest et vers le sud par d'autres parties dudit lot 904, appartenant à Jean-Guy Brasseur ou représentants.

g) Une autre partie du même lot vendue par Jean-Guy Brasseur à Sa Majesté la Reine Elisabeth II aux droits de la province de Québec en vertu d'un acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Shefford sous le numéro 185206; de figure irrégulière, montrée sur un plan portant le numéro 107 2S préparé par Gaétan Lebrun, a.-g. le 13 octobre 1966 et demeurant annexé audit enregistrement 185206, située, ladite partie, à l'ouest de la route actuelle, à prendre dudit lot neuf cent quatre (ptie 904) du même cadastre, bornée au sud par le lot 903, à l'ouest et au nord par le lot 904, appartenant à Jean-Guy Brasseur ou représentants, à l'est par la route actuelle, mesurant dans sa ligne sud A-B douze pieds (12 pi), dans sa ligne ouest B-C huit cent soixante-huit pieds et trois dixièmes de pied (868,3 pi), dans sa ligne nord C-D, treize pieds (13 pi), la ligne B-C étant parallèle et distante de trente pieds (30 pi) de la ligne centrale de la nouvelle route et contenant en superficie onze mille cinq cent quatre-vingt-dix pieds carrés (11 590 pi²) ou trois cent quinze millièmes (0,315) d'arpent carré.

2. Un terrain situé dans le canton de Roxton, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Roxton, division d'enregistrement de Shefford comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-six (186), de la contenance de soixante-quinze acres (75 ac) en superficie, plus ou moins et sauf et à distraire les emplacements suivants, savoir:

a) la partie vendue par Georges Émile Dalpé à Irénée St-Onge en vertu de la vente enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Shefford sous le numéro 107216 et contenant seize arpents, plus ou moins et bornée de la manière suivante: au nord par le chemin du Quatrième Rang, au sud par le résidu du lot 186, à l'est par la ligne de division du canton d'Ely, paroisse de Saint-Enfant-Jésus d'Ely, à l'ouest par le lot 185 du canton de Roxton, mesurant, la largeur du lot, environ quatre arpents par quatre arpents de profondeur en partant du chemin du Quatrième Rang;

b) un morceau de terre vendu par Alfred Dalpé à la corporation du canton de Roxton en vertu de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Shefford sous le numéro 74853, mesurant cinquante pieds de largeur par cent quatre-vingts pieds de profondeur sur le lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels sous le numéro cent quatre-vingt-six (ptie 186) du canton de Roxton. Ce morceau de terre est borné par la ligne du lot numéro 185 et par le reste du lot numéro 186. Ce morceau de terrain est situé à à peu près dix-sept arpents du chemin avec droit de passage sur le terrain de Alfred Dalpé.

Tel que le tout se trouve actuellement sans exception ni réserve de la part des emprunteurs avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet, ledit lot 904, à une servitude donnant le droit d'installer et d'entretenir des tuyaux d'égout souterrains sous une lisière de terrain de vingt pieds (20 pi) à la Commission Scolaire d'Ely ouest en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Shefford sous le numéro 154948 et une servitude en faveur de Southern Canada Power Company Limited en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Shefford sous le numéro 155289.

Avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances et notamment la ferme située sur le chemin Béthanie à Béthanie.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 30 707,88 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, Granby, le MARDI TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 19 octobre 1988

58586

Joliette

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-001341-866
705-18-000094-884

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-CALIXTE, corporation légalement constituée en vertu des dispositions du Code municipal de la province de Québec, ayant son bureau principal au 6230, Hôtel-de-Ville, Saint-Calixte, district de Joliette, partie demanderesse, contre RAYMOND BENOÎT, autrefois domicilié et résidant au 2338, Wurtele, Montréal, maintenant de lieux inconnus, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement faisant partie du lot numéro dix A du Dixième Rang (ptie 10-A, rg X) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Kilkenny; mesurant, ledit emplacement, soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi), mesures anglaises et plus ou moins; borné, ledit emplacement, au sud par un chemin privé, appartenant à monsieur Georges Martin ou représentants, du côté est par partie du lot précité, appartenant à M. Pronovost ou représentants, et des côtés nord et ouest par partie de lot précité, appartenant à monsieur Georges Martin ou représentants. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 110,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le ONZIÈME jour de JANVIER 1989 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 24 octobre 1988

58501

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-001361-864
705-18-000089-884

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-CALIXTE, corporation légalement constituée en vertu des dispositions du Code municipal de la province de Québec, ayant son bureau principal au 6230, Hôtel-de-Ville, Saint-Calixte, district de Joliette, partie demanderesse, contre PAUL-ÉMILE CHAPUT, domicilié et résidant au 250, Labonté, Rosemère, district de Terrebonne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un immeuble vacant situé rue Taillon à Saint-Calixte, comté de Montcalm, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro treize B du Neuvième Rang (ptie no 13 B, 9^e rg) aux plan

et livre de renvoi officiels du canton de Kilkenny; mesurant cinquante pieds de largeur sur cent pieds de profondeur (50 pi × 100 pi), mesures anglaises et plus ou moins; borné comme suit: en front, à l'est, par un chemin privé (avenue Taillon) faisant partie du même lot; en arrière, à l'ouest, par le lac des Quatre Saisons, des côtés nord et sud par d'autres parties dudit lot 13 B, appartenant à monsieur Lionel Taillon ou représentants. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 220,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le ONZIÈME jour de JANVIER 1989 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 24 octobre 1988

58502

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-001329-861
705-18-000093-886

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-CALIXTE, corporation légalement constituée en vertu des dispositions du Code municipal de la province de Québec, ayant son bureau principal au 6230, rue Hôtel-de-Ville, Saint-Calixte, district de Joliette, partie demanderesse, contre CLAUDE CREVIER, domicilié à rang 11, Saint-Malachie, district de Beauce, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un immeuble situé sur la route 335 à Saint-Calixte, connu et désigné au cadastre officiel du canton de Kilkenny, division d'enregistrement de Montcalm, comme faisant partie du lot numéro neuf B du Dixième Rang (ptie no 9B-rg 10), mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur de l'est à l'ouest, par une profondeur de quatre cent soixante-quinze pieds (475 pi) dans la ligne ouest et cinq cents pieds (500 pi) de profondeur dans la ligne est, le tout mesures anglaises et plus ou moins; borné, en front, au sud, par le chemin public (route 335); en arrière, au nord, par l'emplacement de monsieur Doylo ou représentants; d'un côté, à l'ouest, par l'emplacement de Mme Desgagné ou représentants; et de l'autre côté, à l'est, par le terrain de monsieur Hoyos ou représentants; superficie totale de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents pieds carrés (97 500 pi²). »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 842,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multi-

pliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le ONZIÈME jour de JANVIER 1989 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 24 octobre 1988

58503

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-001802-867
705-18-000091-880

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-CALIXTE, corporation légalement constituée en vertu des dispositions du Code municipal de la province de Québec, ayant son bureau principal au 6230, Hôtel-de-Ville, Saint-Calixte, district de Joliette, partie demanderesse, contre DAME FERNANDE MUNIER-IBERT domiciliée et résidant au 18, Groënland, Val-Bélair, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement situé à Saint-Calixte, composé de la façon suivante:

a) un emplacement ayant front sur la rue des Bois-Francis, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro onze B du Troisième Rang (ptie 11B, 3^e rg) au cadastre officiel du canton de Kilkenny; mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur du nord au sud, par une profondeur de cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans la ligne nord et par une profondeur de cent pieds (100 pi) dans la ligne sud, le tout mesures anglaises et plus ou moins; borné en front, à l'est, par la rue des Bois-Francis; et d'un côté, au nord, par l'avenue des Pins; en arrière, à l'ouest, par partie du lot ci-dessous décrite; et de l'autre côté, au sud, par une partie dudit lot numéro 11 B, 3^e Rang, appartenant à M. Ruel ou représentants;

b) un emplacement ayant front sur la rue des Pins, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire onze b, rang Trois (partie no 11B, rg 3) au cadastre officiel du canton de Kilkenny; de forme irrégulière et borné comme suit: vers l'est par partie du lot 11 B ci-dessus décrite, vers le sud par partie du lot 11 b, appartenant à monsieur Dustan Palmer ou représentants et vers l'ouest par l'avenue des Pins faisant partie dudit lot 11 B; mesurant, dans sa ligne est, environ deux cent vingt-sept pieds (227 pi), dans sa ligne sud cent pieds (100 pi), dans sa ligne ouest deux cent sept pieds (207 pi). Le coin sud-ouest du présent emplacement est rattaché au point d'intersection entre les lots 11 a, 11b, 10 a, 10 b par le cheminement suivant: partant du coin sud-ouest du présent emplacement, une distance de deux cent quatre-vingt-quinze pieds et deux dixièmes (295,2 pi) suivant un gisement de 181° 16' 40"; de là, une distance de sept cents pieds (700 pi) suivant un gisement de 196° 37' 40"; de là, une distance de six cent cinquante-sept pieds (657 pi) suivant un gisement de 173° 59' 40"; de là, une distance de huit cents pieds (800 pi) suivant un gisement de 74° 14"; de là, une distance de trois cent vingt pieds (320 pi) suivant un gisement de 71° 38' 10", jusqu'au

point d'intersection des lots 11 a, 11b, 10 a, et 10 b; avec toutes les bâtisses dessus construites et portant le numéro 440, avenue des Pins, Lac-Siesta, Saint-Calixte. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 8 937,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le ONZIÈME jour de JANVIER 1989 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 24 octobre 1988

58504

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-000267-849
705-18-000100-889

DAME THÉRÈSE LACOURSIÈRE, domiciliée et résidant au 104 B, boulevard Antonio-Barrette en la municipalité de Notre-Dame-des-Prairies, district de Joliette, partie demanderesse, contre GUY MARION, domicilié et résidant au 3, chemin Bosco en la municipalité de Saint-Charles-Borromée, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« 1. Un immeuble, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229-4), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette et contenant en superficie dix mille deux cent quarante-six pieds carrés et huit dixièmes (10 246,8 pi²); avec un chalet dessus érigé, portant le numéro 3, chemin Bosco en la municipalité de Saint-Charles-Borromée, circonstances et dépendances.

2. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229-15), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette et contenant en superficie mille quatre cents pieds carrés (1 400 pi²). »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 808,10 \$ pour l'immeuble décrit en 1, et 184,00 \$ pour l'immeuble décrit en 2, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, Notre-Dame, Joliette, le DIX-SEPTIÈME jour de JANVIER 1989 à ONZE heures, jusqu'à la fin des deux ventes.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 31 octobre 1988

58630

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000634-876
705-18-000096-889

CLAUDE LAURENDEAU, producteur agricole, résidant et domicilié au 5991, chemin du Lac-Morgan, Rawdon, district de Joliette, partie demanderesse, contre LES PRODUCTIONS FORESTIÈRES RÉJEAN VILLEMAIRE LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 41, rue Principale, Saint-Esprit, et RÉJEAN VILLEMAIRE, domicilié et résidant au 4558, LaSalle, Rawdon, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-sept A (ptie 27 a), rang Neuf du cadastre officiel du canton de Rawdon, division d'enregistrement de Montcalm, de figure triangulaire, comprise entre les bornes suivantes: en front, au sud et au sud-est, par un chemin de passage étant une partie du même lot; d'un côté, au nord-est, par le lot 28 A, rang 9; et de l'autre côté, au nord-ouest, par le lot 27 b, rang 10. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, rattachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 477,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, Notre-Dame, Joliette, le DIX-SEPTIÈME jour de JANVIER 1989 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 27 octobre 1988

58631

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-017786-763
705-18-000095-881

EUGÈNE PARENT, résidant et domicilié au 402, rue Arthur-Foucher, Le Gardeur, district de Joliette, partie demanderesse, contre J.C. BOUCHARD, d'adresse inconnue, partie défende-

resse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un immeuble sis en la municipalité de Lanoraie-d'Autray dans le comté de Berthier, Grande-Côte Ouest, comprenant:

a) toute la partie du numéro un de la subdivision officielle du numéro originaire deux cent quatre-vingt-neuf (289-ptie 1) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, située entre le chemin de la Grande-Côte ou route nationale Montréal-Québec, numéro 2 et le fleuve Saint-Laurent, et bornée au nord-est par le numéro 288 B et au sud-ouest par les parties du numéro 289, appartenant à Raymond Forget et à Albert Norbert Saint-Onge ou représentants, dont la partie nord-est du numéro 289-1 mesure approximativement quatre-vingt-neuf pieds de largeur en front sur le chemin public de la Grande-Côte Ouest ou route nationale numéro 2, et approximativement quatre cent sept pieds de profondeur et la partie sud-ouest dudit numéro 289-1 approximativement quatre-vingt-sept pieds de largeur en front sur le chemin public de la Grande-Côte Ouest ou route nationale numéro 2, quatre-vingt-seize pieds sur le fleuve Saint-Laurent sur une profondeur approximativement de quatre cent sept pieds du côté nord-est et trois cent douze pieds côté sud-ouest; de là, s'étendant à neuf pieds de largeur sur une profondeur supplémentaire de quatre-vingt-cinq pieds vers le fleuve Saint-Laurent; avec toutes bâtisses dessus construites, notamment celle portant le numéro 134, de la Grande-Côte Ouest, circonstances et dépendances, toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes légales ou établies, et notamment ces servitudes établies aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Berthier, sous le numéro 101858, tel que le tout se trouve présentement. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 15 424,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le DOUZIÈME jour de JANVIER 1989 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 24 octobre 1988

58632

Labelle

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000902-852
S. 560-18-000018-866

VINCENT RAPAGNA, domicilié et demeurant à Nominigüe, comté de Labelle, et BAR PEPE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège à Nominigüe, comté de Labelle, partie demanderesse, contre CLAUDE MAYER, domicilié et demeurant au 134, avenue du Collège, Lac-des-Écorces, comté de

Labelle, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 400, boulevard Paquette, Mont-Laurier, district de Labelle, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un certain immeuble situé dans la municipalité de Lac-Nominigüe, comté de Labelle, connu et désigné comme étant partie du lot soixante (ptie 60) dans le rang Trois (rg 3), au cadastre officiel du canton de Loranger, et tel immeuble pouvant être décrit comme suit, savoir: à partir d'un point situé en front sur le chemin public, côté sud dudit chemin et à une distance de deux cent soixante-seize pieds (276 pi) de la ligne divisoire des lots 60 et 61, rang 3, canton de Loranger; cette dernière mesure étant prise en suivant le côté sud dudit chemin public; de ce point de départ, formant également le coin ouest de la propriété de Maurice St-Jean ou représentants en titre, suivant son titre enregistré sous le numéro 28285, se dirigeant vers le sud suivant une droite pour aboutir à la rive du grand lac Nominigüe à un point situé à cent pieds (100 pi) de la ligne ouest de l'immeuble dudit Maurice St-Jean ou représentants en titre, en suivant ladite rive du lac Nominigüe; de ce dernier point, en allant vers l'ouest en suivant la rive du grand lac Nominigüe pour une distance de deux cent soixante-dix pieds (270 pi); de là, se dirigeant vers le nord-ouest pour une distance de cent dix pieds (110 pi) pour aboutir à un point situé à quinze pieds (15 pi) à l'ouest d'un motel; de ce dernier point, obliquant vers le nord pour une distance de cent cinquante-cinq pieds (155 pi) en suivant un chemin privé pour aboutir au chemin public; de là, en se dirigeant vers l'est en suivant le côté sud dudit chemin public pour une distance de trois cent quatre-vingt-cinq pieds (385 pi) pour aboutir au point de départ, soit à deux cent soixante-seize pieds (276 pi) de la ligne divisoire des lots 60 et 61, rang 3, canton de Loranger. Cet immeuble vendu mesure donc trois cent quatre-vingt-cinq pieds (385 pi) en front sur le chemin public, et deux cent soixante-dix pieds (270 pi) en front, sur la rive du grand lac Nominigüe, et est borné en front, vers le nord, par ledit chemin public; en arrière, vers le sud, par la rive dudit grand lac Nominigüe; d'un côté, vers l'est, partie par l'immeuble appartenant à Maurice St-Jean ou représentants en titre et partie par partie du résidu dudit lot 60, rang 3, canton de Loranger, propriété de Philippe Potvin et al. ou représentants en titre; et de l'autre côté, vers l'ouest, par le résidu dudit lot 60, rang 3, canton de Loranger, propriété dudit Philippe Potvin et al. ou représentants en titre. Le tout en mesures anglaises et en plus ou moins; avec toutes les bâtisses y érigées, comprenant notamment le pavillon où opère ledit commerce et deux (2) petits chalets partiellement meublés. Avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, pouvant affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 3 202,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le DIX-HUITIÈME jour de JANVIER 1989 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
FRANCE GOUGEON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 21 octobre 1988

58505

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-02-037814-873

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1155, Dorchester Ouest, 3^e étage, Montréal, partie demanderesse, contre **CAROLE CLÉROUX SICOTTE**, résidant et domiciliée au 281, de la Reine, Laval, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue de la Reine, quartier Vimont, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro cent trente-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-dix (490-139) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval; avec les bâtisses dessus construites dont celle portant le numéro 281, rue de la Reine, Laval, dont le mur sud-ouest est mitoyen, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, et, notamment, sujet aux servitudes d'utilité publique enregistrées à Laval, sous les numéros 290339 et 290873, ainsi qu'une servitude de vues mutuelles et réciproques créée aux termes de l'acte enregistré à Laval, sous le numéro 558036. Le tout sans réserve ni exception. »

La mise à prix est fixée à 11 975,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le **MERCREDI VINGT ET UNIÈME** jour de **DÉCEMBRE 1988** à **QUATORZE** heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 octobre 1988

58633

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004073-886

CAISSE POPULAIRE DE MAISONNEUVE, 4200, rue Adam, Montréal, QC, partie demanderesse, contre **JACQUELINE PANETON**, 993, Saint-André, appartement # 1, Montréal, QC, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Saint-André en la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot deux cent quarante-sept (lot 247) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisses dessus construite portant les numéros 967, 969 et 971 de la rue Saint-André, Montréal, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes

les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

La mise à prix est fixée à 15 900,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le **JEUDI QUINZIÈME** jour de **DÉCEMBRE 1988** à **QUATORZE** heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 novembre 1988

58634

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008002-873

CAISSE POPULAIRE FLEURY, corporation légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau principal au 2100, rue Fleury Est, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre **PETER THOMAKOU** (alias **FERNANDO FERNANDEZ**), résidant et domicilié au 5790, avenue Christophe-Colomb, ville et district de Montréal, province de Québec, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Laval et ayant front sur place Beaucaire, connu et désigné comme étant le lot six cent soixante et onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quinze (275-671) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, division d'enregistrement de Laval; contenant en superficie cinq mille soixante-treize pieds carrés (5 073 pi²) mesures anglaises; avec la bâtisse y érigée portant les numéros d'immeubles 528 et 530, place de Beaucaire, ville de Laval, dont le mur nord-est est mitoyen. Sujet aux servitudes de Bell Téléphone, Gaz Métropolitain et Hydro-Québec enregistrées sous les numéros 279388, 278344, 279916 et une servitude réciproque de droit de vue enregistrée sous le numéro 282890. Et tel que le tout apparaît aux termes d'un certificat de localisation par M. Magella Perreault, arpenteur-géomètre, le 16 mars 1970 sous le numéro C27P7027 de ses dossiers.

La mise à prix est fixée à 28 500,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le MARDI VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 octobre 1988

58635

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000215-884
S. 200-18-000088-888

CAISSE POPULAIRE DE LIMOILLOU, demanderesse, contre
ROBERT BOISSONNEAUX et **SYLVIE AUGER BOISSONNEAUX**, défendeurs.

« Un emplacement connu et désigné comme étant formé des lots suivants, savoir:

1. La subdivision numéro un de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro vingt-neuf du lot originaire numéro trois cent soixante-sept (367-29-2-1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

2. La subdivision numéro un de la subdivision numéro quatre-vingt-neuf du lot originaire numéro trois cent soixante-huit (368-89-1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

3. La subdivision numéro un de la subdivision numéro quatre-vingt-dix du lot originaire numéro trois cent soixante-huit (368-90-1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

4. Une partie non subdivisée du lot originaire numéro trois cent soixante-huit (368 ptie) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec; de figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 369, vers l'est par une autre partie du lot 368, vers le sud par une partie du lot 367, vers le sud-est par le lot 368-90-1 et vers le sud-ouest par les lots 368-90-1, 368-89-1, 368-91 et 368-92; mesurant 460,23 pieds (soit 140,28 mètres) vers le nord, 55,02 pieds (soit 16,77 mètres) vers l'est, 406,52 pieds (soit 123,91 mètres) vers le sud, 55,31 pieds (soit 16,86 mètres) vers le sud-ouest, 5,0 pieds (soit 1,52 mètre) vers le sud-est et 42,40 pieds (soit 12,92 mètres) vers le sud-ouest; contenant en superficie 29 310 pieds carrés, mesures anglaises (soit 2 722,9 mètres carrés). Sauf et à distraire de ladite partie non subdivisée du lot trois cent soixante-huit (368 ptie) les subdivisions suivantes:

a) la subdivision numéro quatre-vingt-treize du lot originaire trois cent soixante-huit (368-93) du susdit cadastre;

b) la subdivision numéro quatre-vingt-quatorze du lot originaire trois cent soixante-huit (368-94) du susdit cadastre.

5. Une partie non subdivisée du lot originaire numéro trois cent soixante-neuf (369 ptie) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec; de figure irrégulière, borné vers le nord par une partie

du lot 371, vers l'est par une autre partie du lot 369, vers le sud par une partie du lot 368, vers le sud-ouest par le lot 369-94 et vers le nord-ouest par le lot 369-97; mesurant 445,86 pieds (soit 135,90 mètres) vers le nord, 55,67 pieds (soit 16,97 mètres) vers l'est, 460,23 pieds (soit 140,28 mètres) vers le sud, 59,61 pieds (soit 18,17 mètres) vers le sud-ouest et 52,30 pieds (soit 15,94 mètres) vers le nord-ouest; contenant en superficie 31 811 pieds carrés, mesures anglaises (soit 2 955,2 mètres carrés). Sauf et à distraire de ladite partie non subdivisée du lot trois cent soixante-neuf (369 ptie), les subdivisions suivantes:

a) la subdivision numéro quatre-vingt-dix-huit du lot originaire trois cent soixante-neuf (369-98) du susdit cadastre;

b) la subdivision numéro quatre-vingt-dix-neuf du lot originaire trois cent soixante-neuf (369-99) du susdit cadastre.

6. La subdivision numéro quatre-vingt-treize du lot originaire trois cent soixante-huit (368-93) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

7. La subdivision numéro quatre-vingt-quatorze du lot originaire trois cent soixante-huit (368-94) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

8. La subdivision numéro quatre-vingt-dix-huit du lot originaire trois cent soixante-neuf (369-98) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

9. La subdivision numéro quatre-vingt-dix-neuf du lot originaire trois cent soixante-neuf (369-99) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonsstances et dépendances, et notamment la maison portant les numéros d'immeubles 8159, 8161 et 8165, rue Trait-Carré Ouest, ville de Charlesbourg, QC. Le tout sujet à toutes les servitudes actives, passives, apparentes et/ou occultes pouvant affecter ledit immeuble, et notamment la servitude de droit de passage pour communiquer à la rue Trait-Carré Ouest suivant l'acte enregistré le 26 août 1932 sous le numéro 231950, ainsi que certaines servitudes d'utilités publiques, tel que le tout est plus amplement décrit au certificat de localisation préparé par Robert Drouyn, a.-g., en date du 4 avril 1985, sous le numéro 13563 de ses minutes, et dont les parties aux présentes n'en requièrent pas une description plus détaillée, celles-ci déclarant les bien connaître et les accepter telles qu'elles.

Pour être vendus en bloc suivant jugement rendu par l'honorable Robert Lesage, J.C.S., en date du 28 octobre 1988.

La mise à prix est fixée à trente-deux mille cents dollars (32 900,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 12 novembre 1988

58583

Saint-Hyacinthe

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Longueuil

Nos 505-05-000396-884

750-18-000030-884

LA CAISSE POPULAIRE DE LAPRAIRIE, ayant son siège social au 450, boulevard Élisabeth, ville de La Prairie, district de Longueuil, partie demanderesse, contre **MULTI-K INC.**, ayant son siège social au 1125, rue Bolduc, ville et district de Saint-Hyacinthe, et **YVON BEAUCHAMP**, résidant au 7350, boulevard Taschereau, Brossard, district de Longueuil, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Saint-Hyacinthe, partie mise en cause.

Désignation

« Un immeuble situé à Saint-Hyacinthe, au coin des rues Bolduc et Concorde Sud, désigné au cadastre de la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, comme étant composé :

1. De la resubdivision numéro deux de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro cent cinquante et un (151-2-2); et
2. De la resubdivision numéro trois de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro cent cinquante et un (151-2-3).

Avec un atelier dessus érigé, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 1125, rue Bolduc, Saint-Hyacinthe. »

La mise à prix est fixée à la somme de 18 294,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 1150, rue Sainte-Anne, local 200, Saint-Hyacinthe, le MARDI TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à QUATORZE heures.

*La shérif adjointe,*NICOLE TARDIF, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Hyacinthe, le 27 octobre 1988

58584

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe

Nos 750-05-000019-884

750-18-000028-888

CAISSE POPULAIRE DE ST-HUGUES, ayant un bureau au 171, rue Saint-Germain, Saint-Hugues, district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre **SIMON LECLAIR**, résidant au 1095, rang Salvail Nord, La Présentation, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, partie mise en cause.

Désignation

« A) Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot numéro mille cinquante trois (ptie 1053) au cadastre

officiel de la paroisse de Saint-Jude, mesurant en front, le long du chemin public, cinq cent soixante-treize pieds (573 pi); en arrière, quatre cent soixante-cinq pieds (465 pi) de largeur; du côté nord-ouest, deux cent dix-huit pieds (218 pi); et du côté sud-est, quatre cent trente pieds (430 pi); bornée au sud-ouest par le chemin public du rang Base-Double, au sud-est et au nord-est par partie du lot 1053 et au nord-ouest par partie du lot 1054. »

La mise à prix est fixée à la somme de 397,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

« B) Une terre située dans la paroisse de La Présentation, comté de Verchères, connue et désignée comme étant les lots numéros quatre-vingt-sept et quatre-vingt-huit (87 et 88) au cadastre officiel de la paroisse de La Présentation, division d'enregistrement de St-Hyacinthe; avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, incluant l'écureur d'étable et les cages à veaux. Tel que le tout se trouve présentement, sans réserve ni exception de la part de l'emprunteur, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment une servitude existant en faveur de Southern Canada Power aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe sous le no 100119 et une servitude de droit de passage enregistrée audit bureau sous le no 91879. »

La mise à prix est fixée à la somme de 34 768,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu séparément au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, 1150, rue Sainte-Anne, local 200, LE MARDI VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à QUATORZE heures.

*La shérif adjointe,*NICOLE TARDIF, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Hyacinthe, le 28 octobre 1988

58589

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe

Nos 750-05-000330-885

750-18-000036-881

CAISSE POPULAIRE ST-NAZAIRE D'ACTON, ayant un bureau au 636, rue Laframboise, Saint-Nazaire-d'Acton, district de Drummond, partie demanderesse, contre **MICHEL LAPOINTE**, résidant au 100, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton, district de Drummond, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, partie mise en cause.

Désignation

« Un immeuble situé en la paroisse de Saint-Nazaire-d'Acton, connu et désigné comme étant partie du lot numéro trois cent

soixante-sept (ptie 367) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton, borné comme suit: au sud-ouest par le chemin public tel qu'élargi, et partie du lot numéro 367, propriété de monsieur Euclide Hébert, au sud-est par le lot 368 et partie du lot 367, propriété de monsieur Euclide Hébert, au nord-ouest par le lot 366 du même cadastre et au nord-est par les terres du comté de Drummond; le tout avec bâtisses dessus érigées, tel qu'il se trouve, sans exception, ni réserve de la part de l'emprunteur, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant grever ledit immeuble et notamment celles en faveur de Southern Canada Power enregistrées à Bagot sous les numéros 103671 et 104546; bail en faveur de Shell Québec suivant acte enregistré à Bagot sous le no 119409 avec transport à Soquip suivant acte enregistré à Bagot sous le no 132782; la serre est considérée comme faisant partie de l'immeuble, de même que deux fournaies à l'huile, fournaise combinée (huile-bois) ventilation et irrigation. »

La mise à prix est fixée à la somme de 16 160,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, 1150, rue Saint-Anne, local 200, le MERCREDI VINGT-ET-UNIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
NICOLE TARDIF, tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 28 octobre 1988 58588

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000260-884
750-18-000037-889

CAISSE POPULAIRE UPTON, ayant son siège social au 863, rue Lanoie, Upton, district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre **RESTAURANT LE FLAMMAND INC.**, ayant son siège social au 1038, rue Saint-André, Acton Vale, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, partie mise en cause.

Un immeuble situé au 1038, rue Saint-André à Acton Vale, district de Saint-Hyacinthe, et dont la description cadastrale est ci-après énoncé:

« Un immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village d'Acton Vale, aujourd'hui ville du même nom, comme étant la subdivision numéro un de la subdivision numéro dix du lot originaire numéro trois cent soixante et un (361-10-1). Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, pouvant affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à la somme de 41 350,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal

que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, 1150, rue Saint-Anne, local 200, le JEUDI VINGT-DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
NICOLE TARDIF, tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 28 octobre 1988 58587

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000754-881

CENTRE DE RÉNOVATION SAINT-SAUVEUR INC. corporation légalement constituée et ayant un bureau au 180, rue Principale, Saint-Sauveur, district de Terrebonne, QC, partie demanderesse, contre **MOTEL MORIN HEIGHTS INC.**, corporation légalement constituée et ayant un bureau au 500, route 364, Morin heights, district de Terrebonne, QC, partie défenderesse.

« Un emplacement de forme irrégulière, situé en la municipalité de Morin Heights, province de Québec, au sud-ouest de l'intersection de la route 364 et du chemin du Village, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trente-sept A dans le Deuxième Rang (ptie 37 A, rg II) du canton de Morin, au cadastre officiel dudit canton de Morin, division d'enregistrement d'Argenteuil. Le tout tel que décrit selon un plan préparé par Hubert Murray, a.-g., en date du 10 juin 1981 (dossier no 6211/plan 9202), et composé des deux (2) parties de lots suivantes, savoir:

a) une partie située au nord de la rivière à Simon, partant du point A, lequel se situe, en partant du point V, à la rencontre des lots 36 et 37 A et de l'emprise nord-est du chemin publique (route 364), l'angle L.V.A. msurant 91°32'; de là, une distance de deux cent quatre-vingt-quatorze pieds et trente-trois centièmes de pied (294,33 pi) jusqu'au point A, soit l'encoignure extrême nord de la parcelle à décrire, suivant un azimut de 133°28', mesurant deux cent soixante-neuf pieds et trois centièmes de pied (269,03 pi) jusqu'au point B, suivant un azimut de 72°38', mesurant cent vingt-quatre pieds et quarante-trois centièmes de pied (124,43 pi) jusqu'au point C, suivant un azimut de 137°23'29", mesurant cent cinquante-quatre pieds et trente-cinq centièmes de pied (154,35 pi) jusqu'au point D, suivant un azimut de 224°48', mesurant cent pieds (100 pi) jusqu'au point E, suivant un azimut de 253°17', mesurant vingt-huit pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (28,92 pi) jusqu'au point F, suivant un azimut de 281°48'46", mesurant quatre-vingt-cinq pieds et trente-neuf centièmes de pied (85,39 pi) jusqu'au point G, suivant un azimut de 271°34', mesurant quarante-cinq pieds et deux dixièmes de pied (45,2 pi) jusqu'au point H, suivant un azimut de 275°96', mesurant soixante-seize pieds et seize centièmes (76,16 pi) jusqu'au point I (la ligne entre le point E et I longeant la rivière à Simon), suivant un azimut de 341°40'32" mesurant deux cent trente-cinq pieds et neuf dixièmes de pied (235,9 pi) jusqu'au point J, suivant

un azimut de 339°00'44", mesurant cent vingt-deux pieds (122 pi) jusqu'au point A, point de départ;

b) une partie située au sud de la rivière à Simon, partant du point R, lequel se situe à trente-huit pieds et douze centièmes de pied (38,12 pi) du point I, suivant un azimut de 341°40' (au-dessus de la rivière à Simon), suivant un azimut de 341°40'32" mesurant trente pieds et quatre dixièmes de pied (30,4 pi) jusqu'au point Q, suivant un azimut de 276°51', mesurant soixante-deux pieds et cinquante-huit centièmes de pied (62,58 pi) jusqu'au point P, suivant un azimut de 278°10'25", mesurant cent treize pieds et quarante-cinq centièmes de pied (113,45 pi) jusqu'au point O, suivant un azimut de 279°08'37", mesurant cinquante-cinq pieds et huit dixièmes de pied (57,8 pi) jusqu'au point N, suivant un azimut de 281°12', mesurant quarante-neuf pieds et soixante-quatre centièmes de pied (49,64 pi) jusqu'au point M, suivant un azimut de 288°11', mesurant quarante-neuf pieds (49 pi) jusqu'au point L, suivant un azimut de 130°55'20", mesurant cent quarante trois pieds (143 pi) jusqu'au point K, suivant un azimut de 80°19' mesurant cinquante-huit pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (58,74 pi) jusqu'au point U, suivant un azimut de 99°26', mesurant cent six pieds et soixante-quinze centièmes de pied (106,75 pi) jusqu'au point T, suivant un azimut de 78°0', mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi) jusqu'au point S, suivant un azimut de 71°0', mesurant onze pieds (11 pi) jusqu'au point R; le tout contenant une superficie de cinquante-sept mille trente-quatre pieds carrés (57 034 pi²) pour la partie 37 A, rang II, située au nord de la rivière et une superficie de quatorze mille deux cent cinquante-cinq pieds carrés (14 255 pi²) pour la partie 37 A, rang II, située au sud de la rivière; le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Ladite partie 37 A, rang II précédemment décrite est ornée au sud par une partie du lot 68 (chemin de fer désaffecté) et par le résidu du lot 37 A, rang II, pour tous les autres côtés, notamment au sud-est au nord-ouest par une partie du lot 37 A, rang II, expropriée par le ministère des Transports aux termes d'un acte d'expropriation enregistré à Argenteuil sous le numéro 124 156, et au sud-ouest par une partie du lot 37 A, rang II, appartenant à Horace Baugh ou représentants aux termes d'un acte enregistré à Argenteuil sous le numéro 103 609.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve d'aucune sorte, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Avec toute les bâtisses y érigées, et notamment un motel (motel Morin-Heights) portant le numéro d'immeuble 500, route 364, Morin Heights, province de Québec. »

La mise à prix est fixée à 2 416,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, C.P. 337, Lachute, QC, J8H 4A6, le VINGT-DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1988, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 28 octobre 1988

58636

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001141-879

VILLE DE SAINT-ADÈLE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1381, boulevard Sainte-Adèle, Ste-Adèle, QC, J0R 1L0, partie demanderesse, contre 134380 CANADA INC., corps politique dûment incorporé, ayant son siège social dans le district de Montréal, à savoir: 801, Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K7, et 125898 CANADA INC. corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 801, Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K7, et CONSTRUCTION STRUCTEL INC., corps politique légalement constitué ayant son siège social au 801, Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K7, et VILMA INC., corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 801, Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K7, parties défenderesses.

Emplacement 1:

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot neuf (ptie 9) et le lot 9-41 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle. La partie du lot 9 est bornée comme suit: à l'est par une partie des rives du lac Lucerne et par une partie de la rue 9-2, à l'ouest par une partie du chemin Sainte-Marguerite, au nord par une partie du lot 9 et au sud par le lot 9-41; ayant une superficie d'environ 30 138 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 2:

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot neuf (ptie 9) dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, et borné comme suit, à savoir: au nord par une partie du bloc 2, à l'est par une partie du lot 10, rang VII, canton de Wexford, à l'ouest par une partie du lot 8, rang VII, canton de Wexford et au sud par des parties du lot partie 9, par le lot 9-42 et par le lot P.9-1; pour une superficie d'environ 159 871 m². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 3:

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot neuf (ptie 9) et une partie du lot dix (ptie 10), dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle. La partie du lot 9 est bornée comme suit: au nord par une partie du lot 10 et une partie du lot 9, au sud par une partie du lot partie 9-1, à l'est par une partie du chemin Sainte-Marguerite et à l'ouest par une partie du lot 9; ayant une superficie d'environ 89 844 pi². La partie du lot 10 est bornée comme suit: au nord par une partie du lot 10, au sud par une partie du lot 9, à l'est par une partie du chemin Sainte-Marguerite et à l'ouest par l'intersection des lignes des lots 9 et 10; ayant une superficie d'environ 2 600 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 4:

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot dix dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et

livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle et borné comme suit à savoir: au nord par une partie du bloc 2, au sud par des parties du lot 10, par une partie du lot partie 10-5, à l'est par les limites de la municipalité de Sainte-Marguerite et à l'ouest par une partie du lot 9; d'une superficie de plus ou moins 27,263 acres (110 334,91 m²). Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 5:

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot neuf (ptie 9) dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, et borné comme suit, à savoir: au nord par une partie de la rue 9-2, au sud par le lot 8-1, à l'est par le ruisseau Lucerne et à l'ouest par une partie du chemin Sainte-Marguerite; ayant une superficie d'environ 5936 acres. Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 6:

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot dix (ptie 10) et une partie du lot neuf (ptie 9) dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, et borné comme suit, à savoir:

La partie 10 est bornée: au nord par une partie du lac Lucerne et une partie du lot partie 10-4, au sud par une partie du lot 9, à l'est par une partie des rives du lac Lucerne et à l'ouest par une partie du lot 10; ayant une superficie d'environ 1,330 m².

La partie du lot 9 est bornée: au nord par une partie du lot 10, au sud par une partie du lac Lucerne et à l'est par une partie du Lac Lucerne; ayant une superficie d'environ 1,340 m².

Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 7:

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot dix (ptie 10) dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, et borné comme suit, à savoir: au nord par la ligne divisionnaire des limites municipales de Sainte-Adèle et Sainte-Marguerite, au sud par une partie des rives du lac Lucerne, à l'est par une partie des rives du lac Lucerne et à l'ouest par une partie du chemin Sainte-Marguerite; pour une superficie d'environ 30 666 m². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 8:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-36 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 21 563 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 9:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-35 dans le Septième Rang (VIII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 24 604 pi². Le tout tel qu'il appert aux

plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 10:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-34 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 33 238 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 11:

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot partie 9-33 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, et borné comme suit, à savoir: au nord par une partie de la rue 9-4, au sud par une partie du lot P.9-33, à l'est par le lot 9-31 et à l'ouest par une partie du lot partie 9-33; ayant une superficie d'environ 5 294 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 12:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-31 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 23 650 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 13:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-32 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 21 688 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 14:

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 9 (ptie 9) dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle et borné comme suit, à savoir: au nord par les lots 9-20 et 9-21, à l'est par le lot 9-23, au sud par le lot 9-32 et à l'ouest par une rue portant le numéro de lot 9-4; cette partie de lot ayant une superficie d'environ 2 423,5 m². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 15:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-23 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 30 062 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 16:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-24 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 38 045 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 17:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-14 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 27 744 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 18:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-19 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 28 601 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 19:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-10 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 26 960 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 20:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-11 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 29 109 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 21:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-39 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 30 211 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 22:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-38 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 27 822 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 23:

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot neuf (ptie 9) dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle et borné comme suit, à savoir: au nord-est par le lot 9-3, au nord-ouest par le lac Lucerne et au sud par une rue portant le numéro de lot 9-2; ayant une superficie d'environ 4 401 m². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 24:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-9 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 25 193 pi². Le tout tel qu'il appert aux

plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 25:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-8 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; le lot 9-8 ayant une superficie de 2 192 pi²; le lot 10-18 ayant une superficie de 24 137 pi²; pour une superficie totale de 26 329 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 26:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-18 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 25 980 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 27:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-17 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 25 029 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 28:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-6 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 21 625 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 29:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-28 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 22 322 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 30:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-29 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 21 275 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 31:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-30 et le lot 10-16 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; le lot 9-30 ayant une superficie de 12 665 pi²; le lot 10-16 ayant une superficie de 9 459 pi²; pour une superficie totale de 22 124 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 32:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-27 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 21 444 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 33:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 10-17 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 25 255 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 34:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-7 et le lot 10-19 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; le lot 9-7 ayant une superficie de 7 036 pi²; le lot 10-19 ayant une superficie de 13 576 pi²; pour une superficie totale de 20 612 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 35:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 10-15 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 22 212 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 36:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 10-13 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 22 692 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 37:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 10-14 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 20 029 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 38:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-20 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 24 320 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 39:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-21 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 23 444 pi². Le tout tel qu'il appert aux

plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 40:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-22 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 21 194 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 41:

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot dix (ptie 10) et une partie du lot neuf (ptie 9) dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle.

La partie du lot 10 est bornée comme suit: au nord par une partie des rives du lac Lucerne et une partie de la ligne divisionnaire du territoire municipal de Sainte-Marguerite et Sainte-Adèle, au sud par le lot 9-3, une partie de la rue 10-10, les lots 10-12, 10-13, 10-14, 10-15, 9-30, 9-29, 9-27, une partie du lot 9, les lots 10-20, 10-21, à l'est par la ligne divisionnaire des rangs VII et VI, canton de Wexford et à l'ouest par une partie des rives du lac Lucerne. Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 42:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 10-20 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 24 813 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 43:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-25 et 10-22 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle. Le lot 9-25 ayant une superficie de 12 785 pi² et le lot 10-22 ayant une superficie de 10 388 pi², pour un total de 23 173 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 44:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 10-21 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 24 899 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 45:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-15 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 27 949 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Emplacement 46:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 9-16 dans le Septième Rang (VII), canton de Wexford, aux plan et livre de

renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle; ce lot ayant une superficie de 27 240 pi². Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Les mises à prix sont fixées à:

Emplacement	Montant	Emplacement	Emplacement	Montant	
1:	2 418,00 \$	17:	1 066,00 \$	33:	936,00 \$
2:	6 682,00 \$	18:	1 118,00 \$	34:	988,00 \$
3:	4 108,00 \$	18:	1 066,00 \$	35:	1 014,00 \$
4:	58 214,00 \$	20:	1 118,00 \$	36:	780,00 \$
5:	2 782,00 \$	21:	1 144,00 \$	37:	910,00 \$
6:	910,00 \$	22:	1 066,00 \$	38:	910,00 \$
7:	3 952,00 \$	23:	2 340,00 \$	39:	910,00 \$
8:	858,00 \$	24:	1 040,00 \$	40:	988,00 \$
9:	910,00 \$	25:	1 066,00 \$	41:	11 258,00 \$
10:	962,00 \$	26:	1 040,00 \$	42:	806,00 \$
11:	182,00 \$	27:	1 040,00 \$	43:	806,00 \$
12:	806,00 \$	28:	988,00 \$	44:	806,00 \$
13:	780,00 \$	29:	1 014,00 \$	45:	1 066,00 \$
14:	832,00 \$	30:	832,00 \$	46:	1 066,00 \$
15:	9 100,00 \$	31:	832,00 \$		
16:	1 066,00 \$	32:	936,00 \$		

soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à compter de DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 25 octobre 1988

58509

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Lachute

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné que les publications prévues par le premier alinéa de l'article 514 de la Loi sur les cités et villes relativement à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes, fixée en la ville de Lachute au 17 novembre 1988, ont été faites au journal « Le Progrès », éditions des 19 et 26 octobre 1988.

Lachute, le 27 octobre 1988

Le greffier de la ville,
DENIS POISSON

58510

Ville de Laval

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier adjoint de la ville de Laval, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Laval, 1, place du Souvenir, Chomedey, ville de Laval, le mercredi

di 30 novembre 1988 à 10 heures, pour défaut de paiement des taxes, a été publiée aux journaux « Contact-Laval-Est » et « Contact-Laval-Ouest », le 26 octobre 1988 et le 9 novembre 1988, le tout conformément aux dispositions de l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Laval, le 11 novembre 1988

58511

Le greffier adjoint,
ROBERT LABELLE

Ville de Terrebonne

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Terrebonne, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville, 775, rue Saint-Jean Baptiste, Terrebonne, le 1^{er} décembre 1988 à 14 heures, pour défaut de paiement de taxes, a été publiée au journal « La Revue » les 1^{er} et 8 novembre 1988, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Terrebonne, le 8 novembre 1988

58624

Le greffier,
DENIS BOUFFARD

Erratum

Loi sur l'assurance récolte
(L.R.Q., c. A-30)

Programme d'assurance des légumineuses

— Avis

— Erratum

Gazette officielle du Québec, Partie 1, numéro 41 du 8 octobre 1983.

À la page 3813, au tableau « Années d'expérience », à la colonne « 2 ans », le taux de cotisation pour l'indice de perte « 3,01 - 4,00 » doit se lire « 12,73 » au lieu de « 13,73 ».

583

MUNICIPALITÉ DE GRANTHAM-OUEST

Dans la requête publiée à la *Gazette officielle du Québec* les 22 et 29 octobre 1988, aux pages 4193 et 4274.

À la suite du premier alinéa ajouter: « La population de la ville projetée est de 5432 habitants, décret du Québec du 8 juin 1988 ».

583

COURT-VRAC INC.

L'inspecteur générales des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1988 09 10, à la page 3557, du numéro 37, relativement à « COURT-VRAC INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise: 1984 08 28.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD
2174-1988

584

BAADER CANADA LIMITÉE

Veuillez prendre note que dans l'avis de changements paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1988 09 24, à la page 3715, du numéro 39, l'adresse du bureau principal de la compagnie étrangère « BAADER CANADA LIMITÉE » aurait dû se lire: 1170, rue Peel, 5^e étage, Montréal et l'adresse de l'agent principal 1170, rue Peel, 5^e étage, Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD
2349-4891

584

LA BLEUETIÈRE COOPÉRATIVE DE N.D. DE LA DORÉ

Dans l'avis de liquidation publié à la *Gazette officielle du Québec* le 22 octobre 1988, à la page 4262, le nom apparaissant dans le titre de l'avis aurait dû se lire « LA BLEUETIÈRE COOPÉRATIVE DE N.D. DE LA DORÉ ».

587

COLLÈGE DINA BÉLANGER

Dans l'avis de changement de dénomination sociale publié à la *Gazette officielle du Québec* le 8 octobre 1988, à la page 3859, la date apparaissant dans la colonne « Nouvelle dénomination sociale » aurait dû être dans la colonne « Date de constitution ».

584

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'OEUF DE CONSOMMATION DU QUÉBEC

Dans l'avis de changement de siège social publié à la *Gazette officielle du Québec* le 8 octobre 1988, à la page 3859, dans la colonne « Date de constitution » aurait dû apparaître « 1965 02 03 ».

583

AVLARO INC.

Dans l'avis de correction concernant la délivrance d'un certificat de modification publié à la *Gazette officielle du Québec* le 24 septembre 1988 à la page 3731, veuillez apporter les corrections suivantes:

Le nom de la dénomination sociale aurait dû se lire « AVLARO INC. » au lieu de « ALVARO INC. ».

Le numéro de dossier apparaissant sous la signature aurait dû se lire « 1235-4247 » au lieu de « 1335-4247 ».

583

LES ÉTRIERS DE FREIN DU QUÉBEC INC.

Dans l'avis de délivrance d'un certificat de constitution publié à la *Gazette officielle du Québec* le 20 août 1988, à la page 3238, à la dernière ligne, la dénomination sociale aurait dû se lire « LES ÉTRIERS DE FREIN DU QUÉBEC INC. ».

Cet avis remplace l'avis publié le 24 septembre 1988 à la page 3731.

583

LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

ça m'intéresse!



**Recueil de jurisprudence
de la Commission municipale
du Québec.**

Le recueil de jurisprudence
de la Commission municipale
du Québec regroupe en trois
fascicules l'ensemble des déci-
sions rendues par ce tribunal
administratif depuis 1966.

Un outil de référence indispen-
sable pour les divers interve-
nants du monde municipal!

Fascicule n° 1 (décisions de 1966 à 1980)
1982, 568 pages
EOQ 12823-1 **30 \$**

Fascicule n° 2 (décisions de 1981 à 1984)
1986, 1872 pages
EOQ 22504-5 **125 \$**

Fascicule n° 3 (décisions de 1985 et 1986)
1988, 1215 pages
EOQ 23832-9 **120 \$**

Les trois fascicules **220 \$**

**Profitez d'un rabais
de 20% en ne payant
que 220 \$ à l'achat
des 3 fascicules**

En vente dans nos librairies,
chez nos concessionnaires et
par commande postale.

Vente et information :
(418) 643-5150
(sans frais) 1-800-463-2100

Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Québec 



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756



Canada
Post
Postage (surtax)

Postes
Canada
Port (surtax)

First Première
class classe
Permis No. 3222
Québec, QC



Éditeur officiel
Québec